

L'Action NATIONALE

volume XCVII numéro 8

OCTOBRE 2007

envoi de publication

PAP N° 09113

N° de la convention 0040012293

octobre 2007

L'ACTION NATIONALE volume XCVII octobre 8

L'Action NATIONALE



Éditorial

Seul le national mobilise

-Robert Laplante

2

Articles

Les soldats québécois en
Afghanistan

-J. René Marcel Sauvé

12

Le tribalisme rhodésien
de la *Montreal Gazette* et la
prétendue intolérance des
Québécois

-Charles Courtois

19

Écrire en milieu minoritaire
hors-Québec

-Bruno Roy

28

Le Québec au crochet du
Canada ?

-Louis Gill

38

L'incontournable vision
de Jane Jacobs

-Robin Philpot

42

Les dilemmes d'un professeur
d'anglais

-Robert Dole

63

Dossier

Euphorie PPP :
trop beau pour être vrai

-Pierre J. Hamel

74

Lire

Lire les essais

100

Livres reçus

135

Index des annonceurs

139

Volume XCVII numéro 8
OCTOBRE 2007



Jean Gaudreau

Liaison no 2

2005

Technique mixte sur toile

200 cm X 138 cm

Pour rejoindre l'artiste:
messages@jeangaudreau.com

Pour voir en savoir plus sur l'artiste:
<http://www.jeangaudreau.com/>



Location d'outils
SIMPLEX

28 succursales • 50 000 outils
 Québécoise depuis 1907

1.800.361.1486

www.simplex.ca

L'Action NATIONALE

82, rue Sherbrooke Ouest

Montréal (Québec) H2X 1X3

Téléphone: 514-845-8533

Numéro sans frais: 1-866-845-8533

revue@action-nationale.qc.ca

www.action-nationale.qc.ca

Directeur: Robert Laplante

Directeur adjoint: Sylvain Deschênes

Comité de rédaction: Sylvain Deschênes; Lucia Ferretti, *professeure (UQTR)*; Richard Gervais, *philosophe*; Lise Lebrun, *animatrice communautaire*; Sylvie Ménard, *Centre d'histoire des régulations sociales (UQAM)*; Denis Monière, *professeur (Université de Montréal)*, Pierre Noreau, *Centre de recherche en droit public (Université de Montréal)*; Michel Rioux; Pierre Serré, *chercheur*.

Comité de lecture: Claude Bariteau, *anthropologue (Université Laval)*; Jean-Jacques Chagnon; Lucia Ferretti; Alain Laramée, *professeur, (TÉLUQ)*; Chrystiane Pelchat, *enseignante*; Marc Urbain Proulx, *économiste, UQÀC*; Pierre-Paul Proulx, *économiste, Université de Montréal*; Paul-Émile Roy, *écrivain*.

Membres du jury du prix André-Laurendeau: Jean-Louis Bourque; Lucia Ferretti (UQTR), Paul Sabourin (Université de Montréal); **Membres du jury du prix**

Richard-Arès: Robert Comeau (Chaire Hector-Fabre UQAM); Simon Langlois (Université Laval); Michel Seymour (Université de Montréal). **Comptes rendus:**

Paul-Émile Roy; Mathieu Bock Côté.

Jean Gaudreau



Jean Gaudreau est né en 1964. Dès son enfance, il dessine et peint, n'hésitant pas à faire parfois l'école buissonnière pour aller visiter le Musée du Québec... En 1988, il complète un baccalauréat en arts plastiques à l'Université Laval et, depuis 1985, participe à plusieurs expositions solo et collectives. Bon nombre de ses œuvres font partie de collections publiques et privées. Exubérante, colorée, agitée, la peinture de Jean Gaudreau ne laisse pas indifférent. Depuis vingt ans, le peintre de Québec a élaboré une production picturale qu'on reconnaît entre mille. Le critique d'art Michel Bois écrivait en 1997 : «[...] Sa démarche est sincère. Une qualité que le public reconnaît toujours.» Sa peinture, en marge des courants de l'art actuel, occupe sans contredit, un créneau bien à elle. Qu'elle soit peuplée de figures du cirque, de danseurs ou totalement abstraite, la peinture de Jean Gaudreau refuse tout repos.

(tiré du catalogue de l'artiste - texte de Nathalie Côté)

ÉDITORIAL

Robert Laplante

SEUL LE NATIONAL
MOBILISE

Ainsi donc les choses se défont. La modernisation *canadian* s'accélérait, les partis politiques de la bourgade s'en trouvent atteints de vieillissement accéléré, frappés de vétusté et relégués au rayon des accessoires surannés. L'ordre ancien ne tient plus que pour eux, rongé par l'insignifiance, miné par l'inefficience corrosive des vieux alibis. Les mots manquent actuellement. Les vieux discours tournent à vide et personne n'ose se risquer à nommer le réel. Les partis provinciaux restent convaincus qu'ils peuvent encore prendre le pouvoir en vendant du simulacre. L'électorat décroche, les préférences électorales sont volatiles au point de donner des vertiges aux sondeurs, mais rien n'y fait.

Toute la classe politique se cramponne au clientélisme à courte vue et s'empêtre dans le langage de la diversion, des faux-fuyants. C'est la restriction mentale qui charpente tous les discours. La politique provinciale tourne à vide, elle n'est plus qu'une joute sans enjeu, une arène de figurants. Tout le monde fait semblant de croire que le Québec est encore en mesure de se façonner un avenir alors que c'est la logique de la pénurie – de la pénurie fabriquée par Ottawa - qui fixe l'ordre des choses. Forêt, santé, environnement, agriculture, éducation, financement universitaire, la liste s'allonge des dossiers qui s'embrasent pendant que le gouvernement

tente de se faire prendre au sérieux en posant au capitaine des pompiers qui chasse la fumée en attendant que la pluie fédérale ne vienne remplir son arrosoir.

Pendant qu'Ottawa raffermirait son emprise, engrange des surplus pharamineux et poursuit son usurpation jusqu'à confisquer le 400^e anniversaire de Québec, la province continue de se penser dans la politique de l'indigence. Pendant que la politique *canadian* continue de disloquer la cohésion de nos institutions et de notre économie, les politiciens provinciaux cherchent désespérément refuge dans le réformisme niais, tâtonnant pour trouver les bons slogans, les gadgets électoraux et les créatures médiatiques qui pourraient leur donner bonne bouche, revamper la vieille camelote et leur redonner l'assurance du vendeur de voitures d'occasion.

Les politiciens fédéraux ne sont évidemment pas en reste. Eux aussi souffrent de l'usure des vieux fonds de commerce. Le Parti libéral du Canada ne sait plus quoi inventer pour gérer les dégâts. Un congrès chaotique lui a collé une espèce de fort en thème qui n'est bon au Québec qu'à rappeler jusqu'à quel reniement sont prêts les inconditionnels du Canada. Il est pathétique, par ailleurs, de voir s'agiter les carriéristes autour du Parti conservateur, émoustillés par les succès d'un notable du Lac St-Jean qui a laissé croire, le temps d'une partielle, que le Québec est entre bonnes mains avec une bande de députés trop heureux de se découvrir utiles à brasser les vraies affaires pour mieux fuir celles de la nation. À la bourse des parvenus, ils ne seront pas les premiers à se trouver comblés d'être payés en monnaie de singe ou, comme d'autres, à se pavaner à Outremont pour mieux être utile en Ontario!

Le vieil ordre politique se meurt dans la province. Les politiciens se cramponnent aux ruines, le regard tourné vers le passé récent pour ne pas voir le bulldozer *canadian* en train de paver l'avenir. Mais rien n'y fera. Il n'y a plus de destin spécifique pour le Québec dans le Canada, et tout ceux-là qui font semblant de ne pas voir l'évidence se font servir de grands ricanements sceptiques par une part croissante de la nation. Même Gesca qui n'en finit plus de conscrire ses scribes pour tenter de faire scintiller les mirages ne parvient plus à contrer l'évidence : l'horizon *canadian* s'efface. Le Canada ne nourrit rien au Québec, ni projet, ni projection. Il n'est plus possible de faire autre chose que d'en sortir ou de se soumettre.

La politique provincialisée ne signifie rien d'autre que de prendre le Canada tel qu'il est. Gouverner la province, la proposer comme voie d'avenir, c'est se contenter des moyens que le Canada nous laisse. C'est accepter de tenir la place qu'Ottawa nous assigne, de s'y cramponner en quémandant des miettes et en s'arrangeant des finalités qu'il nous impose. Solliciter un mandat électoral dans le consentement au cadre provincial, c'est cela que ça signifie. Et rien d'autre. À cette nuance près, que les arrivistes peuvent toujours soutenir qu'ils seront plus près des mangeoires en se trouvant du côté du vrai pouvoir, celui qui se trouve à Ottawa.

Les politiciens de cet ordre révolu s'entendent autour d'un statu quo qu'aucun parti ne veut pourtant prôner tout en cherchant à continuer de le gérer. C'est ce qui explique ce consensus si ferme autour de la nécessité de se rapprocher d'un certain discours nationaliste. Tout le monde cherche à paraître, à faire comme si, pour mieux se défilier aux exigences de l'agir vrai. La nation existe, ses réactions se font

sentir partout sur toutes les questions d'importance et ce sont les manifestations de ce réflexe national qui leur rendent si difficile la tâche de produire un programme politique stimulant. Seul le national mobilise. L'acceptation de l'ordre *canadian*, par calcul ou par résignation, les condamne à faire semblant, à s'épuiser dans la recherche des meilleurs moyens de ne pas aller au fond des choses. Il est pathétique de les voir s'échiner à rester superficiels, à se barbouiller l'intelligence pour mieux masquer la démission. L'électorat regimbe devant le réchauffé. Les platées de consolation n'apportent aucun réconfort, les miettes *canadian* ne stimulent aucune gourmandise. Le Québec, lui, est à la recherche de quelque chose de substantiel à se mettre sous la dent.

Pour l'instant, c'est le clientélisme qui domine la scène politique. Cela pourra peut-être encore marcher pour une élection ou deux, le temps que tout le monde réalise qu'on ne rembobine pas l'histoire.

La réhabilitation de l'identitaire, comme disent les bonimeneurs, ne rapportera rien de durable. C'est du frelaté, une manière de chercher à habiller la régression politique, celle de l'autonomisme désarmé, ce discours de la protestation sans conséquence, qui refuse de revendiquer en fixant des seuils de rupture. C'est la doctrine politicienne des temps mièvres, un esprit de résignation toujours prêt à minimiser les pertes et pour qui rien n'est jamais trop cher payé pour ne pas faire de chicane avec Ottawa. C'est la posture du consentement à l'impuissance, celle que le Canada apprécie, celle des nationalistes rouspéteurs et petits faiseurs. C'est l'éternelle quête du fruit qui ne mûrit jamais, la patience des non moins éternels « petits gains qui font grandir ». C'est le

soupir embarrassé d'une autre génération qui s'apprête à se décharger de sa tâche sur les épaules de sa progéniture...

La nation pourtant s'éprouve comme telle, en dépit des ambivalences identitaires dont usent contre elles toutes les forces adverses, celles de la fatalité démographique comme celles de la domination politique ou de la lâcheté politicienne. Et c'est parce qu'elle s'éprouve s'assumant que les formulations politiques qui cherchent à composer avec l'acceptation de sa minorisation ne suscitent aucun enthousiasme. S'accommoder de la province n'inspire plus aucun mouvement de fond dans notre société.

Les partis tournent en rond en s'imaginant que la rhétorique identitaire puisse fournir un succédané de combat national. Notre combat, il se mène désormais avec un peuple rompu aux subterfuges de la politique des lamentations et conscient de la ruine du langage, un peuple mieux informé que jamais du travestissement des aspirations à l'émancipation par la mise en marché du rêve. Ses inquiétudes, fondées dans le concret de la domination qui s'exerce sur lui, sont de celles qui nourrissent les grands gestes de dépassement et qui ne s'apaisent que dans les grands accomplissements. La résignation de l'autonomisme pseudo-identitaire, celle du retour au nous mou pour mieux s'endurer *canadian*, celle du quémandage perpétuel et de la recherche du réconfort dans les compromis et les victoires factices, c'est terminé. Frissonner en déclinant toutes les nuances de la signification du « nous » pour mieux refuser de tirer un trait, c'est terminé. Le film a déjà joué. Les partis peuvent bien chercher un arrêt sur image, cela ne changera rien au scénario. Notre peuple s'éprouve dans une conscience de lui-même contre laquelle se dresse sa classe politique faiblarde. Nos

élites politiciennes rêvent de gérer une minorité geignarde alors que la nation aspire à ce qu'on lui propose de donner le meilleur d'elle-même. La scène politique est morose parce qu'on n'y sait plus lire les moindres signes de la grandeur.

L'espace politique du Québec ne se définit plus que par le combat pour l'indépendance. Tout le reste est condamné. Notre avenir sera québécois ou notre dérive sera *canadian*. Nous serons acteurs de notre histoire ou figurants dans le destin que le Canada nous réserve. □

Renouvelez votre abonnement à la boutique internet de L'Action nationale en toute sécurité

Carte du site: ACCUEIL > BOUTIQUE EN LIGNE

 Visualiser
le panier

 Procéder
au paiement

1. Cliquez sur «AJOUTER»
puis sur
«Procéder au paiement»

Abonnement régulier (un an)

Dix numéros
livrés chez
vous et
l'accès à
toutes les
zones du
site.

1 an

\$ 68.37 [DETAILS](#) [AJOUTER](#)

Abonnement régulier (deux ans)

Vingt numéros
livrés chez
vous et
l'accès à
toutes les
zones du
site.

2 ans

\$ 125.35 [DETAILS](#) [AJOUTER](#)

2. Remplissez le formulaire et
cliquez sur «Enregistrer»

Qté	Produit	Prix \$	Total \$	Effacer
1	Abonnement régulier (un an) Dix numéros livrés chez vous et l'accès à toutes les zones du site.	68.37	68.37	Effacer
1	Grand total \$		68.37	

ÉTAPE 2: Adresse de facturation

* Nom de famille ou nom de l'institution _____

* Prénom ou personne contact _____

* Adresse _____

* Ville _____

* Province _____

Pays _____

* Code postal _____

* Téléphone principal _____

* Téléphone principal (confirmé) _____

Téléphone secondaire _____

Courriel _____

Si vous êtes étudiant, spécifiez
l'établissement d'enseignement _____

Année de naissance _____

ÉTAPE 3: Information de facturation

Méthode de paiement

Paiement par carte de crédit ▼

 Desjardins

[Faire d'autres achats](#) [Enregistrer](#)

ÉTAPE 3: Information de facturation

Méthode de paiement

Paiement par carte de crédit ▼

 Desjardins

[Faire d'autres achats](#) [Enregistrer](#) [Procéder au paiement](#)

3. Cliquez ensuite sur le
bouton «Procéder au
paiement» qui apparaît
au bas de la page

Vous serez alors redirigé vers le site de paiement
sécurisé Desjardins ou vous pourrez effectuer votre
paiement en toute quiétude.

A blurred, high-angle photograph of a large crowd of people walking in various directions, creating a sense of movement and a busy environment. The image is in grayscale and serves as the background for the entire page.

**Une épargne entreprenante
Une finance socialement responsable**

FONDATION
CSN POUR LA COOPÉRATION
ET L'EMPLOI

www.fondaction.com • www.REERvert.com

**CURIEUX UN JOUR.
CURIEUX TOUS LES JOURS.**

ABONNEZ-VOUS



◆ On n'est jamais trop curieux ◆

Articles

Les soldats québécois en Afghanistan	
- <i>J. René Marcel Sauvé</i>	12
Le tribalisme rhodésien de la <i>Montreal Gazette</i> et la prétendue intolérance des Québécois	
- <i>Charles Courtois</i>	19
Écrire en milieu minoritaire hors-Québec	
- <i>Bruno Roy</i>	28
Le Québec au crochet du Canada ?	
- <i>Louis Gill</i>	38
L'incontournable vision de Jane Jacobs	
- <i>Robin Philpot</i>	42
Les dilemmes d'un professeur d'anglais	
- <i>Robert Dole</i>	63

Dossier

Euphorie PPP : trop beau pour être vrai	
- <i>Pierre J. Hamel</i>	74

Lire

Lire les essais	100
Livres reçus	135
Index des annonceurs	139

J. René Marcel Sauv  *

LES SOLDATS QU  B  COIS EN AFGHANISTAN

La participation militaire obligatoire du Qu  bec en Afghanistan souligne la n  cessit   du statut d'  tat pour le Qu  bec et la n  cessit   d'une fraternit  , ou syndicat, chez les militaires.

Au Qu  bec, on sent une extr  me nervosit   d  s qu'il est question de guerre, alors que les Qu  b  cois n'ont aucun pouvoir de d  cision en la mati  re. La guerre et la paix sont des affaires d'  tat et comme le Qu  bec n'est pas un   tat, mais toujours une province inf  od  e en d  pit de sa reconnaissance officielle comme nation, alors personne au Qu  bec ne peut d  cider ni de la paix ni de la guerre.

Depuis le commencement de notre histoire il y a 400 ans, nous avons toujours   t   oblig  s de participer aux guerres des autres : celles de la France contre l'Angleterre ; celles de l'Angleterre contre les *Yankees* de Nouvelle-Angleterre, puis contre les Am  ricains ; contre tous les ennemis de l'empire Britannique ; contre les ennemis du Canada des *Orangemen* et *United Empire Loyalists* ; contre les ennemis de l'Occident ; pour l'Organisation des Nations unies, du Commonwealth et maintenant de l'OTAN. Les quelques tentatives que nous avons faites pour gagner notre propre guerre contre nos ennemis *Orangemen* et *United Empire Loyalists* se sont sol-

* Capitaine d'infanterie (retrait  )

dées par des échecs cuisants. Non parce que nous étions incapables de nous battre en guerre. Nos soldats en ont fait la preuve à maintes reprises. Ce qui nous manque encore pour gagner notre propre guerre, ce sont les assises de notre État, l'État du Québec.

Inutile et futile de protester contre cette participation qui nous énerve pour la simple raison que nous ne connaissons que très peu les véritables motifs qui poussent le gouvernement actuel du Canada à s'y impliquer derrière, non les États-Unis mais Washington presque exclusivement. Les Américains savent que l'enjeu principal est le pétrole et l'enjeu stratégique la capture du principal carrefour de l'Asie centrale, capture qui place Washington en position de force en face de la Russie, qui défend son pétrole, aussi en face de la Chine parce que l'Afghanistan et la Chine ont une frontière commune.

La politique du gouvernement Harper gravite autour des voies maritimes de l'océan Arctique et du pétrole de l'Alberta et la mer de Beaufort. Toute politique est affaire d'intérêts, de rapports de forces et d'effectivité. Avec leur ravitaillement menacé par l'augmentation exponentielle de la consommation incontrôlée et incontrôlable de pétrole sur tout le territoire américain, avec la perte de prestige et la chute du dollar américain qui s'annonce, Washington a besoin d'une victoire militaire pour redorer sa crédibilité menacée aux États-Unis mêmes. Quoi de mieux pour refaire l'histoire que la capture de l'Afghanistan, pays redoutable qui a battu maints adversaires puissants dans le passé, dont les Britanniques et les Russes? La position des États-Unis en face de la Chine, de la Russie et de l'Inde s'en trouvera considérablement renforcée, semble-t-il. Et Washington retrouvera une crédibilité qu'il est en train de perdre avec les États américains, de plus en plus nombreux à réclamer des transferts de pouvoirs

qui en feront des États avec la majuscule, comme vient de le faire la Californie, qui s'est effrontément reconnue État-nation sans que personne n'ose protester.

Dans l'espace continental canadien – car le Canada n'est pas un pays mais un continent – les rapports de forces entre les provinces et Ottawa risquent de se déplacer d'une manière défavorable au gouvernement centralisateur si Washington perd à la fois sa guerre contre l'Afghanistan et contre ses propres États.

Cette conjoncture ouvre la voie vers l'État du Québec et incite d'autres provinces, dont la Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique à s'orienter vers les statuts d'États reconnus. Dans ce cas, elles devront assurer leur propre défense comme le font les États de taille modeste et qui réussissent très bien, notamment la Finlande, la Suède, la Norvège, la Hollande et le Portugal. Même la minuscule Islande se défend très bien. Au Canada, les armes nouvelles pour assurer la souveraineté de l'Arctique seront prises en charge par l'Alberta et la Colombie Britannique, de concert avec l'Alaska américain, qui a aussi des intérêts à défendre dans la région et qui ne tient guère à ce que Washington s'en mêle. Ces nouveaux États peuvent profiter de leur position de carrefours maritimes et pétroliers entre le Canada, la Russie, la Chine, l'Inde et les États-Unis, pour s'embarquer dans un grand jeu de pouvoirs dont elles vont tirer avantage. Dans cette perspective, la participation d'Ottawa aux opérations des Nations unies en Afghanistan est une mesure d'apaisement envers Washington et ses alliés actuels. Le but : gagner du temps en attendant que des décisions plus importantes changent l'équilibre actuel des forces dans le monde. Rien n'est plus aléatoire, plus dangereux quant aux chances de succès, que l'établissement d'un nouvel ordre de choses, enseigne Machiavel. Il est évident

maintenant que l'équilibre des forces dans le monde n'est plus celui des cinq dernières décades. Même dans l'Église catholique, qui doit *s'inculturer* alors que son centre de gravité se déplace hors de Rome.

Nous vivons donc une période de très grande incertitude. Non seulement personne au Québec ne peut intervenir pour interdire la participation des militaires québécois en Afghanistan, mais personne ne peut intervenir pour les rassurer quant aux perspectives présentes et à venir.

Cette incertitude est vécue par les militaires plus que par tous les autres. En Afghanistan, le militaire n'est ni en guerre ni en paix. Il est armé et n'est pas armé. Il est sur place pour le maintien de la paix alors qu'il n'y a pas de paix à maintenir. Par contre, il est peu équipé pour mener des opérations de pacification d'envergure parce que ni lui, ni ses supérieurs, ne connaissent véritablement les enjeux de cette guerre. Ils n'en connaissent que les manifestations extérieures alors que la guerre est d'abord affaire de volontés qui se traduisent en violences parce qu'aucun compromis n'est encore possible entre les factions impliquées. En conséquence, le soldat ne sait pas à quoi s'en tenir. Les militaires américains appellent ce genre de guerre un *catch 22*, terme qui désigne une situation impossible. Le soldat est comme le Chevalier du Septième Sceau. Il joue contre la Mort alors qu'il n'y a pas d'enjeu et que la partie est perdue d'avance pour lui. S'il ne meurt pas sur une mine, il mourra de dépression, et d'ennui, résultat de l'impossible incertitude qu'il doit vivre et pour laquelle il est encore trop peu préparé. Chaque jour qui se présente dans sa galère, il attend des ordres et des instructions qui lui viennent d'en haut et lui imposent l'arbitraire de politiques décidées à la petite semaine, sans envergure. Le premier principe de stratégie d'État que doit également connaître tout militaire s'énonce comme suit :

appréciation rigoureuse, correcte, impartiale et objective du contexte et de la situation. Le réalisme s'impose mais le militaire demeure sous informé, sinon *désinformé* et hors contact avec le réel puisqu'il ne peut communiquer avec la population locale, dont il ne connaît ni la langue, ni les mœurs, ni la mentalité. On ne lui sert que de la propagande. Ce manque de communications entre le militaire et ses supérieurs hiérarchiques, jusqu'aux plus hauts échelons du gouvernement, de véritables communications et non des tentatives de séduction comme la publicité, cet isolement moral qu'il doit subir chaque jour, est destructive et potentiellement fatale pour un combattant qui a besoin d'un moral à toute épreuve pour tenir le coup. Dans ce genre de guerre, c'est le meurtre psychologique et non les canons et les fusils qui tuent davantage.

En somme, le soldat québécois, et peut être tout autant le *canadian*, qui participe à de telles opérations sans avoir au moins le droit de s'approprier de la lecture, est sans défense devant ses pires ennemis, qui ne sont pas les Talibans contre qui il dispose au moins d'un fusil, d'une mitrailleuse et d'un canon, mais les autorités qui l'emploient et abusent de son ignorance et sa naïveté. Seul, isolé, sans défense contre les autorités qui brandissent continuellement l'arme des lois et règlements qui n'acceptent aucune exception. La majorité des militaires sont incapables de formuler le moindre grief alors que le grief est prévu dans la loi militaire. Dépourvu de l'instruction et de la formation nécessaires pour se défendre au moins par écrit, ils sont exposés aux abus subtils et souvent moins subtils des autorités. La moindre communication avec un autre militaire pour tenter de se défendre peut être interprétée comme une tentative de mutinerie et sévèrement réprimée. Quant aux officiers subalternes, ceux qui commandent directement les soldats dans les théâtres d'opérations, la majorité n'ont guère plus d'instruction ni

de formation que leurs soldats. Il n'existe au problème de la misère du soldat québécois, et aussi de son confrère *canadian*, aucune solution valable dans les conditions actuelles, fondées sur l'arbitraire des autorités.

La seule solution, il en existe une, est celle des fraternités, ou syndicats militaires. Personne ne voudra le croire au Québec mais les armées syndiquées existent en Scandinavie depuis les débuts du vingtième siècle. Aujourd'hui, les soldats finlandais, suédois, norvégiens, allemands et hollandais sont syndiqués. Les syndicats militaires s'occupent entre autres des fonds de pension, des cantines, de l'accoutrement et de la qualité de l'armement du militaire. Ils ont leur mot à dire dans les programmes d'entraînements, souvent abusifs chez nos soldats parce qu'exagérés et ruineux pour leur santé. Ils s'impliquent dans les conditions d'avancement proposées aux militaires, de sorte que les promotions par faveur sont plus rares. Les sergents, les officiers, ont aussi leur propre fraternité et se protègent contre divers abus des autorités politiques. Dans les théâtres d'opérations, y compris les vrais théâtres de guerre, les syndicats s'assurent que le militaire ne passe pas plus de huit heures par jour au front et soit remplacé à intervalles réguliers afin de refaire ses forces. Il n'est pas question de permettre aux autorités de demander l'impossible à leurs soldats. Par-dessus tout, le syndicat a pour fonction de défendre le militaire aux prises avec des accusations et qui se voit soudainement traîné devant les cours martiales. Les syndicats s'occupent également des griefs que la majorité des militaires sont incapables de formuler.

Il est temps de faire avancer la cause du syndicat militaire pour nos soldats, et aussi pour les membres de la GRC, exposés eux aussi à l'arbitraire des autorités. Rappelons-nous cette maxime du vieux Sun Tsu :

« Que chaque soldat employé sous vos ordres soit convaincu que votre premier souci est de le protéger de la moindre injustice. De cette manière, les soldats qu'on lance contre l'ennemi sont comme des pierres qu'on lance sur des œufs. » □

LE TRIBALISME RHODÉSIE DE LA MONTREAL GAZETTE ET LA PRÉTENDUE INTOLÉRANCE DES QUÉBÉCOIS

Depuis la fin de l'été 2007, la *Montreal Gazette* donne libre cours à ce qu'on ne peut faire autrement qu'appeler du «tribalisme rhodésien». Bien sûr, la voix de la direction de la *Gazette* ne représente pas l'ensemble des anglophones du Québec, ni même des journalistes de sa rédaction. Il n'en reste pas moins que, à titre de principal quotidien de la communauté anglo-qubécoise, son orientation éditoriale n'est pas sans influence. Ce tribalisme, que d'autres peut-être nommeraient «jingoïsme»¹ ou chauvinisme, mérite donc d'être décrit pour ce qu'il est: la défense exclusive des intérêts d'un clan, définis très matériellement. Cette mise en évidence permet en outre de souligner toute l'incongruité de l'accusation habituelle que ces *Rhodésiens* lancent aux nationalistes québécois et au Québec tout entier, celle de l'étroitesse d'esprit ou xénophobie. Derrière cette accusation se cache un refus profond d'accepter la démocratie québécoise. Pour le décrire, nous allons nous concentrer sur les éditoriaux du journal.²

* Doctorant en histoire à l'UQAM et à l'Institut d'études politiques de Paris, chargé de cours à l'Université de Montréal.

1 Courant d'opinion exaltant la puissance et l'impérialisme britanniques, qui se manifesta dans les deux dernières décennies du XIX^e siècle et qui fut représenté par J. Chamberlain et R. Kipling.

2 Merci au site Vigile.net d'avoir colligé tout ce dossier de presse, véritable florilège de la *Gazette*.

Le jugement Hilton et la loi 101

Tout d'abord, le jugement Hilton favorable à la contestation judiciaire de la loi 104 présentée par un de ses ex-collègues d'Alliance Québec³ a été l'occasion pour la *Gazette* de dévoiler toute l'épaisseur de son adhésion nominale aux principes de la loi 101. Cette adhésion nominale s'était exprimée sur un mode, disons bonne-ententiste, après le jugement de la Cour suprême en 2006 et cette année, à l'occasion du 30^e anniversaire de la Charte de la langue française. Le jugement Hilton a été l'occasion pour le journal anglo-québécois de revendiquer la fin de toute réglementation de l'accès aux écoles publiques de la minorité nationale au Québec (« *Education Needs Fewer Restrictions* », 24 août 2007). Autant dire que la reconnaissance du français comme langue nationale officielle, à titre de langue de l'écrasante majorité des Québécois depuis que le Québec existe, qui a de surcroît besoin d'être renforcée dans un contexte historiquement, économiquement et politiquement favorable à la langue de la minorité, n'aurait plus de portée.

En réalité, comme le dévoile son éditorial triomphant à la suite du jugement Hilton, la direction de la *Gazette* continue de refuser le principe élémentaire de la loi : le français est la langue commune du Québec, de ses institutions, de son espace public et évidemment de ses écoles. Ce qui est normal et banal ailleurs – l'école publique intègre les enfants, natifs comme immigrants, dans la langue nationale – serait une aberration, une restriction éhontée des libertés fondamentales. Une provision somme toute normale qui reconnaît aux écoles de la majorité le rôle d'intégration des néo-

3 La *Gazette* a bien entendu tenté de répondre à ceux qui contestaient le jugement du juge en chef d'avoir nommé un juge si peu susceptible d'être impartial, par un argumentaire qui se résume à un argument d'autorité assez faiblard.

Québécois devient ainsi une insoutenable «coercition» (Cf. «*Court Had to Uphold an Unjust Law*», éditorial du 31 août 2007). Mais dans combien de pays démocratiques est-ce que l'école publique offre un choix libre de langues ?

Davantage, une provision généreuse des lois québécoises, qui reconnaissent à la minorité historique anglaise un droit institutionnel à titre de minorité nationale, et de façon tout sauf étroite, est travestie, par un renversement complet, en marqueur du proverbial désamour des institutions québécoises pour la «liberté». De façon tout à fait traditionnelle et toujours aussi culottée, les idéaux du libéralisme servent ici à habiller grossièrement un *tribalisme rhodésien* qui ne respecte surtout pas la démocratie locale.

De fait, la *Gazette*, stimulée par le jugement Hilton, a poursuivi avec une série d'éditoriaux demandant à la communauté anglophone de voter aux commissions scolaires («*Get Yourself on the Voters' List*», 4 septembre 2007), puis d'appuyer davantage les luttes judiciaires de Tyler («*Tyler Strikes Again for Anglo Rights*», 13 septembre 2007). «*The Community*», explique la *Gazette* en page éditoriale, devrait mieux savoir à quel point son intérêt loge dans l'élargissement de l'accès à l'école anglaise. C'est très crûment l'intérêt privé de la croissance des institutions anglophones que la *Gazette* veut défendre au détriment de la majorité québécoise.

En somme, derrière cette rhétorique qui tente d'invoquer des principes libéraux, se cachent donc très maladroitement les intérêts très matériels de la croissance des institutions anglophones en territoire québécois – le seul au nord de Mexico où existe une différence culturelle au sens plein, d'échelle nationale, différence que la croissance sans entraves de ces institutions mettrait bien sûr en difficulté.

Les Fêtes du 400^e et le «regretté» général Wolfe

C'est dans ce contexte que la *Gazette* n'a pu s'empêcher d'exprimer son appui aux propositions ridicules du commissaire fédéral aux langues officielles, Graham Fraser. Pour mémoire, Fraser a recommandé aux organisateurs des fêtes du 400^e de Québec de mettre en valeur la dualité canadienne en insistant sur l'apport des anglophones à l'histoire de Québec [sic] et des francophones hors Québec à l'histoire du Canada – canadianisation des fêtes qui nous rappellera l'opération de récupération impérialiste des fêtes de 1908. Faisant sien ce propos («*A Birthday Party for All Canadians*», 30 août 2007), la *Gazette* ne manque pas de préciser que la deuxième recommandation de Fraser était par contre un peu farfelue! En somme, foin de francophones au Canada, rappelons le rôle déterminant des anglophones dans l'histoire du Québec. Certes, concède la *Gazette*, plusieurs la présenteront comme la contribution d'une domination impériale sur un peuple paysan, mais en réalité il faut célébrer cette glorieuse «coopération» sans hésiter.

Pour couronner le tout, on apprenait en septembre que le héros premier de cette «coopération», le général James Wolfe, a droit depuis vingt ans à une notice nécrologique dans la *Montreal Gazette*!⁴ *Sadly missed*, nous apprend la *Gazette*... Oui, par la tribu rhodésienne, comment pourrait-on en douter? Évidemment, il s'en trouvera pour dire que si des individus veulent payer le journal pour cette annonce nécrologique, pourquoi le journal refuserait-il? En réalité, tout journal qui se respecte n'accepterait pas la notice nécrologique nostalgique de n'importe quelle personnalité historique. Cela paraît évident pour un chef totalitaire, pour prendre un exemple obvie. Alors, en l'occurrence, force est

4 Mathieu Boivin, «*The Gazette – Wolfe forever!*», *Le Journal de Montréal*, 14 septembre 2007.

de constater que la *Gazette* manque cruellement d'élégance et de savoir-vivre, et surtout qu'elle met ainsi à nu un atavisme.

La Commission Bouchard-Taylor et la prétendue intolérance des Québécois

Le plus drôle dans tout cela est peut-être que durant la même période, en commentant la Commission Bouchard-Taylor, la *Gazette* déploie une série de papiers montant en épingle la prétendue étroitesse d'esprit des Québécois (Cf. « *Poll Reveals Myths of Our Tolerance* », 12 septembre 2007). Les idéaux laïques et républicains sous-jacents à l'impopularité du multiculturalisme *canadian* au Québec ne peuvent qu'être la manifestation du manque d'ouverture des Québécois... Qui accuse qui d'ethnocentrisme, franchement ?

Quand on y regarde de plus près, on constate que la diversité comprise dans la défense du multiculturalisme *canadian*, preuve de l'ouverture d'esprit supérieure de la nation *canadian* et de son cosmopolitisme, rencontre vite ses limites – des limites très bien définies. C'est une diversité qui ne remet nullement en cause l'hégémonie culturelle anglophone au niveau de la culture seconde, bien au contraire. C'est la diversité qu'ils veulent accueillir dans les *English School Boards*. Il y a bien sûr dans ce conflit entre modèle québécois et modèle *canadian* la différence à faire entre deux conceptions de neutralité en matière religieuse, celle de la laïcité, et celle de la sécularisation à l'anglo-saxonne, qui tend plutôt à se faire également bienveillante au développement de toutes les religions. Outre la question d'un principe d'égalité conçu très différemment par rapport à la religion, entre les modèles laïques francophones et multiculturelles anglophones, il faut surtout voir la portée réelle de la diversité culturelle que ces cosmopolites anglophones qui accusent le Québec de

fermeture sont prêts à accepter. C'est une diversité ethnique qui ne remet pas en cause l'anglais comme langue commune et l'hégémonie du nationalisme culturel et politique *canadian* sur d'autres peuples, mais le consolide par le nombre.

Culture première multiethnique, culture seconde anglophone

Lorsqu'on analyse l'ouverture à la différence sur la base de la distinction opérée par Joseph-Yvon Thériault entre culture première (d'ordre familial) et culture seconde (d'ordre national, de la haute culture, du savoir et de la langue commune), on se rend vite compte que la diversité à laquelle ces « cosmopolites » anglophones sont ouverts est, la diversité des croyances religieuses y compris, de l'ordre de la culture première. Car l'application de la politique du multiculturalisme *canadian* ne devait pas, à l'origine, ni ne l'a fait depuis qu'elle existe (sinon très marginalement), remettre en question l'adhésion des citoyens issus des minorités immigrantes ainsi reconnues, au patriotisme *canadian* ni à la culture anglophone.

Quand il est question de reconnaître une diversité qui relève de la culture seconde, d'un ordre plus profond et qui porte à conséquence, comme la légitimité d'un Québec officiellement francophone, on se révèle vite beaucoup plus frileux, pour ne pas dire hostile. L'autre exemple de diversité culturelle qui relève de la culture seconde, sur les territoires du Dominion, est celle des Amérindiens et Inuits. Or, en ce moment même, le Canada signifie son refus d'adhérer à la Convention des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. La même presse anglophone qui s'empresse pendant ce temps d'accuser les Québécois de fermeture à la différence se garde bien de critiquer la position officielle du Canada. Au contraire, elle l'appuie. On sait très bien que le

Canada a, historiquement, tenté d'anéantir cette différence culturelle profonde, des différents peuples autochtones. Ces différences culturelles, québécoise comme autochtones, sont des différences culturelles véritables, d'ordre national et non pas anecdotique.

La diversité tant vantée par ces « cosmopolites » est celle qui peuple Londres, New York et Toronto et qui ne fait, finalement, que colorer une même identité culturelle anglophone. Dans ces métropoles culturelles anglophones, une part de culture première anglo-saxonne a peut-être reculé, mais leur diversité ethnique accrue ne fait que renforcer un rayonnement et une hégémonie croissants de la culture seconde anglophone dans le monde.

Politique du multiculturalisme et intérêts anglophones

Depuis l'époque moderne, États-Unis en tête, les pays anglo-saxons sont réceptifs à une diversité religieuse conçue de façon communautariste: le multiculturalisme ne fait que le systématiser de façon en principe plus équitable pour toutes les confessions et toutes les origines. La politique de multiculturalisme du Canada, ne remet donc pas fondamentalement en cause un modèle de démocratie à l'anglo-saxonne: elle en est plutôt une mise à jour, et à l'aune de la globalisation. Elle peut en apparence froisser des éléments de culture première anglo-saxonne: c'est qu'ils ont clairement été déterminés comme désuets et contre-productifs en termes d'intérêts hégémoniques (ce qu'illustrent d'anciennes expressions tel « *Speak White* », décidément superflues). L'opposition entre *melting pot* états-unien et multiculturalisme *canadian* est donc un artifice rhétorique qui sert à fortifier l'adhésion patriotique au Canada de la part des néo-Canadiens, traditionnellement séduits par les États-Unis; car sur le fond, l'assimilation à la culture seconde

anglophone n'est pas moins efficace au Canada qu'aux États-Unis. Et si elle le devenait, le multiculturalisme serait alors sévèrement remis en question.

Le multiculturalisme est simplement une manière de se montrer accommodant à la diversité ethnique et religieuse qui permette d'augmenter efficacement le nombre de *Canadians* sans affaiblir la cohésion d'un nationalisme politiquement identifié au Canada et culturellement identifié par l'adhésion à la culture seconde anglophone. Dans ce contexte, voir les Québécois chercher à définir leur propre modèle d'intégration sur leur territoire – comme la loi 101, la loi 104 ou la contestation des accommodements raisonnables définis selon la norme du multiculturalisme canadien en signifient la volonté – ne peut qu'être perçu avec hostilité, puisque la « clique » rhodésienne sait parfaitement bien combien la prévalence du modèle *canadian* sur le territoire québécois l'aide à saper les assises d'une autonomie démocratique du Québec. La différence réelle, qui porte à conséquence, celle d'une autre identité nationale et d'une démocratie qui choisit ses propres principes communs, suscite l'hostilité profonde et ouverte de ces prétendus juges en matière de tolérance. Leur libéralisme affiché montre ainsi ses limites devant le défi d'accepter les principes de la démocratie, dont l'une des assises les plus fondamentales est le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Le droit démocratique des Québécois de choisir et 1982

Les *Canadians* ont bien entendu parfaitement le droit de choisir démocratiquement le modèle d'intégration de l'immigration et d'accommodement de la religion qui leur plaît. Que les Québécois trouvent des défauts importants au multiculturalisme ne leur ôte pas ce droit. Toutefois, la reconnaissance de ce droit démocratique implique que la

nation québécoise possède elle aussi le droit de définir son modèle d'intégration de l'immigration et de gestion de la place accordée à la religion dans son espace public. Or, il se trouve que c'est le modèle *canadian*, enchâssé dans la Constitution de 1982, qui s'impose au Québec, *nolens volens*, bien que cette Constitution lui fût imposée de façon tout à fait antidémocratique. Cette Constitution de 1982 empêche les Québécois de faire prévaloir la logique de la loi 101 et de son modèle de laïcité.

La presse *canadian*, *Gazette* et quotidiens torontois en tête, qui donne le beau rôle à l'ouverture *canadian* et le mauvais rôle à la prétendue intolérance québécoise, trouve ainsi une astuce rhétorique efficace pour camoufler ce problème démocratique aigu qui mettrait sinon en relief les manquements sérieux du Canada à cette prétendue vertu de démocratie et d'ouverture qui démarquerait le «plus meilleur pays du monde». On notera que ce n'est donc jamais en termes de choix démocratiques qu'est défendu le multiculturalisme, mais plutôt à titre de soi-disant parangon de la seule vertu, de la plus haute vertu de tolérance qui soit possible de trouver sur le globe – un modèle unique qui doit s'imposer à tous, en somme, non pas sur le plan des débats démocratiques, mais d'une conception particulière des droits de l'homme qu'on retirerait, par cet artifice rhétorique, du terrain des choix démocratiques.

Et, pour conclure, la contestation de ce modèle de multiculturalisme *canadian* par les Québécois chez eux représente, au même titre que la loi 101, un obstacle aux intérêts de la tribu rhodésienne au Québec, à commencer par le plan matériel. Au final, c'est le droit des Québécois d'effectuer des choix démocratiques qui est rejeté par ces modèles auto-proclamés de vertu et d'ouverture. □

Bruno Roy*

ÉCRIRE EN MILIEU MINORITAIRE HORS-QUÉBEC

Au 8^e Marché de la poésie à Montréal (début juin 2007) s'est tenue une table ronde autour d'un recueil d'entretiens avec des écrivains francophones vivant hors du Québec intitulé *L'acte de création*.¹ Ces créateurs vivent ou viennent de l'Acadie, du Manitoba, de l'Ontario, de la Colombie Britannique, d'Ottawa. Parmi ceux qui participaient à la rencontre que j'animais, il y avait Paul Savoie, Pierre Raphaël Pelletier et J. Roger Léveillé. C'est autour de ce livre d'entretiens, donc, que les premières questions ont surgi. La diversité, par exemple, est-elle un indice obligatoire de la création? En d'autres mots, s'il n'y avait pas de diversité, peut-on conclure que l'acte de création n'aurait pas lieu? Se posait aussi la question de l'inspiration. Entre l'enfance qui en est souvent le moteur et l'expérience qui la dépasse (le souci d'authenticité), où se situe l'inspiration? «Quand tu écris, affirme l'écrivain manitobain J. Roger Léveillé, tu travailles avec ce que tu as sous la main.» Livre, musique, cinéma, journal, actualités, etc. Pour Pierre Raphaël Pelletier, de l'Ontario français, importe davantage l'état dans lequel il crée que le processus de création lui-même. Il cherche moins, dira-t-il, à analyser l'acte de création qu'à le vivre. «Il me semble, croit J. Roger Léveillé,

* Écrivain

¹ Paul Savoie, *L'acte de création*, Entretiens, L'Interligne, Coll. «Amarres», 2006.

que le travail de l'artiste est un travail exceptionnel, que la culture se fait par en avant et non par en arrière, donc que rien n'y prépare et que si une œuvre peut finir par signifier quelque chose d'une société, elle est d'abord avant tout une singularité.»²

Une identité non territoriale?

L'acte de création est le fait d'un besoin d'expression de soi, mais si cette expression échappe à son historicité, c'est-à-dire à ses conditions d'existence, il y a là une fuite en avant qui fait de cet acte une métaphore désincarnée où tout n'est que personnel grâce au génie du créateur. C'est une vue de l'esprit que de concevoir l'acte de création en dehors de sa réalité sociale. Ce que confirme à sa manière paradoxale Dyane Léger: «Je n'écris ni avec mon sexe, ni avec mon Acadie; c'est toute nue et toute seule que j'écris et pourtant c'est avec le souffle des anciens que mon écriture apparaît.»³

Pour chaque individu artiste ou écrivain, l'acte de création porte sa propre historicité qui en détermine les conditions de réalisation. En d'autres mots, chaque champ littéraire cherche son horizon. Pour Didier Leclair, par exemple, qui a épousé une femme de l'Ouest canadien – l'Afrique, dans ses écrits, est une identité culturelle non territoriale. La capacité de s'adapter ailleurs peut paraître suspect car cela sous-tend, aux yeux de certains, un flou identitaire. Pour un écrivain, en particulier, c'est un atout, voire un privilège: «Il y a une liberté farouche qui m'habite et que ce soit l'Afrique ou le Canada, je me garde le droit de ne pas y appartenir aveuglément. [...] Il y avait longtemps que je me posais des questions sur la fierté d'être de quelque part. Pourquoi être fier

2 J. Roger Léveillé, *Ibid.*, p.182.

3 Dyane Léger, *Ibid.*, p.99

quand tout cela est au départ arbitraire ? Ne faut-il pas naître une deuxième fois pour être certain de notre fierté ? »⁴

Reconnaissons quand même que toute cette écriture non territoriale est suffisamment politique, même si, en milieu minoritaire où elle est rarement reconnue, elle déconcerte les universalistes de la culture. Pour sa part, précise Herménégilde Chiasson,

« Notre génération a voulu mettre l'accent sur le nom plus que sur le discours. Nous étions fascinés par le fait que nous étions des Acadiens écrivains et non le contraire. Nous voulions nommer les choses, habiter notre espace et y faire référence dans nos œuvres, [...] Pour les plus jeunes, ils savent qu'ils sont Acadiens et que tout ce qu'ils font devient porteur de cette identité. [...] En ce sens, nous n'avons d'autres choix que de leur faire confiance en espérant que les acquis ne se transformeront pas en perte dans ce jeu incessant des générations qui se bousculent et dont nous faisons aussi partie. »⁵

Défendre et illustrer à travers le monde la littérature franco-ontarienne ou franco-manitobaine, pour ne prendre que ces deux exemples, n'est pas chose évidente. Connotées par la dimension canadienne-française, ces deux littératures en particulier ne peuvent prétendre, à l'instar de la littérature québécoise, voire de la littérature acadienne, à une reconnaissance institutionnelle de même nature. Hors du Québec, point de salut ? On nous l'a fait savoir, rapporte Hédi Bouraoui, à qui Yves Beauchemin aurait intimé : « Vous n'avez qu'à venir vous installer au Québec. »⁶ Oui, comment sortir de ces perceptions négatives : des *dead ducks* et des « cadavres chauds » même si, au Manitoba, par exemple, note J.R. Léveillé, il y a une réelle vitalité linguistique et culturelle. Au manque chronique de lectorat et au fait d'écrire de la poésie – deux difficultés réelles pour un écrivain

4 Didier Leclair, *Ibid.*, p.83 et 87.

5 Herménégilde Chiasson, *Ibid.*, p. 135.

6 Hedi Bouraoui, *Ibid.*, p. 153.

canadien de langue française – on peut ajouter les milieux minoritaires auxquels ils appartiennent. En ces milieux, pour que la littérature autre que l'anglais existe, l'activité des éditeurs francophones est indispensable. Sinon, comment pourrait-on parler de cette littérature ?

Une action éditoriale

L'écrivain manitobain J.R. Léveillé, cité plus haut, a beaucoup agi au sein des Éditions du Blé. Il y a fondé une Collection *Rouge* « pour assurer qu'il y ait toujours une édition de la littérature la plus « moderne », même dans un milieu minoritaire où la production est modeste. » L'important, ajoutera feu l'Acadien Gérald Leblanc, aura été d'avoir mis de l'avant qu'il existe une littérature moderne, ici, et « que l'Acadie était plus complexe qu'une certaine image folklorisante qui avait cours. » C'est pourquoi, la création d'une maison d'édition, en milieu minoritaire, vise à assurer le contrôle éditorial de sa production littéraire. » Ainsi, nonobstant leurs difficiles conditions de publications, écrivains acadiens, manitobains ou ontariens, par exemple, ne sont plus dans la nécessité de publier au Québec.

Dans ces espaces francophones hors Québec, en effet, trois maisons d'éditions ont vu le jour : ce sont les Éditions d'Acadie, les Éditions Prise de parole en Ontario et les Édition du Blé au Manitoba ; ce qui, selon plusieurs, a transformé le milieu des arts.

La création d'une première maison d'édition en Acadie (comme ailleurs au Canada français), précise Gérald Leblanc, fait partie d'un réveil collectif où l'on a décidé de cesser de parler de survie et d'agir sur notre devenir. Dans cette mouvance parfois turbulente qui a touché tous les aspects de la

société, on a aussi fait place aux créateurs qui annonçaient ces mutations.⁷

Voici qu'un esprit commun s'y dégage : à travers l'art et la politique, écrivains et éditeurs, en milieu minoritaire, veulent faire entendre une parole forte, en créant des textes significatifs, voire revendicateurs, pour leur communauté.

Par contre, écrire pour soi avec l'incertitude d'être publié, telle est, semble-t-il, une condition objectivement difficile pour que se développe une vie littéraire significative dans la société où les créateurs vivent, travaillent et créent en milieu minoritaire. Gérald Leblanc reconnaît d'emblée que « Le fait de publier ensuite est alors un geste social. » Cela vaut pour tous les écrivains du monde. Comment cette disposition de l'esprit détermine-t-elle une conception de l'acte de création lorsque cet acte est inscrit dans un contexte de minorisation linguistique ? Quelle est la relation de cause à effet qui nous ferait comprendre cette dynamique qui ne peut échapper à la dimension politique du sujet ? Là-dessus, dans le livre *L'acte de création*, peu de choses sont dites. Car le sujet est souvent évoqué sans véritablement déboucher sur une réflexion globale. Toutefois, certains éléments de réponses à ce questionnement méritent d'être soulignés parce qu'ils peuvent permettre une amorce de réflexion dans le contexte du « Canada français » dont pourraient profiter les créateurs québécois.

Aux yeux de Paul Savoie, précisément, le milieu québécois est maintenant devenu « le milieu hors-canadien-français. » Les questions qu'il a posées à ses compatriotes francophones canadiens, a-t-il besoin de préciser dans son préface, lui semblaient meilleures lorsqu'il les adressait « aux personnes qui habitaient le même milieu » que le sien. Dans

7 Gérald Leblanc, *Ibid.*, p. 236.

ces *Entretiens*, ce fait objectif d'écrire en milieu minoritaire, paraissant particulièrement courageux à Paul Savoie, s'est imposé de lui-même. Souvent, commente pour sa part Andrée Lacelle, née à Hawkesbury (Ontario), l'écrivain francophone hors-Québec touche terre mais il reste sans terre :

« Car l'absence de statut politique pour nous, en Ontario français, crée un vide dans l'espace public, une sorte de non-lieu qui fait qu'en cette province, nous ne sommes toujours pas des citoyennes et des citoyens à part entière, car si nous l'étions, nous n'aurions pas à nous présenter en Cour suprême pour obtenir le droit d'accoucher et de mourir dans notre langue maternelle. Bien entendu, je pense, entre autres, à la cause de l'hôpital Montfort. »⁸

Une langue d'écriture

C'est à Toronto, dira Antonio D'Alfonso, qu'il s'est découvert comme écrivain francophone : « Le Canada, pour ceux et celles qui vivent au Québec, c'est le Québec. Mais ça, on ne le comprend qu'une fois que nous vivons au Canada anglais. »⁹ Hélas, pense le poète d'origine italienne vivant maintenant, après Montréal, à Toronto : pour l'écrivain « autre », né ou pas ici, le but suprême, c'est de se faire accepter en tant qu'anglophone. Très souvent, il lui importe de se faire accepter dans la langue de la majorité canadienne, voire dans celle de l'Amérique du Nord. « Beaucoup d'écrivains deviennent anxieux lorsque le milieu anglophone ne les accepte pas. »¹⁰ Le système de subventions lui-même « donne un tas d'argent aux artistes pour qu'ils puissent travailler mais en anglais », précise encore D'Alfonso. Ce qui n'est pas sans conséquence. Les sept huitièmes des titres de Guernica, maison d'édition qu'il a fondée, sont en langue anglaise. Aux yeux du Canada anglais, pourtant, est-il obligé de reconnaître, ces livres sont invisibles : « Nos livres, même en anglais, ne font

⁸ Andrée Lacelle, *Ibid.*, p. 175.

⁹ Antonio D'Alfonso, *Ibid.*, p. 61.

¹⁰ *Ibid.*, p. 61.

pas partie du patrimoine du Canada. Nous n'existons pas.»¹¹ C'est sans doute une des raisons qui le fait écrire en français plutôt qu'en anglais: D'Alfonso écrit là où, au bout du fil, il y a une écoute.

« Dans quelle langue écrire ? J'ai choisi la langue française, parce que je suis de plus en plus sûr que l'avenir du Canada n'est pas la langue anglaise. De toutes les langues parlées dans ce pays, celle qui risque de disparaître est l'anglaise. C'est celle qui nous nuit le plus dans la formulation de notre identité, c'est la langue la plus bornée, celle qui dit non le plus souvent à l'invitation venant de l'extérieur, en dehors de nos frontières. Aussitôt que la langue s'effritera, nous allons nous découvrir comme pays. »¹²

Hedi Bouraoui, qui a choisi de s'établir au Canada croyant que c'était un pays bilingue où le français est une langue officielle, avoue lui aussi son désenchantement: « En Ontario, je me suis d'abord trouvé dans un désert complet pour tout ce qui touche la francophonie. J'avais même écrit dans la revue *Nordir*: « Écrire en français en Ontario, c'est lancer des S.O.S. dans le désert ». »¹³ En Acadie, la réalité diffère quelque peu. Tout en étant de culture acadienne et de parents unilingues, signale Gérald Leblanc, l'anglais a aussi été présent dès son très jeune âge, comme une composante de son univers. Une composante linguistique qui, ne devant pas effacer sa propre langue, fait partie de son héritage culturel. « Il me semblait, explique-t-il, que les choses les plus simples de l'existence méritaient qu'on s'y arrête, que mon « petit monde à moi » était aussi porteur de vérité, qu'il était possible de l'écrire pour le rendre présent dans la langue. »¹⁴

¹¹ Ibid., p. 63.

¹² Ibid., p. 59.

¹³ Hedi Bouraoui, Ibid., p. 152.

¹⁴ Gérald Leblanc, Ibid., p. 234.

Entre l'enfance et la communauté

Là où se rejoignent tous les écrivains francophones du Canada, c'est que « L'Amérique, pense J. Roger Léveillé, est dans notre langue tout autant sinon plus que l'Europe. C'est un fait de notre voix d'écrivain. Même si nous partageons la langue française avec d'autres lieux, elle est formée par cette expérience américaine. »¹⁵ Cela, sans « aucune schizophrénie dans l'usage de l'anglais ou du passage aisé d'une langue à l'autre, même métissage entendu des deux. » En effet, à cet égard, du seul fait qu'ils partagent entre eux une même langue de création en Amérique du Nord, le français, les conditions d'écriture des écrivains francophones canadiens et des écrivains québécois sont communes. Jouer le pragmatisme contre la théorisation, confronter la douleur d'écrire au jeu gratuit de la langue, opposer nostalgie et modernisme, voilà des positions qui rejoignent celles de tous les créateurs du monde qui, indubitablement, réfléchissent sur leur travail. Pensons à feu Gérard Leblanc, il était fasciné par l'Amérique au même titre que les poètes québécois Claude Beausoleil et Jean Daoust, pour ne nommer que ces deux-là.

Chez Hedi Bouraoui, en cette matière, il semble que son intention soit directement politique. En Amérique du Nord, il dit se comporter en citoyen canadien, « entendez par là que je cultive ma *canaduitude* plus que mon américanité états-unienne. »¹⁶ Ce qui lui permet de revendiquer son africanité tout en l'insérant dans la diaspora en Amérique, plus spécifiquement les Antilles françaises : « Mélange paravent contre l'illusion de la pureté dont se targuent les *pures laines* et autres bigots. »¹⁷ Les écrivains Cadjens, par ailleurs, mettent de l'avant une autre conscience francophone car le dis-

¹⁵ J.R. Léveillé, *Ibid.*, p. 189.

¹⁶ Hedi Baroui, *Ibid.*, p. 146.

¹⁷ *Ibid.*, p. 147.

cours qui lui est lié l'est par une histoire qui fut commune à ses débuts avec les Acadiens. Ainsi que l'affirme Dyane Léger, « Que j'écrive au bout du monde ou en terre natale, je reste consciente de qui je suis et toujours je prie pour quelque chose du sacré universel s'insuffle à mes mots. »¹⁸

Ici, le discours du minoritaire s'oriente vers d'autres préoccupations qui rejoignent celles de bien des créateurs québécois : territorialité, excentricité, nordicité, américanité, migration, etc. Tout ce qui pourrait appartenir au discours de la décolonisation, de l'oppression, voire de l'isolement est, d'une certaine manière, mis en sourdine. L'acte de création, dégagé de ce discours, prend alors une valeur plus personnelle dont le moteur est le lieu d'origine : souvent l'enfance. On peut penser avec France Daigle que ce qui, spontanément surgit chez tout écrivain, qu'il vive au centre ou en périphérie, c'est la matière de l'enfance, « matière qu'il déguisera plus ou moins dans son œuvre. »

Dans les espaces francophones du Canada, à la manière de leurs collègues québécois, les écrivains n'écrivent pas exclusivement du point de vue d'une culture unique et minoritaire, voire coloniale, ils écrivent eux aussi, pour reprendre les mots de l'écrivain canadien d'origine tunisienne, Hedi Bouraoui, dans « l'interstice de cultures plurielles qui occultent tout monolithisme ». L'écrivain qui vit et écrit à Toronto ajoute : « Il n'y a d'universel que du particulier ».

Entre l'institution littéraire et la francophonie canadienne, en termes de discours, certains ponts sont fermés dont celui, par exemple, au Québec en particulier, du multiculturalisme. Car ce qui est en cause, c'est la fragilité des minorités. À l'inverse, l'écrivain vivant en milieu minoritaire vit lui aussi dans un monde éclaté, il est confronté à la réalité

¹⁸ Dyane Léger, *Ibid.*, p.99.

du «village global». Ce qui fait dire à Dyane Léger, que la littérature acadienne «est entrée dans le courant de l'universalité». Si cela ne fait pas de doute, pour elle, « Reste et restera toujours la question capitale, la seule et vraie question : Aimerons-nous assez les mots pour les insuffler aux plus jeunes que nous ? »¹⁹

Concluons. Certes, il y a les migrations nombreuses qui entraînent des acculturations nécessaires et complexes. Cela dans des lieux minoritaires où, comme au Canada, deux langues s'affrontent. Pour un écrivain, ce n'est pas banal. Quelle langue écrire et pourquoi la choisir, si cette langue qui soutient l'écriture, passe inaperçue, voire est rejetée ?

Cela étant écrit, ce livre d'entretiens de Paul Savoie, *L'acte de création*, est utile car s'y glissent des éléments de réflexion qui conduisent le lecteur à comprendre que tout créateur est confronté aux forces extérieures que sont les réalités sociales, linguistiques, culturelles, religieuses et politiques. C'est pourquoi le Québec aurait avantage à mieux connaître les œuvres littéraires qui s'écrivent en terre canadienne française. Il comprendrait, ce qu'il a compris pour lui-même, et cela à la manière d'Antonio D'Alfonso, que tout ce que fait l'écrivain, en milieu minoritaire, c'est pour la communauté. □

19 Dyane Léger, *Ibid.*, p.96

LE QUÉBEC AU CROCHET DU CANADA?

Dans un article intitulé «Le Québec gagnant», publié dans *La Presse* du 21 mars dernier, sur les modifications du programme de péréquation annoncées dans le budget fédéral déposé le 19 mars qui porteront à 7,2 milliards en 2007-2008 les paiements reçus par le Québec, l'économiste Robert Lacroix de l'Université de Montréal, signataire du manifeste *Pour un Québec lucide* et membre du Groupe fédéral d'experts sur la réforme de la péréquation, écrit:

«Ce programme est financé à partir de l'ensemble des taxes payées par l'ensemble des Canadiens au gouvernement fédéral. Donc les Québécois, qui ne contribuent que pour 20 % du total des taxes fédérales, ne paient que 20 % du coût du programme de péréquation. En somme, pour les 7,2 milliards de \$ [à recevoir en 2007-2008] en péréquation, les Québécois n'auront payé que 1,4 milliards, le reste [5,8 milliards] étant payé par les autres Canadiens».

Voilà un énoncé qui tend à présenter le Québec comme un assisté social au sein du Canada et qui suggère qu'il recevrait au total bien davantage que la part qu'il verse aux finances publiques fédérales. Qu'en est-il?

Si on procédait de la même manière avec les autres transferts fédéraux aux provinces (en matière de santé, de programmes sociaux, d'infrastructures), on arriverait à un

* Économiste, professeur retraité de l'UQAM

étonnant résultat. La province la plus puissante économiquement qu'est l'Ontario (39 % du PIB canadien) et l'une des plus riches ne reçoit évidemment aucun paiement de péréquation. Mais elle est la première bénéficiaire au titre des autres transferts avec 13 milliards à recevoir en 2007-2008. Il va sans dire que ce volet des transferts fédéraux aux provinces est, comme la péréquation, financé par l'ensemble des taxes payées au gouvernement fédéral par l'ensemble des Canadiens. En transposant les propos de Robert Lacroix qui viennent d'être cités, il faudrait donc dire :

« Les Ontariens, qui contribuent 39 % du total des taxes fédérales, ne paient que 39 % du coût des autres programmes de transferts aux provinces. En somme, pour les 13 milliards à recevoir à ce titre en 2007-2008, les Ontariens n'auront payé que 5 milliards, le reste, 8 milliards, étant payé par les autres Canadiens ».

Et voilà la riche Ontario transformée elle aussi en assistée sociale du reste du Canada.

À la lumière de cette conclusion inattendue, on devine bien que quelque chose cloche dans la méthode de calcul. Le problème tient simplement au fait que les taxes ontariennes contribuent à financer la totalité du coût des transferts en matière de santé, de programmes sociaux et d'infrastructures, qui sera de 34 milliards en 2007-2008, et non la seule partie qui revient à l'Ontario, 13 milliards. La contribution ontarienne est donc 39 % de 34 milliards, soit 13 milliards, et non 39 % des 13 milliards qu'elle reçoit du programme, soit 5 milliards. Il en va de même pour le Québec dont les taxes contribuent à financer 20 % de la totalité des coûts des programmes de transferts fédéraux et non 20 % de la seule part qui lui revient de ces programmes. Dans le cas de la péréquation dont le coût total est de 12,8 milliards, la contribution du Québec est donc de 2,6 milliards (20 % de 12,8 milliards) et non de 1,4 milliard (20 % de ce qui lui revient

du programme de péréquation). Même si cette différence de 1,2 milliard est relativement faible, elle met en évidence une mesure plus juste de la réalité, ainsi que le risque de tirer des chiffres des conclusions abusives.

Récipiendaire de 7,2 des 12,8 milliards distribués en péréquation en 2007-2008, le Québec n'en demeure pas moins gagnant à ce chapitre et il recevra également du gouvernement fédéral pour la même année 8 des 34 milliards versés au titre des autres transferts dont il aura financé 20 % du montant, soit 6,8 milliards. Il serait toutefois incorrect d'en déduire qu'il recevrait globalement plus d'argent du gouvernement fédéral qu'il ne lui en verse. Selon les prévisions budgétaires déposées le 19 mars en effet, le montant que le gouvernement fédéral percevra en impôts et taxes de l'ensemble des Canadiens en 2007-2008 sera de 237 milliards, dont 20 %, soit 47 milliards, proviendront du Québec. Les transferts fédéraux de 15,2 milliards (7,2 pour la péréquation, 8 pour les autres transferts) dont bénéficiera le Québec seront en somme une « ristourne » partielle des impôts et taxes de 47 milliards payés au gouvernement fédéral par les Québécois, qui auront donc versé à Ottawa un solde net de 32 milliards.

La majeure partie de ce solde reviendra aux Québécois sous la forme de transferts aux particuliers (prestations aux aînés, assurance-emploi, prestations pour enfants) et de subventions (industrie, agriculture, etc.), ou contribuera au financement des sociétés d'État, de la défense nationale et du service de la dette fédérale. Le reste contribuera au financement de l'appareil gouvernemental fédéral et aux multiples onéreux et futiles dédoublements de fonctions administratives des deux niveaux de gouvernement.

Pas de fondements donc au mythe d'un Québec vivant au crochet du Canada, que la mécanique d'une péréquation avantageuse pour le Québec entretient vigoureusement, *a fortiori* avec la nouvelle formule entrée en vigueur le 19 mars. Pleins fondements par contre, derrière les mirages d'«ouverture» et d'«asymétrie» des Harper et Charest, à la réalité d'un fédéralisme centralisateur tutélaire qui, non seulement consolide ses intrusions dans les domaines de compétence des provinces et nie à celles-ci l'espace fiscal autonome nécessaire à l'acquittement de leurs responsabilités, mais qui envahira à partir de 2008-2009 un nouveau champ de compétence des provinces, celui de la formation de la main-d'œuvre. Pleins fondements en conséquence à l'aspiration historique du Québec à récupérer entièrement ces domaines de compétence et les moyens fiscaux de les administrer. Pleins fondements en somme à la seule véritable voie de réalisation de ces objectifs qu'est la souveraineté du Québec. □

le 10 avril 2007

Robin Philpot*

*La prospérité de Montréal passe par
la souveraineté du Québec*

L'INCONTOURNABLE VISION

DE JANE JACOBS**

Quand Pierre Pettigrew a quitté la politique, suite à sa défaite le 23 janvier 2006, il a disparu de la scène médiatique pendant neuf mois avant de refaire surface comme conseiller exécutif international au siège canadien de Deloitte à Toronto. L'ancien ministre des Affaires étrangères du Canada s'est alors dit très heureux de rejoindre le monde des affaires dans « la métropole canadienne ». Il nous a assuré qu'il garderait un bureau *dans la succursale* de Deloitte à Montréal. L'anecdote est significative parce qu'elle illustre sa résignation : l'homme qui fut un conseiller de dirigeants « nationalistes » du Parti libéral du Québec, dont Robert Bourassa et Claude Ryan et fait ensuite carrière à Ottawa, notamment aux Affaires étrangères où il a pu sillonner le monde, finit à Toronto en déclarant tout simplement que Toronto est la « métropole canadienne ». Sous-entendu : un homme de son envergure ne peut rester dans la ville satellite qu'est Montréal.

* Auteur de *Le référendum volé* (Éditions les Intouchables, 2005) et coauteur de *Les secrets d'Option Canada* (Éditions les Intouchables, 2006)

** Texte d'une conférence prononcée lors de l'assemblée des IPSO (Intellectuels pour la souveraineté) le 31 janvier 2007

Dans son important livre publié en 1980, *The Question of Separatism – Quebec and the Struggle over Sovereignty Association*¹, feue Jane Jacobs prédisait que la question de la souveraineté ne s'évaporerait de sitôt, justement à cause de la relation entre Toronto et Montréal.

«On peut s'attendre à ce que cette question revienne constamment au cours des prochaines années jusqu'au moment où elle sera réglée, soit lorsque le Canada aura accepté que le Québec devienne souverain ou lorsque les Québécois auront accepté le déclin de Montréal, en s'y résignant et en en acceptant les conséquences.»

Elle ne s'attendait pas à une telle résignation. Aussi, a-t-elle fourni d'excellentes raisons pour convaincre les Québécois de choisir la souveraineté.

Elle arrivait à cette conclusion principalement grâce à son analyse de l'économie des grandes villes et de leur rôle dans la richesse des nations et en prenant pour exemple les relations entre Montréal et Toronto et en approfondissant son analyse à l'aide d'une étude détaillée de l'expérience de la Norvège qui s'est séparée de la Suède par voie référendaire en 1905. Pour Jane Jacobs, la prospérité et l'essor de Montréal passent nécessairement par la souveraineté du Québec. Sans la souveraineté politique du Québec, Montréal perdra pour toujours son rôle de métropole, devenant inévitablement un satellite de Toronto. Montréal jouera le même rôle par rapport à Toronto que Lyon joue pour Paris, Glasgow pour Londres, Melbourne pour Sydney, bref une ville qui reçoit la portion congrue que veut bien lui accorder la ville métropolitaine.

En entrevue en 2005, elle ajoutait que, sans la souveraineté, la relation économique entre Toronto et Montréal ressem-

1 Jane Jacobs, *The Question of Separatism – Quebec and the Struggle Sovereignty Association*, Random House, New York, 1980.

blerait tôt ou tard à celle d'un empire, où Toronto jouerait le rôle de la métropole impériale et Montréal, celui d'une quelconque ville du vaste empire.² De plus, elle insistait pour dire que son analyse de 1980 s'appliquait avec autant sinon davantage d'acuité aujourd'hui qu'en 1980,

La question est bien posée: ou bien le Québec sera souverain, ou bien les Québécois devront se résigner au déclin de Montréal et à toutes ses conséquences!

Il est important de comprendre comment ce libre penseur, la plus importante urbaniste du 20^e siècle, en arrive à une position aussi tranchée et aussi claire sur un sujet d'actualité aussi important pour le Canada et le Québec. Ensuite, il est intéressant de voir à quel point sa prévision de 1980 était juste: on constate aujourd'hui l'inféodation implacable de l'économie montréalaise (et québécoise) à celle de Toronto et à la logique nationale du Canada.

Il est capital de démontrer de quelle façon la souveraineté du Québec, en 2007, permettrait à Montréal de prospérer et comment cette souveraineté profiterait également à l'ensemble de l'économie québécoise. On pourrait également démontrer pourquoi la souveraineté du Québec serait également dans l'intérêt du Canada et de sa métropole, Toronto. L'œuvre de Jane Jacobs y mène tout droit

D'aucuns pensent que lorsque Jane Jacobs a pris position en faveur de la souveraineté du Québec en 1980, elle exprimait une certaine excentricité, qu'elle faisait un bref détour qui ne reflétait pas vraiment le sens de son œuvre. Son éditeur, les publicistes et les critiques chargés de faire la promotion de son œuvre et de sa personne semblent vouloir qu'il en soit ainsi: le livre sur le Québec est le seul de ses sept livres

2 Robin Philpot, *Le referendum vole*, Les Intouchables, 2005, p. 176.

qui n'a jamais été réédité. En entrevue en 2005, elle notait que jamais les journalistes canadiens ne lui posaient de questions sur le Québec depuis la publication de son livre de 1980 (l'auteur de ces lignes aurait été le premier). On l'interviewait et on la consultait sur tous les sujets d'actualité touchant le développement urbain et d'autres sujets, mais jamais un mot sur le Québec.

La lecture de l'ensemble de son œuvre confirme toutefois que le *The Question of Separatism* de 1980 s'inscrit en droite ligne avec sa pensée profonde. En effet, il est la suite logique et nécessaire des deux livres qui l'ont précédé, soit *Déclin et survie des grandes villes américaines* (1961) et *The Economy Of Cities* (1968). Sans la recherche et la réflexion sur le cas concret de Montréal, au Québec, et de Toronto, au Canada, elle n'aurait jamais pu écrire son autre ouvrage phare intitulé *Les villes et la richesse des nations* (1984). Dans ses trois derniers essais, *Systèmes de survie* (1992), *La Nature des économies* (2000) et *Retour à l'âge des ténèbres* (2004), elle revient régulièrement sur les idées présentées dans les premiers ouvrages, tantôt en les confirmant ou les précisant avec de nouvelles preuves, tantôt en développant de nouvelles idées à partir des premières.

Résumer l'œuvre d'un tel penseur est une entreprise périlleuse, notamment parce que celui qui le fait retient nécessairement les passages qui lui plaisent. Aussi, rien ne remplace une lecture intégrale de l'œuvre. Cependant, pour saisir l'importance et la portée de la thèse de Jane Jacobs sur le Québec, on se doit de revoir brièvement au moins les deux livres qui ont précédé *The Question of Separatism* et celui qui l'a suivi. Vendus à des millions d'exemplaires, ces livres regorgent d'idées nouvelles, développées avec des exemples concrets et souvent résumées en une ou deux phrases concises, qui peuvent encore servir à guider le

développement d'une grande ville comme Montréal et de tout le Québec.

Déclin et survie des grandes villes américaines, publié en 1961, a révolutionné les études urbaines dans le monde entier. Championne de la mixité urbaine, sociale et économique, non pas par altruisme mais au nom de la vitalité économique, Jane Jacobs y a démontré que la grande majorité des planificateurs urbains méprisaient tout ce qui était urbain, n'affectionnaient que la campagne et les paysages bucoliques qu'ils voulaient recréer en ville et ignoraient totalement les sources de vitalité d'une grande ville. Jane Jacobs aimait les villes, y voyant un haut niveau de civilisation. Dès 1961, elle prévoyait la croissance exponentielle des grandes villes – aujourd'hui, plus de 50 % de l'humanité habite les régions urbaines du monde – ainsi que le rôle primordial des villes régionales. Quarante-cinq ans après sa parution, cet ouvrage mérite encore d'être un livre de chevet de tout urbaniste et économiste du développement sérieux.

Voici, à titre d'exemple, quelques idées fortes du *Déclin et survie* de 1961.

- Au sujet de vieux immeubles comparés à des immeubles neufs, ce qui est le cas de tant de quartiers à Montréal : « Les vieilles idées peuvent exister dans des immeubles neufs, mais les nouvelles idées doivent avoir accès à de vieux immeubles. » En d'autres termes, les frais fixes élevés des immeubles neufs éliminent toute possibilité de faire de l'expérimentation avec de nouvelles idées où le risque d'échec est trop élevé. Elle conclut : « Le temps transforme les coûts de construction élevés pour une génération en une aubaine pour la génération suivante. »

- Au sujet de la sécurité : «ce n'est pas principalement la police qui garde la paix dans les rues d'une grande ville, mais plutôt un réseau très complexe, quasi inconscient, de contrôles volontaires et de normes établies et appliquées par la population elle-même». La clé : la mixité et la diversité sociales et économiques du secteur concerné jumelées à la densité de la population, le tout faisant en sorte que d'éventuels criminels se sentent en tout temps surveillés par quelqu'un quelque part.

Dans *The Economy of Cities* (1968), elle démonte méthodiquement et efficacement, détails historiques à l'appui, ce qu'elle appelle le dogme voulant que les villes se soient bâties sur la base d'une économie rurale. En effet, elle démontre que c'est le contraire qui est vrai, c'est-à-dire que l'économie rurale, y compris le travail agricole, se construit directement sur l'économie des villes et sur le travail qui s'y effectue. Par ailleurs, elle maintient que le dogme de la primauté de l'agriculture nuit à notre compréhension des villes et de développement économique en général.

Elle présente aussi les mécanismes expliquant l'expansion explosive des villes, dont le développement constant de nouvelles sortes de travail, le remplacement des importations et le développement des exportations. Elle explique l'apparent paradoxe de la valeur de l'inefficacité et de l'impraticabilité des grandes villes. Elle prévoit déjà l'énorme potentiel économique du recyclage des déchets urbains, étudie les sources du capital pour le développement de grandes villes et conclut en identifiant des pistes de développement économique de l'avenir.

Voici quelques perles tirées de *The Economy of Cities* :

- « L'infertilité des grandes entités n'est pas un phénomène nouveau. [...] Les grandes entreprises ou organismes qui ont réussi nous épatent. Il est facile de croire que tout est à leur portée et que le développement futur de l'économie est entre leurs mains [...] plusieurs, dont des économistes, pensent que l'expansion d'une économie dépend de l'expansion d'activités existantes et du développement de travail déjà entrepris par elles. Mais ces entreprises ou entités et leur travail ne sont pas des indicateurs du développement à venir. Elles sont davantage le résultat d'une créativité économique passée. »
- « Comparées aux petites villes, les grandes villes sont inefficaces et peu pratiques... mais leurs déficiences réelles sont nécessaires au développement économique et elles apportent une valeur unique à la vie économique [...] Les villes apportent une valeur économique, non pas *malgré* leur inefficacité et leur impraticabilité mais plutôt *à cause* à leur inefficacité et leur impraticabilité. »
- « La mesure du taux de développement économique d'une ville n'est pas le produit de la ville au cours d'une année ou d'une période de quelques années comparée aux années précédentes, mais la quantité de nouveau travail ajouté, sur une période donnée, au travail qui se faisait déjà, ainsi que le rapport de ce nouveau travail au vieux travail. Le taux de développement serait donc le taux d'ajout de nouveaux produits et services sur une période donnée. »
- « Le développement économique est profondément subversif pour le statu quo. »

Jane Jacobs a terminé ce livre avant de déménager de New York à Toronto, en 1968, pour que ses deux fils ne soient pas obligés aller au Viêt-nam. Or, on y voit déjà les germes de son prochain livre, celui sur la souveraineté du Québec. À Toronto, Mme Jacobs n'a pas pris de temps à se faire connaître de la ville. Très tôt après son arrivée, elle s'est trouvée à la tête d'un mouvement qui a réussi à empêcher la construction de l'autoroute Spadina qui aurait coupé le cœur de sa nouvelle ville en deux.

Voyant que Toronto comptait, en Jane Jacobs, une personnalité d'envergure internationale, grâce notamment à ses deux livres sur les villes, CBC l'a invitée à prononcer une série de conférences radiophoniques sur cinq heures, intitulées les «*Massey Lectures*». Elle avait l'entière liberté de choisir son sujet. Ne craignant pas de déranger le ronron des adeptes de la pensée unique, Mme Jacobs a choisi comme titre *Canadian Cities and Sovereignty Association*. La série de conférences, diffusée en novembre et en décembre 1979, à quelques mois du référendum de 1980, est devenue le noyau du livre *The Question of Separatism*. Plus jamais, par la suite, les grands médias ne lui donneraient l'occasion de se prononcer aussi librement sur la question politique la plus importante pour le Canada.

Paraît ensuite, en 1984, *Les Villes et la richesse des nations*. Dans ce livre, elle démontre l'effet terrible de démobilitation et de ralentissement économique de villes importantes, comme Montréal, qui doivent se plier aux exigences d'une logique nationale et aux impératifs d'une métropole nationale. Elle cite plusieurs exemples européens.

La Grande-Bretagne a été l'exemple parfait d'un pays où les biens et services produits par les villes ont été exportés avec succès. Cependant, seule Londres a pu développer une

véritable région urbaine, tandis que Glasgow, Édimbourg, Manchester, Birmingham, Liverpool, Bristol et d'autres sont devenues « passives et provinciales avec les années ». Le nouveau discours indépendantiste écossais reflète amplement le refus des villes écossaises de s'y résigner.

Il en va de même pour l'Italie où la domination économique de Milan n'a cessé de croître, au détriment de Rome, de Naples et des autres villes, malgré des subventions visant à partager la richesse entre le Nord et le Sud de l'Italie ; et pour la France, où la seule véritable ville avec une région urbaine d'importance est Paris, contrairement à Marseille, Lyon, Lille, Bordeaux, Toulouse et d'autres. Elle oppose le modèle de ces pays, qu'elle décrit comme « typiquement un phénomène national », au modèle de la Scandinavie, dont la population des quatre pays réunis demeure bien en deçà de celle de la France. « Mais alors que le sud de la France ne possède pas de région urbaine, chaque pays scandinave – la Finlande, la Suède, la Norvège et le Danemark – a réussi à avoir une région urbaine d'importance. »

Les villes et la richesse des nations explore ce qui devient possible, et pourquoi, lorsqu'une ville région et la nation dont elle est la métropole réussissent à se libérer des entraves d'un État « national » centralisateur. Elle pousse plus loin les analyses qu'elle a faites pour son livre sur le cas très concret du Québec et du Canada. Ce livre, comme les autres, regorge d'idées qui peuvent nous inspirer pour Montréal et le Québec.

- En décrivant le déclin économique de New York dans les années 1950, on pense à Montréal de nos jours. « L'un des symptômes de la pauvreté grandissante d'une ville [...] est qu'elle est trop pauvre pour réparer son métro, son réseau d'aqueducs, ses rues et ses ponts, alors que quand la ville

est riche et vigoureuse sur le plan économique, elle peut supporter, à même ses revenus, les coûts de construction de ces formidables installations.»

- «Le développement économique est un processus d'improvisation continue dans un contexte qui rend faisable l'introduction d'improvisations dans la vie de tous les jours.»
- «Le développement est un processus simple: on doit le faire soi-même. Pour toute économie, ou bien on le fait soi-même ou bien il n'y aura pas de développement du tout. Toutes les économies développées ont déjà été des économies arriérées, mais elles ont réussi à surmonter cette situation. Leur expérience accumulée démontre comment ce processus fonctionne.»
- Citant le scientifique et historien des sciences du MIT Cyril Stanley Smith, Jane Jacobs observe que, historiquement, la nécessité n'a pas été la mère de l'invention, comme le dit le proverbe, mais plutôt la curiosité et tout particulièrement la curiosité esthétique. (Cette idée renforce la notion de la culture, moteur du développement. Le succès éclatant de certaines institutions culturelles au Québec en est une preuve.) Et elle cite Smith de nouveau: «Toutes les choses d'envergure partent de petites choses, mais les petites choses nouvelles sont détruites par leur environnement à moins qu'elles ne soient préservées pour des raisons qui relèvent davantage de l'appréciation esthétique que de l'utilité pratique.»

Revenons au livre de 1980 sur le Québec. Commentant ce livre, l'architecte Joseph Baker, alors directeur de l'École de

l'architecture à l'Université Laval et futur président de l'Ordre des architectes du Québec, a écrit dans *The Gazette* le 22 mars 1980: « Si j'étais René Lévesque, j'achèterais tous les exemplaires du livre de Jane Jacobs et je les distribuerais gratuitement à l'ouest du boulevard Saint-Laurent. Aussi, je le traduirais et je retirerais le Livre blanc. » C'était deux mois avant le référendum de 1980.

En somme, *The Question of Separatism* est un livre capital dans l'évolution de la pensée de Jane Jacobs. S'il n'a pas eu le retentissement mérité, c'est parce que Mme Jacobs vivait à Toronto où les milieux intellectuels et médiatiques ne pouvaient supporter l'idée qu'un grand penseur puisse remettre en question le dogme de « l'unité canadienne ». (Notons que Jane Jacobs déplorait la tendance à la pensée unique qui, selon elle, était trop présente dans les milieux universitaires et médiatiques.) Heureusement, on commence à s'intéresser davantage à l'œuvre de Jane Jacobs.

Jane Jacobs a vu juste

Mirabel et la saga des aéroports de Montréal donnent sans doute l'image la plus saisissante de la régionalisation de Montréal et de son inféodation à Toronto.

À la fin des années 1960, Pierre Trudeau annonçait que Montréal serait « la porte d'entrée du trafic aérien au Canada et géant du transport, à 60 minutes de vol de New York, trois heures de Nassau, six heures de Paris, Bruxelles ou Madrid ». Suite à des décisions politiques du transporteur « national » avalisées par le gouvernement du Canada, c'est Toronto, dont l'aéroport s'appelle Pearson, qui est devenu cette « porte d'entrée » tant vantée, et Montréal, dont l'aéroport s'appelle Trudeau – juste retour des choses –, qui est

insignifiant pour le transport aérien, n'étant qu'un satellite desservant la « métropole canadienne ».

Pour comprendre tout l'impact négatif de la logique nationale canadienne dans la saga des aéroports sur le développement de la ville région de Montréal et du Québec, il faut remonter encore plus loin, soit au choix du site.

En 1983, Andrew Sancton, professeur de science politique à l'Université Western et spécialiste de la politique municipale a écrit :

« Quand Ottawa a choisi Mirabel, c'était probablement la décision la plus importante sur le développement physique de Montréal depuis 1945, tous paliers de gouvernement confondus. La décision a été prise contre la volonté exprimée du gouvernement du Québec qui voulait mettre l'aéroport au sud-est de Montréal. [...] En choisissant Mirabel, le gouvernement fédéral a décidé tout seul que le nouveau développement industriel serait concentré sur la partie nord du Montréal métropolitain et que les investissements futurs sur la construction de routes et de transport en commun des futurs gouvernements provinciaux se feraient dans cette région³. »

Si la décision la plus importante pour le développement de Montréal entre 1945 et 1983 aura été celle de mettre le grand aéroport de Montréal à Mirabel, l'une des plus importantes entre 1983 et 2007 aura été celle d'Air Canada et du gouvernement du Canada de faire de Toronto, et non de Montréal, sa plaque tournante. Suivirent la fermeture de Mirabel et la réduction de l'aéroport Dorval à un petit aéroport régional.

A-t-on même tenté de mesurer les impacts économiques négatifs de ces décisions sur Montréal et sur le Québec ? Il est très fascinant de revoir les études du gouvernement du Québec et du service d'urbanisme de la Ville de Montréal préparées en amont de la décision d'Ottawa d'opter pour

3 Magnussen, Warren et Sancton, Andrew, *City Politics in Canada*, University of Toronto Press, 1983, p. 85.

Mirabel. Dans sa thèse de doctorat, Jacques Léveillé a démontré que de 1945 jusqu'à la fin des années 1960, le gouvernement fédéral n'avait pas de stratégie de développement urbain et que c'était seulement au moment de la décision au sujet de l'aéroport de Mirabel qu'il commençait à en avoir une⁴. Quant au gouvernement du Québec, c'est au début des années 1960 qu'il commence à faire systématiquement des études stratégiques sur le développement urbain et sur le rôle de Montréal. Aussi, selon Léveillé, ce n'est que vers 1968 qu'il commence à avoir une vision stratégique urbaine cohérente dans laquelle la question montréalaise dans toute son ampleur est posée. Et cette vision s'énonce à l'occasion et dans le sillon de la décision sur l'emplacement du nouvel aéroport international.

En résumé, en choisissant l'emplacement de Mirabel, Ottawa voulait favoriser l'axe Montréal-Ottawa ainsi que, selon l'étude commandée, le corridor est-ouest, soit de Windsor à Québec. Pour sa part, le gouvernement du Québec ne s'opposait pas à cette perspective mais insistait sur le fait qu'il fallait tenir compte également d'une perspective de développement économique québécoise. Selon l'étude de Québec, «il ressort clairement que seul l'emplacement sud est conciliable à la fois avec les deux perspectives⁵.» (souligné dans l'original).

Pour le gouvernement du Québec, selon Léveillé, l'emplacement au sud assurerait un «solide prolongement de la partie est du corridor industriel du Canada (de Montréal à Québec) tout en suscitant de façon directe la consolidation d'un axe secondaire s'étendant de Sherbrooke au complexe

4 Léveillé, Jacques, *Développement urbain et politiques gouvernementale urbaines dans l'agglomération montréalaise, 1945-1975*, Collection Études en science politique, Société canadienne de Science politique, 1978, p. 382-438.

5 Ibid., p. 418.

urbain formé des villes de Chicoutimi, Arvida, Jonquière et Kénogami. Cet axe secondaire permettait d'articuler un développement économique et urbain à l'intérieur du triangle formé par les villes de Sherbrooke, Trois-Rivières et Québec et autour des villes de Valleyfield, Saint-Jean, Granby, Beloeil, Saint-Hyacinthe, Sorel, Farnham, Drummondville, Victoriaville, Thetford-Mines, etc.» Léveillé rappelle que l'étude prévoyait que toutes les sociétés d'État et les sociétés parapubliques, dont Hydro-Québec, la SGF, le parc industriel de Bécancour et autres, travailleraient en ce sens.

Le rapport de ministère des Affaires municipales poursuit : « Il ne s'agit aucunement de geler le développement de Montréal, il s'agit de mieux agencer le développement de la métropole montréalaise dans une perspective québécoise. » Le service d'urbanisme de la Ville de Montréal avait fermement appuyé la position du gouvernement du Québec, mais Pierre Trudeau était premier ministre du Canada depuis le 25 juin 1968. Pour lui et l'establishment du Canada qui l'avait appuyé, tout ce qui venait du gouvernement du Québec ne méritait que mépris et méfiance, même si les gouvernements d'alors étaient résolument fédéralistes.

Jacques Léveillé déplore le fait que le gouvernement fédéral a non seulement décidé de l'emplacement de l'aéroport mais aussi de la stratégie de développement urbain qui devait prévaloir au Québec pour les prochaines décennies. Il critique également la rapidité avec laquelle le gouvernement du Québec, et en particulier son ministre des Finances, Raymond Garneau, a abandonné la stratégie urbaine québécoise à la suite de la décision d'Ottawa sur l'aéroport, acceptant totalement, dès 1971, la vision que le gouvernement fédéral avait imposée.⁶

6 Ibid., p. 425.

Près de 40 ans plus tard, nous ne pouvons qu'imaginer comment Montréal et le Québec se seraient développées autrement si la volonté de la Ville de Montréal et du gouvernement du Québec avait été respectée. Or, à en juger par le développement de toute la région qui entoure l'aéroport Pearson, à Toronto (Brampton, Mississauga, Barrie, London, Hamilton, etc. : une vraie constellation de villes), il y a fort à parier que la grande ville région de Montréal se porterait beaucoup mieux aujourd'hui. Aussi, l'aéroport serait sûrement ouvert aujourd'hui et les villes mentionnées dans l'étude québécoise se porteraient mieux. Par ailleurs, la promesse électorale la plus élastique des 40 dernières années, la réalisation de l'autoroute 30, aurait sûrement été tenue il y a longtemps. Et sans PPP !

La saga de Mirabel est un exemple éclatant des impacts économiques néfastes pour Montréal et tout le Québec de notre impuissance dans la prise de décision sur le transport aérien et de l'implacable force des impératifs canadiens dits nationaux. Encore en janvier 2007, les organismes qui accueillent les grandes réunions et congrès se plaignaient que Toronto avait réussi à écarter Montréal de la carte nord-américaine des organisateurs de foires et de salons. Alors qu'en 1995, selon la revue *Tradeshow Week*, Montréal était au 3^e rang quant au nombre d'événements canadiens et américains de plus de 5000 pieds carrés – Toronto était au 9^e –, en 2006, Toronto est au 4^e rang et Montréal ne se trouve même plus au palmarès. L'une des principales raisons invoquées par les organisateurs montréalais de foires et salons : le piètre niveau d'activité de l'aéroport de Montréal et l'obligation des voyageurs de faire escale à Toronto avant d'arriver à Montréal.

Et quand Toronto, à près de 600 km de Montréal, est frappé par le SRAS, Montréal doit faire comme si cette maladie la

frappait aussi, perdant ainsi des visiteurs et des congrès. Si le SRAS avait frappé à Boston qui se trouve à la même distance de Montréal, notre ville n'aurait jamais subi le moindre impact. L'achalandage aurait même augmenté.

La même impuissance nous guette en transport maritime. Les projets de ports méthaniers de Cacouna et de Rabaska, à Lévis, sont conçus pour alimenter le marché du sud de l'Ontario et du Midwest américain. Le gouvernement du Canada sous Stephen Harper y tient mordicus. Mais ces deux projets, surtout celui de Rabaska, risquent de compromettre de façon permanente les activités du port de Montréal.⁷ Le Québec a peu de prise sur ces décisions capitales pour l'avenir, tandis les promoteurs disposent de montants démesurés pour «convaincre» la population locale de les appuyer.

En transport ferroviaire, combien de politiciens ont dû sacrifier leurs projets de TGV entre Montréal et New York sur l'autel du sacro-saint corridor canadien Québec-Windsor?

Mirabel nous fournit une image saisissante de l'inféodation de Montréal, mais elle est aussi la pointe d'un iceberg. La liste des domaines où Montréal et tout le Québec doivent se plier aux impératifs et aux besoins de la métropole canadienne est longue et troublante. Elle va de la fuite des sièges sociaux au cinéma et à la culture en passant par la Bourse et les marchés financiers, les sciences biomédicales, l'énergie, l'agroalimentaire, la tenue des grandes réunions et congrès, et beaucoup plus.

Commentant les données du Fraser Institute sur les sièges sociaux dans les grandes villes canadiennes, le chroniqueur de *The Gazette* Henry Aubin notait récemment que «malgré

7 Pierre-Paul Sénéchal, «Port méthanier: Un risque pour l'économie du Québec», *L'Action nationale*, Vol. XCVI numéro 6, juin 2006, p. 46.

la stabilité politique au Québec», les sièges sociaux quittent de plus en plus Montréal alors que Toronto et Calgary en attirent. L'explication de l'instabilité politique ne tenant plus, la raison doit se trouver ailleurs. Jane Jacobs y aurait vu s'opérer la logique «nationale» implacable du Canada.

En 1999, quatre ans après le référendum de 1995, Montréal perdait presque entièrement sa Bourse au nom d'une réorganisation qui lui laissait toutefois l'exclusivité des produits dérivés pendant dix ans. Six ans plus tard, vu le succès de Montréal dans ce domaine, Toronto tentait coûte que coûte de mettre la main sur ce domaine «exclusif» de Montréal tout en menaçant de se lancer dans les produits dérivés si les dirigeants de Montréal ne mordaient pas à l'hameçon qui leur était tendu. La Bourse de Montréal avait refusé d'obtempérer, grâce surtout à ses deux principaux actionnaires la Caisse de dépôt et de placement et la Banque nationale. Suite à ce refus, le Groupe TSX annonce maintenant qu'il se lancera dès 2009 dans les produits dérivés, l'objectif étant bien sûr de remplacer Montréal dans ce domaine.

La même tendance se dessine dans la réglementation des marchés financiers. En juin 2006, un comité, mandaté par un ministre du gouvernement ontarien, recommande la création d'un seul organisme «national» pour réglementer les marchés financiers au Canada, qui éliminerait du même coup l'Autorité des marchés financiers du Québec. Jim Flaherty, actuel ministre des Finances du Canada, également ancien ministre des Finances de l'Ontario, saisit la balle au bond et, au nom de notre économie «nationale», appuie la création d'un organisme national de réglementation qui serait nécessairement à Toronto.

Le cinéma et la culture en général, en plus d'être des cartes de visite internationales remarquables, sont devenus, pour

Montréal et pour tout le Québec, des moteurs économiques et identitaires importants. Mais les deux sont assujettis à des règles de financement et de promotion établies en tenant compte d'une économie canadienne dans laquelle ils jouent, proportionnellement, un rôle à peu près aussi important que celui de la pêche à Terre-Neuve. Et on sait ce qui est arrivé à la pêche à Terre-Neuve!

Sur le plan international, les symboles du succès sont vaguement connus comme étant canadiens, parfois français (le Cirque du Soleil), mais jamais québécois, jamais montréalais. Donc, Montréal et le Québec ne profitent pas réellement de la réputation internationale de ces institutions qu'ils ont générées.

Oui et ça devient possible!

Un consensus s'établit au Canada selon lequel, pour participer pleinement au développement économique et pour bien desservir la population, les grandes villes régions du Canada, dont Montréal, ont besoin de plus de pouvoirs et de sources de financement⁸. En cela, le Canada ne diffère pas d'autres pays.

Ce consensus canadien est fondé sur des études qui comportent une erreur fondamentale: elles ne tiennent pas compte de la perspective particulière de Montréal et du Québec dont Montréal est la métropole. En cela, ce consensus rappelle drôlement – encore une fois – les études fédérales en vue de l'établissement de l'aéroport de Montréal à Mirabel. Montréal y est présentée comme une *hub city* parmi d'autres au Canada, et la seule au Québec. Les autres

⁸ Voir *Mission Possible: La réussite des villes canadiennes*, Le Conference Board, Projet Canada, février 2007; et *State of the Federation 2004: Municipal-Federal-Provincial Relations in Canada*, McGill-Queen's University Press.)

sont: Vancouver, Calgary, Edmonton, Saskatoon, Regina, Winnipeg, Ottawa et Halifax. En général, les études, comme celle du *Conference Board*, présentent les gouvernements provinciaux comme des obstacles au développement des villes régions et au transfert de pouvoirs et de sources de financement. Quoique les auteurs ne le disent pas carrément, leur idéal semble être un État unitaire.

Montréal a besoin de nouvelles sources de financement simplement pour le maintien et le renouvellement de ses infrastructures de base sans parler d'investissements pour de nouvelles infrastructures. La ville a également besoin de plus de pouvoirs pour être le moteur économique dont le Québec a besoin et pour répondre aux besoins de la population, entre autres, dans le domaine criant du logement. Le contre exemple est celui de Stockholm, en Suède. En 1994, la ville région de Stockholm dépensait 10 644 \$ par habitant (soit 40 % du PIB) alors que Montréal ne déboursait que 1694 \$ par habitant (8 % du PIB) et Toronto, 1839 \$⁹. La différence: en Suède, il y a un ordre de gouvernement de moins.

Le Québec ne peut permettre au gouvernement du Canada de fonctionner comme un État unitaire à la suédoise en établissant une relation directe avec Montréal et les autres municipalités du Québec sans renier l'État québécois lui-même et ses responsabilités envers la nation québécoise. Aussi, le Québec ne peut se permettre de faire un vrai transfert de pouvoirs et des sources de financement vers Montréal sans qu'il n'obtienne lui-même plus de pouvoirs et de sources de financement du gouvernement du Canada. Un tel transfert qui permettrait un vrai gouvernement de proximité n'est possible que dans un Québec souverain.

9 Andrew Sancton, *Governing Canada's City-Regions*, IRPP, Montréal 1994 (Table 9)

Il existe actuellement une relation très malsaine entre Montréal et Québec, entre Montréal et les régions du Québec. Dans le contexte politique actuel, pendant qu'on se dispute les miettes, tout le Québec est perdant. La souveraineté du Québec accroîtrait le rôle, les pouvoirs et le prestige de Québec, capitale d'un pays, ce qui permettrait d'assainir la relation entre la capitale et la métropole, Montréal. Il en serait de même pour les relations de Québec et de Montréal avec les régions du Québec.

Jane Jacobs a précisé sa pensée à ce sujet en entrevue en mai 2005.

« Si le Québec était souverain, Montréal jouerait un rôle différent au sein du Québec. Ce serait comme en Europe, comme Paris, Copenhague, Stockholm, Francfort et, peut-être, Berlin. Toutes ces villes ont eu des rôles importants à cause de leur indépendance et parce qu'elles comptaient sur leurs propres moyens. [...] Les villes ne prospèrent pas toutes seules. Elles doivent faire du commerce avec d'autres villes, mais sur un pied d'égalité. [...] Dans le cas de Toronto et de Montréal, il y a un potentiel pour d'excellentes relations commerciales, mais ceci ne peut se faire sans un certain degré d'indépendance politique. Il s'agit d'une situation où Montréal et Toronto en sortiraient gagnants¹⁰. »

Jane Jacobs a terminé son livre sur le Québec en demandant aux Canadiens et aux Québécois de convenir d'une souveraineté du Québec en identifiant et en conservant seulement les liens dont le Québec et le Canada auraient besoin et en rejetant tous ceux qui font en sorte qu'ils se nuisent. Ce serait, selon elle, le meilleur cadeau qu'on pourrait faire à la prochaine génération.

« Si nous pouvions en bout de ligne convenir d'une sorte de souveraineté pour le Québec, et une sorte d'association qui combat la centralisation au lieu de l'intensifier, ce serait un cadeau pour l'avenir. Personne n'a vraiment fait ce qui nous aurions à faire : identifier et conserver seulement les liens dont le Québec et le reste du Canada

¹⁰ Philpot, op. cit., p. 176

auraient besoin pour faire du commerce entre nous et coopérer à des projets mutuellement intéressants, et rejeter les liens qui exigent que le Québec et le reste du Canada essaient de diriger le gouvernement de l'autre en plus du sien. Si on réussissait cela, nous pourrions en dire la même chose que des gens disent des cadeaux dont ils sont le plus fiers : Nous l'avons fait nous-mêmes¹¹.»

Sommes-nous collectivement prêts à nous résigner au déclin de Montréal et à toutes les conséquences de ce déclin ? J'en doute ! Le choix est donc clair. La souveraineté du Québec, et le plus tôt possible. □

¹¹ Jacobs, op. cit., p. 123

*Langue maternelle/Langue seconde***LES DILEMMES D'UN
PROFESSEUR D'ANGLAIS**

1. Il fesait les cent pas.
2. Il avait vu Langdon composé un numéro local.
3. Langdon n'a pas appelez l'ambassade.
4. Dit-lui qu'il m'appel.
5. Il ria.
6. C'était de valeur il y avaient toute qu'une erreur.
7. Il obtient se qu'il désire.
8. Ils sont prit par surprise.
9. Je tenus un journal.
10. Il a revenu.
11. Beaucoup de mots de tête.
12. Chaque client se plaigne constamment.
13. Chaque invité ont leur diète personnelle.
14. Pourquoi ils on pas pu marché ?

Ces phrases ont été écrites par mes étudiants francophones de l'Université du Québec à Chicoutimi. Les professeurs du Québec auront certainement un sentiment de déjà vu

* Professeur, Université du Québec à Chicoutimi

en les lisant. En fait, il n'y a rien de surprenant dans cette sélection d'erreurs élémentaires produites par des étudiants universitaires, ne fût-ce le fait qu'ils veulent tous devenir enseignants dans les écoles du Québec. Les défenseurs de la langue française se poseront tout de suite la question suivante : comment est-ce possible que les écoliers québécois puissent apprendre à écrire correctement la langue française si leurs professeurs ne savent pas l'écrire comme il le faut ?

Mes collègues de l'Unité de langues modernes et de linguistique sont convaincus que nos étudiants ne devraient pas être obligés d'avoir une excellente maîtrise de la langue française écrite car leur ambition est de devenir professeurs d'anglais dans les écoles québécoises. Ils disent que la maîtrise d'une seule langue écrite, en l'occurrence l'anglais, est suffisante. En fait, il s'agit d'une forme de bilinguisme soustractif par lequel la compétence dans la langue maternelle empire au fur et à mesure que la maîtrise de la langue seconde se développe. Les étudiants de tous les programmes d'enseignement sont obligés de subir un test de français écrit. Contre mon gré et à l'insistance de mes collègues, les étudiants du programme d'enseignement en anglais langue seconde sont soumis à des critères moins sévères que les étudiants d'autres programmes. Selon moi, les professeurs de n'importe quelle langue devraient avoir une excellente maîtrise de leur propre langue. L'apprentissage d'une langue étrangère sert, entre autres choses, à donner une meilleure perspective sur sa propre langue. Comme disait Goethe, « *Wer eine andere Sprache nicht kennt, kennt seine eigene auch nicht* », « Celui qui ne connaît pas une autre langue ne connaît pas sa propre langue non plus ».

Comme Américain francophile, j'ai un sentiment d'insécurité culturelle et linguistique quand je pense que les professeurs francophones des écoles québécoises exposent leurs

élèves aux multiples erreurs qui caractérisent trop souvent leurs tentatives d'écrire en français. Je m'inquiète pour la survie de la langue française en Amérique du Nord. Je me demande comment quelqu'un qui ne respecte pas la langue française peut envisager une carrière dans l'enseignement. J'admets qu'il existe une grande pénurie de professeurs dans nos écoles, surtout des professeurs d'anglais, mais cette réalité ne m'empêche pas d'avoir une conscience tourmentée.

Depuis trente ans, je donne un cours à l'Université du Québec à Chicoutimi qui s'appelle *Translation: Theory and Practice*. Le but de ce cours est d'améliorer la production de la langue anglaise écrite chez nos étudiants qui deviendront professeurs d'anglais. Il y a cinq ans environ, je me suis rendu compte que ce cours représentait la seule occasion où nos étudiants pouvaient améliorer en même temps leur maîtrise de la langue française écrite. Avec la permission du directeur du programme, nous avons alors introduit un deuxième volet à ce cours dans lequel les étudiants traduisent également dans l'autre sens. De cette façon, je me trouve dans la position d'enseigner à la fois le français et l'anglais. Dans nos cours, nous abordons les difficultés de la grammaire et de l'orthographe anglaises et françaises, et ce, toujours dans le contexte des traductions faites par les étudiants.

J'ai pu constater à maintes reprises que mes étudiants sont reconnaissants pour les leçons de grammaire française que je leur donne. Il ne s'agit pas simplement de leur désir de réussir leur test de français écrit à la fin de leur programme, mais aussi de leur souhait d'améliorer leur compétence en français pour leurs besoins personnels et leur identité de francophones. Je me trouve donc dans la position ridicule d'être un Américain qui essaie d'enseigner le français aux Québécois, d'où le titre provocateur de cet article.

L'indignation de nombreux Québécois devant la faible qualité de l'enseignement de la grammaire française dans les écoles québécoises est déjà bien connue. En est un exemple la série d'articles écrits par Lysiane Gagnon, intitulée *Le drame de l'enseignement du français*, qui paraissait dans *La Presse* en avril 1975. Les anecdotes, tirées de mon expérience de professeur, abondent. Un étudiant m'a demandé carrément: «C'est quoi le subjonctif?» Plusieurs étudiants ne savent pas ce qu'est la différence entre un nom et un sujet, ou la différence entre un infinitif et un participe passé.

Je me suis donc donné la tâche, voire la mission, de faire ma part pour améliorer le français écrit de mes étudiants en me servant de mes cours de traduction. Je corrige deux traductions de chaque étudiant toutes les semaines, c'est-à-dire une version et un thème. J'ai normalement une quarantaine d'étudiants dans ce cours, ce qui veut dire que je dois corriger quatre-vingts traductions. C'est un travail de moine.

Mon dilemme principal en corrigeant le français est celui de savoir si le Québec a le droit d'avoir ses propres normes linguistiques. Jusqu'à quel point les Québécois doivent-ils avoir leur propre langue qui soit indépendante de celle de la France? Je sais que cette question est très délicate et peut provoquer des controverses infinies. Pourtant, c'est un sujet dont dépend l'efficacité de mon travail de correction. Je sais fort bien qu'officiellement, le français écrit enseigné dans les écoles du Québec doit être identique à celui enseigné en France. Mais est-ce juste? En fait, des quatre langues européennes parlées dans les Amériques, seul le français du Québec n'a pas réussi à créer une indépendance linguistique par rapport aux normes de la métropole européenne. Depuis la publication du *American Dictionary of the English Language* de Noah Webster en 1828, les États-Uniens ont leurs propres normes linguistiques et ne se posent plus la

question de ce qui constitue le bon usage en Angleterre. Si un écolier américain écrit un mot anglais avec l'orthographe britannique, il est considéré une erreur. Les hispanophones et les lusophones ont également atteint une indépendance linguistique par rapport à l'Espagne et le Portugal, respectivement. En Amérique latine, on dit, par exemple, «*rentar un carro*» tandis qu'on dirait en Espagne «*alquilar un coche*» pour «*louer une voiture*». Je me souviens d'un professeur d'espagnol de la République dominicaine qui a corrigé mon espagnol en disant avec une fermeté polie : «*Aquí no se dice coche, se dice carro*» «Ici on ne dit pas *coche*, on dit *carro*». Ma réaction immédiate fut de me dire que l'équivalent québécois serait de faire la correction suivante : «Ici on ne dit pas *voiture*, on dit *char*». Pourtant, aucun professeur québécois de français n'oserait faire une telle affirmation.

Il est évident que la seule raison pour laquelle le Québec n'a pas affirmé son indépendance linguistique par rapport à la métropole européenne est la question du nombre de francophones.

Les francophones d'Amérique ne représente qu'une petite minorité de tous ceux qui parlent français dans le monde, tandis que les hispanophones, les lusophones et les anglophones des Amériques sont beaucoup plus nombreux que leurs cousins d'Europe. Le Mexique tout seul compte deux fois et demie plus d'habitants que l'Espagne. Afin que la version québécoise de la langue française soit aussi importante sur la scène internationale, il eût fallu que les Québécoises acceptassent de continuer la campagne de la revanche des berceaux jusqu'à la fin de l'histoire!

Les Québécois avec qui j'ai parlé des problèmes linguistiques posés par la situation unique du Québec dans la francophonie sont tous d'accord en affirmant que le Québec

devrait avoir ses propres normes linguistiques qui soient indépendantes des usages européens. Pourtant personne ne sait exactement comment reconnaître les normes québécoises et on ne sait pas non plus qui devrait avoir le droit d'établir les règles de la langue écrite québécoise. Ces incertitudes constituent un dilemme énorme pour moi dans ma tâche de corriger le français écrit de mes étudiants.

Il me semble que chaque professeur de français au Québec est obligé de former ses propres normes. Par exemple, je ne sais vraiment pas quand mes critères de ce qui est correct correspondent à ceux de mes collègues. Je peux corriger ce qui me paraît être fautif mais qui serait tout à fait acceptable pour un autre professeur.

Je demande à mes étudiants d'écrire un français «standard, international et correct». En même temps, je leur dis que les linguistes et les professeurs ne sont pas toujours d'accord entre eux en ce qui concerne cette version idéalisée de la langue. Je corrige donc avec deux stylos, l'un rouge et l'autre vert. Avec le stylo rouge, je corrige les fautes qui, selon moi, seraient inacceptables pour la grande majorité des professeurs de français dans le monde entier, et pour ces fautes-là j'enlève un point. Pour les cas qui posent des doutes, des cas où certains professeurs ne trouveraient rien d'inacceptable tandis que d'autres professeurs diraient qu'il s'agit d'une erreur, je fais la correction en vert et n'enlève pas de points.

Pour donner un exemple de cette dichotomie entre fautes rouges et fautes vertes, j'aimerais aborder le problème d'anglicismes. Si l'étudiant écrit un anglicisme syntaxique, comme «la fille que je sors avec», il est corrigé en rouge et la solution «la fille avec laquelle je sors» est proposée. C'est également le cas des anglicismes lexicaux qu'on appelle les emprunts. Donc, si un étudiant écrit le mot «fan», il est remplacé en rouge par «ventilateur».

Je suis beaucoup plus souple avec les anglicismes sémantiques, appelés aussi les calques. Ce sont des mots de la langue française auxquels on donne une acception du mot anglais équivalent. Par exemple, si un étudiant écrit: «J'aimerais remercier ceux qui m'ont supporté», j'écrirai en vert «appuyé» en indiquant que la signification principale du mot «supporter» est celle de «tolérer».

Je préviens mes étudiants que je ne suis pas toujours capable de reconnaître les anglicismes sémantiques de la langue québécoises, car cela fait trente ans que je vis au Québec et que mon point de comparaison, le français que j'ai appris pendant les huit ans que j'ai vécu en Europe avant de venir au Québec, est déjà assez loin dans ma mémoire. Il est certain que je parle plutôt le français du Québec maintenant, et avec fierté, dois-je ajouter. Donc, quand j'entends à Radio-Canada, «C'est moins trente-cinq ce matin à Chicoutimi», je n'ai plus la réaction de m'indigner devant cet anglicisme sémantique («*It is minus thirty-five this morning in Chicoutimi*») et de crier à ma radio dans le français que j'ai appris à l'école aux Etats-Unis: «Non! Il FAIT moins trente-cinq ce matin à Chicoutimi».

Les anglicismes sémantiques du Québec, qui sont innombrables, n'empêchent pas la communication car ils sont facilement compréhensibles pour les francophones qui viennent d'autres pays. Si un Français entend pour la première fois de sa vie notre anglicisme sémantique, «Nous sommes tous dans le même bateau» («*We are all in the same boat*»), il va comprendre tout de suite le sens métaphorique de l'expression sans s'étonner à l'absence d'un bateau.

Je suis donc ouvertement en faveur d'une indépendance linguistique pour le Québec et refuse d'accepter l'usage européen comme critère de ce qui est correct. Il est ainsi

hors de question d'imposer les anglicismes de la France à mes étudiants québécois. Il n'arrive d'ailleurs jamais que mes étudiants écrivent de tels anglicismes, comme «*ferry*», «*footing*» ou «*sweat*».

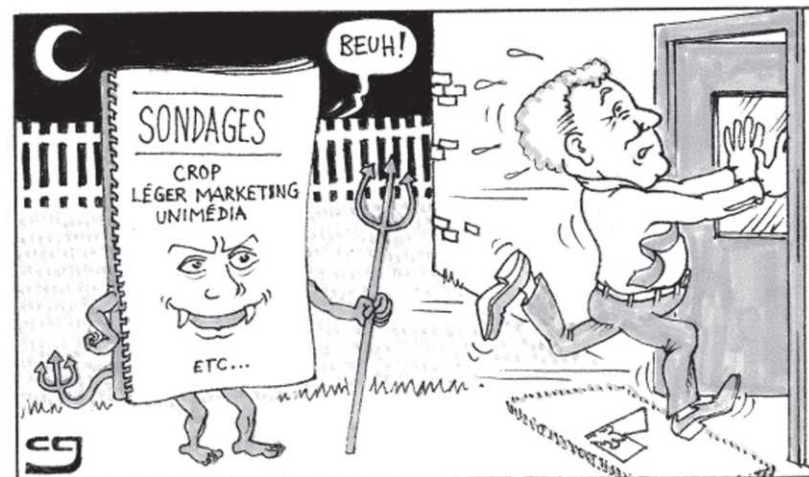
Je conseille à mes étudiants de consulter *Le Colpron*, le *dictionnaire des anglicismes*, afin de se rendre compte de l'énormité de la contribution de la langue anglaise à la langue québécoise, tout en indiquant que les anglicismes syntaxiques et lexicaux qu'ils y trouveront sont beaucoup plus graves que les anglicismes sémantiques. Je leur dis aussi que, selon moi, ils devraient simplement remplacer les jugements de *Colpron* qui s'annoncent comme suit: «Exemples de formes et d'emplois fautifs» et «forme correctes» par «usage québécois» et «usage européen» respectivement. Dire que tout ce qui est québécois est fautif et tout ce qui est européen est correct constitue simplement une insulte pour le peuple québécois sans aucune justification scientifique.

Le Dictionnaire québécois d'aujourd'hui et *Le Multi Dictionnaire de la langue française* sont beaucoup plus tolérants en ce qui concerne les québécismes que ne l'est *Le Colpron*. Pourtant, dans les deux dictionnaires il existe une tendance de qualifier de «familier» un usage québécois standard sans reconnaître que l'équivalent européen n'existe simplement pas dans le vocabulaire québécois. Par exemple, les deux dictionnaires affirment que l'expression québécoise «une madame» est soit enfantine, soit familière, et qu'il faut dire plutôt «une dame», comme disent les Français. Par contre, il n'y aucune objection à l'expression «un monsieur», simplement parce qu'il est aussi répandu en France qu'au Québec. Je ne me souviens pas d'avoir jamais entendu «une dame» dans les conversations des Québécois.

Cette controverse entre la linguistique descriptive et la linguistique normative («*prescriptive*» en anglais) constitue mon dernier dilemme d'Américain qui essaie d'enseigner le français au Québécois. Je me considère comme étant un linguiste dans la tradition de Leonard Bloomfield qui affirma sans ambages: «*A language is what the speakers do and not what someone thinks they ought to do*» «Une langue est ce que font ses locuteurs et non pas ce que quelqu'un pense qu'ils devraient faire» (*Outline Guide for the Practical Study of Foreign Languages*, 1943). Un linguiste de l'école de Bloomfield doit donc simplement observer et analyser la langue orale de toutes les souches de la société sans porter des jugements sur ce qu'il entend dire. Or un professeur de langue est appelé à corriger la langue écrite de ses étudiants. Il est en conséquence obligé de faire de la linguistique normative, prohibée par Bloomfield. Un professeur de langue peut étudier la linguistique tant qu'il veut, mais en faisant son travail de correcteur il doit se rappeler qu'il lui incombe de faire autre chose que la linguistique telle que conçue par Bloomfield.

Pour conclure, j'aimerais exprimer le souhait que les linguistes québécois fassent un travail ardu et de longue haleine pour créer des normes linguistiques distinctes pour la langue française du Québec afin que les professeurs de français d'ici puissent avoir des critères moins subjectifs et plutôt universels en corrigeant le français écrit de leurs étudiants. Il est temps qu'ils fassent pour notre langue ce que faisait Noah Webster pour la langue américaine en 1828, c'est-à-dire créer des normes québécoises légitimes qui soient indépendantes de celles de la métropole européenne. □

L'HALLOWEEN EST TERRIFIANTE CETTE ANNÉE...



DOSSIER

EUPHORIE PPP: TROP BEAU POUR ÊTRE VRAI

Dossier

Euphorie PPP: trop beau pour être vrai - <i>Pierre J. Hamel</i>	74
---	----

Lire

Lire les essais	100
Livres reçus	135
Index des annonceurs	139

EUPHORIE PPP: TROP BEAU POUR ÊTRE VRAI**

Depuis toujours, les gouvernements confient à des entreprises privées des travaux ponctuels et souvent même l'opération en continu d'un service. Cependant, depuis au moins 100 ans, la part du privé demeure relativement restreinte; du point de vue des optimistes parmi les partisans d'un plus grand rôle pour le privé, la perspective est des plus réjouissantes car le potentiel est immense puisque presque tout reste à faire.

La dernière mode en matière de relation entre le public et le privé

Prenons l'exemple de l'eau en milieu urbain (c'est ce que je connais le moins mal). Au Québec, comme dans la plupart des pays occidentaux, les services d'eaux étaient, à l'origine, généralement tous privés; mais ils ont pratiquement

* Chercheur et professeur à l'INRS-Urbanisation, Culture et Société,
HamelPJ@UCS.INRS.ca <http://www.ucs.inrs.ca/default.asp?p=hamel>

** Le présent texte ne fait qu'effleurer quelques idées qui sont plus détaillées dans un rapport mis en ligne cet automne; on y trouvera notamment toutes les références qui sont, ici, escamotées pour alléger le texte.
Hamel, Pierre J. (2007). *Les partenariats public-privé (PPP) et les municipalités : au-delà des principes, un bref survol des pratiques*, réalisé à la demande de la Fédération canadienne des municipalités, Montréal :

Groupe de recherche sur l'innovation municipale (GRIM), INRS-Urbanisation, Culture et Société, 112 pages

<http://www.ucs.inrs.ca/pdf/PPPMun.pdf>

tous été municipalisés à compter de la seconde moitié du XIX^e siècle, à Montréal¹ comme d'ailleurs un peu partout en Amérique du Nord. Les motifs de municipalisation étaient divers : il s'agissait parfois de réagir face à des affaires de corruption, mais il s'agissait plus souvent de donner des moyens « publics » (le financement par l'impôt et l'obligation réglementaire de se raccorder au réseau) à une entreprise qui peinait à établir un service universel ; ce réseau était nécessaire notamment pour améliorer la lutte aux incendies ; mais surtout, un service d'eau potable vraiment accessible et universel ainsi qu'un bon service d'évacuation des eaux usées étaient considérés comme essentiels pour des raisons de santé publique, y compris par les élites, car les épidémies (comme les incendies) ne respectent pas toujours les différences sociales, si bien que la santé des plus pauvres est importante pour les plus riches. Ce mouvement de municipalisation n'a pas empêché la création de réseaux privés ou coopératifs pour desservir des villages ou de nouveaux quartiers périphériques ; ils ont ensuite souvent été intégrés aux réseaux publics municipaux. On ne doit pas oublier non plus que la Crise de 1929 a entre autres eu pour conséquence de pousser à la faillite de nombreux opérateurs privés que le public s'est vu obligé de reprendre, parfois à son corps défendant. Généralement, la part du privé demeure réduite pour l'eau comme pour la plupart des services publics, ici comme ailleurs.

En effet, le Québec est tout à fait en phase avec ce que l'on constate généralement dans les pays industrialisés à trois exceptions près : la France, l'Angleterre et le Pays de Galles – on ne peut parler du Royaume-Uni puisque la privatisation

¹ Fougères, Dany. (2004). *L'approvisionnement en eau à Montréal. Du privé au public, 1796-1865*, coll. « Cahiers des Amériques », Sillery, Septentrion, 472 pages

<http://www.septentrion.qc.ca/fr/catalogue/2139.html>

de l'eau n'a pas touché l'Irlande du Nord –, ni de l'ensemble de la Grande-Bretagne puisque cela ne concerne pas non plus l'Écosse. Encore aujourd'hui, la plupart des analystes s'entendent pour estimer à 5 %, pour l'ensemble de la planète, la part du privé dans la fourniture des services d'eaux.

Or, depuis quelques années déjà, la remise en question de l'État-providence s'est généralisée dans l'ensemble des pays occidentaux et nombreux sont ceux qui mettent de l'avant diverses formes de déréglementation et de privatisation. Depuis au moins vingt ans, les partisans d'un plus grand recours au privé nous annoncent un raz-de-marée imminent et, au Québec, le tsunami se fait toujours attendre, tout au moins en ce qui concerne les services publics locaux : les discours occupent encore plus d'espace que les réalisations et, de toute façon, lorsqu'on passe à l'acte, les avancées du privé dans telle et telle municipalités sont généralement annulées par des retours en régie publique ailleurs. Ainsi, à Montréal, au milieu des années quatre-vingts, on a sérieusement songé à déléguer l'eau au privé, pour ensuite abandonner l'idée ; puis, un projet a rejailli pour disparaître presque aussi rapidement au milieu des années quatre-vingt-dix, au moment où surgissait la mode des sociétés d'économie mixte (SEM). On a alors vu l'adoption d'une loi qui permettait la création de SEM municipales qui allaient balayer le Québec et depuis, on a enregistré aucune SEM. Mais maintenant, c'est certain, on va voir ce qu'on va voir, car voici venir la mode des partenariats public-privé, les fameux PPP !

Faire-faire, impartition ou SEM, la dernière mode relègue la précédente aux oubliettes et attire l'attention sur une variante « nouvelle et améliorée » d'un truc vieux comme le monde. Par rapport aux formes plus anciennes de collaboration entre le public et le privé, les PPP, qui sont en

vogue actuellement, se démarquent entre autres par une plus grande implication qu'auparavant du partenaire privé, notamment en ce qui concerne le financement des immobilisations : théoriquement, le partenaire privé prend directement à sa charge les investissements de départ, tout comme les frais d'entretien et tout ce qu'il en coûte pour maintenir en état de marche ou pour d'éventuelles remises à niveau nécessaires tout au long de l'entente. Il assumerait ainsi une grande part du risque.

**De nombreux « paiements faciles »
et un beau taux d'escompte**

À l'analyse cependant, ces belles promesses ne sont pas tenues car il appert que cette supposée prise en charge par le privé n'allège pas vraiment le fardeau qui pèse sur le public ; en vérité, le public ne fait que troquer un emprunt obligataire traditionnel contre un crédit-bail et toute une ribambelle de « paiements faciles » (comme dirait l'Oncle Tom des Têtes-à-claques) : y a-t-il une grande différence entre un remboursement d'hypothèque et un « loyer » que le public est contractuellement tenu de verser tout au long de la période ? Aux yeux de n'importe quel évaluateur de cote de crédit, les deux stratégies de financement sont pratiquement équivalentes, encore que la seconde soit généralement plus coûteuse. En effet, le gouvernement du Québec emprunte à meilleur marché que n'importe quelle entreprise – l'affaire est entendue – et c'est également vrai pour les municipalités, parce qu'elles bénéficient de la caution gouvernementale : même les plus petites municipalités empruntent à meilleur taux que les plus grandes entreprises.

Dans le cas des municipalités, il ne faudrait cependant pas négliger le fait que la signature d'un contrat de location d'un immeuble flambant neuf permet d'éviter toute la procédure

qui encadre les règlements d'emprunts municipaux (ouverture du registre où les opposants au règlement d'emprunt peuvent venir signer pour exiger la tenue d'un référendum, puis, si le nombre de signatures est suffisant, obligation de tenir un référendum ou de retirer le règlement d'emprunt, autorisation du ministère et tout ce qui s'ensuit); il ne faut donc pas sous-estimer l'attrait des PPP pour certains en ce qu'ils offrent la possibilité indéniable de contourner de lourds mécanismes destinés à protéger les intérêts des contribuables et d'esquiver un débat sur la pertinence d'un investissement; disons donc que ce n'est tout de même pas là un attrait dont on pourrait se vanter publiquement.

Depuis quelques temps, les promoteurs de la formule des PPP ont même cessé de prétendre que le financement privé serait plus avantageux; mais ils insistent désormais pour faire valoir que, globalement, les PPP demeurerait financièrement avantageux puisque les économies réalisées par ailleurs (par un design innovateur apportant des solutions inédites, par une meilleure efficacité au moment de la construction – concernant notamment les délais et le respect des devis et des échéanciers – et par une gestion plus astucieuse des opérations) permettraient de compenser le surcoût objectif dû au taux d'emprunt consenti aux entreprises privées.

La vérité est qu'il est très difficile, pour ne pas dire la plupart du temps impossible de se faire une idée par soi-même sur ces avantages «par ailleurs» des PPP. En effet, les informations et les données qui permettraient de faire les calculs et les comparaisons appropriés sont généralement classées «sensibles» et soustraites au regard de celles et ceux qui voudraient y regarder de près. Pour savoir si un PPP a ou non de bonnes chances de s'avérer avantageux pour tel projet particulier, il faudrait pouvoir comparer côte-à-côte le bilan pro-forma du

consortium privé, dont l'essentiel est invisible au nom de la protection du secret commercial et le bilan pro-forma du projet tel qu'il serait mené de la façon « traditionnelle » (avec appel d'offres et sélection des entrepreneurs privés qui interviendront sur les différentes étapes du projet, etc.).

C'est ici qu'on comprend rapidement à quel point la construction d'une pseudo-proposition alternative, reprenant le cheminement « classique », est une opération cruciale. En effet, quand on veut noyer son chien, on dit qu'il a la rage et quand on veut couler le cheminement classique au profit de l'option PPP, lorsque le premier scénario n'a d'autre raison d'être que de servir de faire valoir au second, il suffit parfois d'appuyer un peu plus fort sur le crayon à certains endroits, en sous-estimant tel désavantage du PPP ou en soulignant tel avantage. C'est ainsi que les guides d'évaluation des PPP préparés par les autorités britanniques comprennent une martingale nommée *Public Sector Comparator* (PSC)². On y introduit un biais en faveur de la solution PPP sous la forme anodine d'un taux d'escompte élevé. Le taux d'actualisation est, entre autres, une mesure du risque. On escomptera les revenus futurs d'une opération risquée en exigeant un taux d'actualisation élevé : « un tiens vaut mieux que deux tu l'auras » et, si c'est vraiment risqué, « que trois ou quatre tu l'auras ». Inversement, une opération sans grand risque commande un taux d'actualisation relativement faible. En

2 Pollock, Allyson, David Price et Stewart Player. (2005). *The Private Finance Initiative: A policy built on sand. An examination of the Treasury's evidence base for cost and time overrun data in value for money policy and appraisal*, rapport réalisé à la demande du syndicat britannique UNISON, par des chercheurs du Public Health Policy Unit, UCL (University College London), 22 pages,

http://www.health.ed.ac.uk/CIPHP/publications/unison_2005_pfi_a_policy_built_on_sand_pollock.pdf ; Marty, Frédéric, Sylvie Trosa et Arnaud Voisin. (2006). *Les partenariats public-privé*, Collection « Repères » no 441, Paris : La Découverte, 122 pages, p. 65 et suivantes

toute logique, le taux d'actualisation retenu pour un projet impliquant un service public classique devrait être assez faible puisque les revenus sont peu susceptibles de chuter abruptement dans un avenir prévisible : à tout prendre, c'est même une des opérations les plus sûres que l'on puisse imaginer. Une règle à suivre serait de choisir un taux d'actualisation qui correspond au taux auquel la municipalité ou le gouvernement réalise ses emprunts. Par contre, il faut garder en tête que les promoteurs d'un PPP auront toujours tout intérêt à ce que le taux d'actualisation retenu soit le plus élevé possible. Plus le taux d'actualisation est élevé, moins une somme reçue (ou dépensée) dans trente ans vaut cher et plus est intéressant le fait de recevoir une forte somme en début de période ; inversement, plus ce taux est bas, plus l'avenir prend du poids. Comme la façon traditionnelle implique généralement que le public doive payer une forte somme au tout début du projet, alors que le PPP échelonne ces paiements tout au long de la période, un taux d'actualisation élevé alourdit le poids de l'investissement initial tout en minimisant les paiements éloignés dans le temps.

Avec des taux élevés dans les scénarios de PPP, la tendance est de valoriser le « ici et maintenant » au détriment du « ailleurs et demain » ; autrement dit, la structure d'évaluation des coûts d'un PPP, comme généralement ce qui se produit pour les investissements privés, tient compte essentiellement de ce qui se passera à très court terme en laissant dans l'ombre ce qui adviendra après-demain ; une réorientation vers le développement viable exigerait au contraire une plus grande valorisation de ce qui arrivera à nos enfants et à nos petits-enfants. Très concrètement, pour avoir l'air plus avantageux qu'un projet en régie, un projet PPP paraîtra d'autant mieux que le taux d'actualisation sera élevé. C'est d'ailleurs peut-être ce qui est en train de se passer sous nos yeux avec le projet de prolongement de l'auto-

route 25. S'il faut en croire les ministres qui ont présenté la chose, le consortium récemment retenu mènera à bien le projet tout en réalisant de bien belles économies : selon nos ministres, le PPP coûtera au gouvernement 207 M\$ et permettra d'économiser 226 M\$, du moins tel que calculé selon une formule complaisante, avec un taux d'actualisation probablement assez élevé. Mais tout cela n'est que pure conjecture et je parle effrontément de ce que j'ignore complètement, car l'étude détaillant les calculs et démontrant ces économies n'a pas été rendue publique en même temps que la signature de l'entente avec le consortium choisi (ce 24 septembre 2007) : cette étude sera mise en ligne « au cours des prochaines semaines ». Cependant, à partir des maigres informations contenues dans le communiqué de presse, on peut déjà calculer que le taux d'escompte retenu est certainement supérieur à ce qui serait raisonnable et acceptable.

Un bilan provisoire fort mitigé

Faute de pouvoir véritablement comparer terme à terme une proposition PPP et sa concurrente « traditionnelle », on peut se rabattre sur le jugement qu'en font pour eux-mêmes les conseils municipaux qui doivent choisir et qui disposent pour ce faire des meilleures informations possibles, en autant que le secret commercial soit respecté. Certains choisissent de recourir au privé alors que d'autres, pratiquement aussi nombreux, parfois plus, selon l'air du temps, choisissent au contraire de cesser d'y recourir. Beaucoup plus nombreux encore sont ces conseils qui pèsent longuement le pour et le contre de différents scénarios pour finalement décider de ne rien changer, de demeurer en régie pour tel service et de renouveler le contrat avec une entreprise pour tel autre. Pourquoi ? Parce que c'est plus simple et souvent moins coûteux, du moins à court terme. Parce qu'après tout, ça ne va pas si mal et que le mieux est parfois l'ennemi du bien.

Il est d'autant plus difficile de dresser un bilan positif des PPP sur la base de réalisations concrètes, au-delà des principes qui sont forcément radieux, qu'il n'y a que peu d'expériences en cours depuis suffisamment de temps pour qu'il soit possible d'y faire la part des choses. Sans compter que, dans les municipalités nord-américaines, les cas de PPP ou de quasi PPP les plus imposants ne font généralement pas vieux os.

Le cas d'Hamilton a longtemps été présenté sur toutes les tribunes comme l'exemple parfait d'une entente heureuse et mutuellement avantageuse, jusqu'à ce que le conseil municipal, au vu d'une expérience qui a duré dix ans, ne décide à son échéance de ne pas reconduire le contrat. Il ne faut certes pas généraliser un cas unique, mais les cas ayant déjà connu une longue période d'expérimentation sont plutôt rares, sans compter que celui-ci impliquait une ville importante pour un service important, et non pour un service moins lourd ou dans une petite municipalité; en Amérique du Nord, il n'y a sans doute rien qui arrive à la cheville de ce cas. Dans ce cas particulier, on peut présumer que ce refus de se rengager pour dix années supplémentaires a été fait en connaissance de cause, sur la base d'analyses – on l'espère – compétentes et assises en tout cas sur une expérience réelle et d'une bonne durée.

Le cas d'Atlanta n'est guère plus brillant: un contrat obtenu en 1999 et résilié en janvier 2003; de même cet autre contrat à Porto Rico, obtenu en mai 2002 et résilié en janvier 2004, qui était, avec 4,5 Md € sur 10 ans, «le plus important contrat d'exploitation et gestion (O&M) dans le domaine de l'eau au monde».

De la même manière, on peut se questionner sur le cheminement qui a conduit le conseil municipal de Westmount à

annoncer cet été qu'il comptait reprendre en main la gestion de ses réseaux d'aqueduc et d'égout, après une expérience d'un an et demi de proto-PPP. Pour Westmount, ce sera une grande première puisqu'elle ne s'était jamais impliquée dans la gestion de ses réseaux d'eaux, qui avait toujours relevé de la Ville de Montréal, cette dernière étant d'ailleurs propriétaire des réseaux de la première depuis la nuit des temps et donc bien avant la fusion. Pendant la période de fusion (2001-2005), l'arrondissement de Westmount avait continué à payer l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce qui fournissait le service. À la suggestion du comité de transition qui estimait que depuis tout ce temps, Montréal en avait été payé, Westmount prit possession de ses réseaux en même temps qu'elle retrouvait son autonomie. N'ayant ni ressources humaines, ni équipement, ni expérience, Westmount a alors estimé que le privé lui offrait une solution rapide et facile, à défaut d'être plus économique: Dessau-Soprin a assumé au quotidien toutes les opérations et effectué les réparations nécessaires, selon un contrat couvrant la période allant de janvier 2006 à décembre 2007. L'entente était présentée comme «un premier partenariat public-privé dans le domaine de l'eau dans l'île de Montréal». En effet, selon ce qui avait été annoncé au départ, ce contrat de deux ans devait qu'être qu'un prélude à une entente de plus long terme qui aurait pu prendre la forme d'un PPP. Mais voici que le conseil municipal de Westmount, qui n'a pourtant pas la réputation d'être infesté de gauchistes, vient d'y renoncer. La municipalité de Côte Saint-Luc a connu jusqu'à présent le même cheminement que Westmount: gestion par la Ville de Montréal jusqu'en janvier 2006, suivie d'une entente avec Dessau-Soprin depuis lors. J'ignore encore la décision qui a sans doute été prise à Côte-Saint-Luc de poursuivre ou non avec un partenaire privé. Soulignons que la pression monte car le contexte est inédit: Westmount vient de décider de renoncer au partenariat et même le pdg de l'Agence des PPP du Québec reconnaît en

cette fin de septembre qu'un PPP n'est probablement pas approprié dans le cas d'un réseau d'eau existant, à cause essentiellement de la relative ignorance de l'état des conduites et de la trop grande incertitude qui en résulte³.

Aux côtés de ces contrats révoqués ou non renouvelés, on trouve de nombreux cas (apparemment) plus heureux, car on constate que, la plupart du temps, à l'échéance, on renouvellera le contrat et généralement avec la même entreprise ; il y a certes diverses raisons qui peuvent expliquer ce phénomène mais il faut, minimalement, que le donneur d'ordres public ne soit pas trop insatisfait. Quoi qu'il en soit, il semble clair que le recours au privé, en PPP ou autrement, n'est certainement pas toujours aussi avantageux que ne le prétendent ses propagandistes.

Le partage de risques

Un des derniers aspects où l'engagement financier du partenaire privé est encore présenté comme avantageux, c'est dans la mesure où il soutient l'argument du partage de risques : le privé investit son argent et, si jamais les choses tournaient mal, c'est le privé qui écoperait. Il me semble qu'il faut éviter de se laisser aveugler par cette autre illusion du partage de risques. Certes, le partenaire privé devra assumer les conséquences d'un éventuel non respect de l'échéancier comme de tout dépassement de coût ; mais ces garanties offertes au partenaire public ne sont pas nouvelles ni même... réelles. D'une part, même dans le cadre d'un contrat traditionnel, il est d'ores et déjà possible de prévoir le coup, en rédigeant des clauses contractuelles qui imposent des sanctions à l'entreprise qui ne respecte pas les paramètres de l'entente. D'autre part, le concept même du

3 Robert, Anne. (2007) « Le PPP prend son envol », 26 septembre, LesAffaires.com
<http://www.lesaffaires.com/article/o/economie/2007-09-26/464886/le-ppp-prend-son-envol.fr.html>

partage de risque ne tient guère la route en cas de difficultés véritablement importantes. En effet, par définition, la responsabilité de toute entreprise privée est limitée à la mise de fonds des actionnaires et, au pire du pire, ils perdront les fonds propres qu'ils ont investis dans l'affaire, l'essentiel des capitaux ayant été empruntés. Or, une entreprise privée ne s'implique pratiquement jamais directement dans un projet de PPP ; généralement, ce sera une filiale du groupe qui investira dans un consortium *ad hoc* réunissant pour l'occasion des filiales des autres partenaires ; ainsi, en cas de faillite, les dégâts seront limités à la mise de fonds dans le consortium, car il est très rare que les entreprises mères, qui commanditent le consortium, se portent pleinement garantes de leur filiale. C'est d'ailleurs vraisemblablement ce qui est en train de se produire dans le cas de Metronet, le principal consortium impliqué dans la réhabilitation du métro de Londres ; le consortium serait en faillite à cause d'un important dépassement de coûts. Soulignons que ce projet de réhabilitation du métro de Londres constitue le plus important PPP de tous les temps et de loin, du moins pour un certain temps encore ; car il est désormais question que les autorités publiques passent le PPP par pertes et profits et reprennent l'affaire en main⁴.

4 C'est ainsi que cet été, dès que fut admise publiquement la vraisemblance d'une fin aussi triste qu'imminente, la firme Bombardier, l'un des partenaires de Metronet, a purement et simplement radié les actifs reliés à ce projet, pour couper court aux rumeurs de catastrophe appréhendée, en préférant encaisser dès maintenant une perte qui demeure somme toute limitée, plutôt que de courir le risque que le doute et l'incertitude ne viennent plomber le cours de l'action. D'ailleurs, du même souffle, Bombardier assurait ses actionnaires que tout n'était pas perdu puisque, peu importe le sort du PPP, l'entité qui reprendra le projet ne manquera pas de faire affaire avec... Bombardier. Robert, Anne. (2007). « Bombardier limite les dégâts à Londres », Les Affaires.com, 20 juillet,

<http://www.lesaffaires.com/article/o/grande-entreprise/2007-07-20/445138/bombardier-limite-les-degats-a-londres.fr.html>

Les promoteurs de la formule des PPP mettent volontiers de l'avant ces deux singularités que sont le partage de risque et l'implication financière du partenaire privé. Il me semble pourtant que les PPP se particularisent d'abord et avant tout par une plus longue durée des engagements mutuels mais aussi par une nette diminution de la concurrence ; ce sont ces deux caractéristiques qui nous occuperont pour la suite.

Prévoir l'imprévisible

Il n'est pas toujours simple de faire affaire avec le privé. Comme tout bon contrat, un contrat de PPP doit chercher à prévoir l'imprévisible, question de limiter les querelles en cours de réalisation : les élus et les citoyens veulent être rassurés sur les responsabilités de chacun et sur leurs recours en cas de désaccord avec leur partenaire privé, et ainsi de suite et l'entreprise de son côté, tout à fait légitimement, veut s'assurer qu'elle ne court pas à sa perte. Ce qui est déjà vrai de tout contrat prend une ampleur prodigieusement fantastique dans le cas des PPP puisqu'il s'agit de prévoir ce qui pourrait advenir non pas dans l'année ou dans les cinq ans qui viennent mais bien d'ici vingt, vingt-cinq ou trente ans.

«On peut changer une loi, un règlement, même une Constitution, mais résilier un contrat, c'est très compliqué et très cher», prévient Marie-Claude Prémont⁵.

Après avoir reçu un service ou une marchandise non conforme à ses attentes, après avoir tenté sans succès d'obtenir un service après-vente prévu au contrat, on peut normalement

5 Gauthier, Ève. (2006). «La démocratie soluble dans l'eau privatisée», *Alternatives, le journal*. mars, vol.12, no6, p. 5,

<http://www.vrm.ca/documents/EveGauthier-PPPeau.pdf>

changer de fournisseur dans un délai relativement court, au moment du renouvellement; avec un PPP, on n'a pas le choix que de rester avec le même pendant longtemps et de chercher à s'entendre ou à faire entendre raison, selon son point de vue (s'entend).

De même l'élection d'une nouvelle équipe peut se traduire par un changement de politique tel qu'il entraîne d'importantes réorientations de l'administration. L'engagement à long terme qu'implique un PPP, même à l'étape des fiançailles, a pour effet de limiter le pouvoir des élus. À Ottawa, le conseil municipal nouvellement élu à l'automne dernier est en train d'en faire la douloureuse expérience. Le 14 décembre 2006, lors d'une de ses toutes premières réunions, le conseil s'est prononcé sur le projet de train léger et a convenu qu'il valait mieux tout laisser tomber ou, en tout cas, qu'il fallait reprendre tout depuis le début. Or, un des partenaires privés, Siemens, qui a investi dans la préparation du projet, ne l'entend pas de cette oreille: si le conseil persiste dans son désir de revenir sur ce que planifiait l'ancienne administration, Siemens a signifié au conseil qu'elle réclame 175 M\$ pour bris de contrat, soit 25 M\$ pour couvrir les dépenses encourues et 150 M\$ à titre de dédommagement pour perte de profit et, si le conseil devait revenir à de meilleurs sentiments, Siemens exigerait tout de même un dédommagement de 70 M\$, à titre de «*penalty*»⁶. Voici enfin qu'en septembre, une filiale de Ciment Saint-Laurent également impliquée dans ce projet y va de sa propre poursuite pour 103,9 M\$.

Ce qui peut paraître ici comme une entrave à l'exercice du pouvoir par les élus peut sembler au contraire un avantage.

6 Sherring, Susan. (2007). «Things go bump in the night», *Ottawa Sun*, <http://www.ottawasun.com/News/OttawaAndRegion/2007/02/15/3626815-sun.html>

Ce mode de financement et de gestion de projets publics permet d'éviter le «risque politique» dans la gestion d'un projet. En clair, une fois le projet signé entre les organismes public et le partenaire privé, le contrat de PPP demeure valable pour la durée et ne peut être révoqué par le prochain gouvernement. Dans le cas de l'autoroute A25, le contrat est de 35 ans⁷.

Comment prévoir ce qui adviendra au cours des vingt-cinq ou trente prochaines années? Quelle vision de l'avenir avons-nous en 1982 ou en 1977? Comment pouvions-nous nous imaginer ce que serait vraiment 2007 sans savoir, par exemple, le développement qu'allaient connaître la micro-informatique et Internet? N'aurions-nous pas fait confiance, une confiance aveugle, à des entreprises à l'époque aussi solides et respectées que l'étaient les grands constructeurs d'automobiles américains? Sans parler des brigands, des entreprises comètes, celles qu'on finit par condamner alors qu'on les encensaient la veille – Enron n'aura vécu que seize ans: elle est née d'une fusion en 1985 pour finalement faire faillite en 2001; sa filiale Azurix, impliquée dans l'eau, celle qui est brièvement intervenue dans le contrat de PPP à Hamilton, avait été créée en 1998 à l'occasion de l'achat par Enron d'une compagnie d'eau britannique et elle a été démantelée quelques mois avant la faillite de sa maison-mère en 2001.

Il y a un superbe consensus en matière de PPP, un point sur lequel absolument tout le monde s'entend: l'augmentation du recours aux PPP dans le monde municipal ferait sans doute des heureux, notamment chez les avocats d'affaires responsables de la rédaction des contrats que l'on voudra

7 Robert, Anne. (2007) «Le PPP prend son envol», 26 septembre, *LesAffaires.com*
<http://www.lesaffaires.com/article/o/economie/2007-09-26/464886/le-ppp-prend-son-envol.fr.html>

toujours les plus sophistiqués possibles, pour prévoir l'imprévisible (sur vingt-cinq ou trente ans !) et éviter de mauvaises surprises. Nous en serons tous ravis, car qui n'a pas une belle-sœur ou un lointain cousin avocat !

À plusieurs égards, un bail en PPP est plus contraignant qu'un contrat d'hypothèque : on pourra toujours décider de mettre en vente l'immeuble dont on est propriétaire (sans toutefois être assuré de pouvoir le vendre rapidement), mais on ne pourra pas se défaire facilement des obligations d'un PPP qui court sur trente ans.

Lorsque les élus doivent s'ajuster à des réalités changeantes et réajuster le tir et faire des coupures, peu importe les raisons, il semble clair que les PPP induisent des rigidités telles qu'ils contraignent les élus et réduisent la marge de manœuvre dont ils devraient pouvoir disposer pour s'ajuster à des circonstances imprévues. En effet, le fait d'avoir conclu un contrat qu'il serait coûteux de résilier ou de modifier a pour conséquence de détourner les tensions budgétaires et de reporter le fardeau des ajustements et les éventuelles coupures sur les maillons faibles : c'est ainsi que les ajustements vont d'abord porter sur les opérations qui ne sont pas en PPP, car le contrat bétonné de PPP « protège », « sanctuarise » en quelque sorte tel site de service au détriment des autres.

À vrai dire, la rigidité induite par les engagements à long terme constitue, paradoxalement, un des plus solides points en faveur des PPP. En effet, on peut reprocher aux municipalités et aux gouvernements, trop souvent à raison, de ne pas faire preuve d'une grande constance dans leurs interventions sur les infrastructures existantes : beaucoup trop fréquemment, le rythme d'investissement dans l'entretien et la réhabilitation des infrastructures se transforme en soupape d'ajustement qui permet de libérer la pression budgétaire. Reporter

sine die les investissements permet à court terme de diminuer le volume des déboursés et de contenir l'endettement, tout en maintenant constants les programmes de dépenses courantes; trop souvent, les programmes d'entretien et de réhabilitation qui devraient suivre un rythme régulier, planifié, subissent donc, au contraire, des arrêts et des départs brusques et plus ou moins prévisibles, selon la conjoncture budgétaire. On pourrait espérer que ces creux artificiels soient ensuite compensés par des vagues d'investissements en période de vaches grasses, mais tel n'est pas le cas et, globalement, les municipalités et les gouvernements ont généralement des pratiques de sous-investissement chronique.

Une réaction classique, surtout du côté des acteurs qui plaident pour une réduction du rôle de l'État, consiste à vouloir retirer ce pouvoir de nuisance des mains des élus, pour «sortir» du politique la responsabilité de maintenir les infrastructures en bon état; de nombreux cas américains s'inspirent très nettement de cette orientation: on retire un service à la municipalité pour le confier à un «*special district authority*» où ce seront des «experts» non élus qui disposeront d'une enveloppe budgétaire protégée, tenue à l'abri de toutes autres considérations, et qui alloueront le budget qui leur est confié en ayant uniquement en tête la pérennisation du meilleur service possible. On refuse alors aux élus le pouvoir de procéder à des arbitrages proprement politiques, qui conduisent forcément à des réajustements de priorités, souvent au détriment d'un investissement régulier dans la réhabilitation des infrastructures existantes.

En fait, en gelant la dotation d'enveloppes protégées, on procède une fois pour toutes et «pour toujours» à un arbitrage «final» et on fixe «à jamais» une répartition des moyens entre diverses fonctions assumées par la municipalité; parfois, plutôt que d'assurer une enveloppe budgétaire à même

les recettes générales de la municipalité, on concède à un *special district authority* le produit d'un impôt, en tout ou en partie : par exemple, on fixera à 0,01 \$ du 100 \$ d'évaluation foncière la part de l'impôt foncier qui sera obligatoirement allouée à telle ou telle agence spécifiquement chargée d'une responsabilité particulière, sans qu'il soit possible d'en transférer une partie vers d'autres postes budgétaires.

C'est un peu dans la même perspective que les PPP permettent en principe de garantir une plus grande régularité, dans la mesure où le contrat «bétonne» le financement d'un service et son rythme d'investissement ; par exemple, en début de contrat, les partenaires peuvent convenir du niveau où les investissements devront être maintenus (tout en tolérant quelques variations), en fixant par exemple un seuil minimal ou en établissant une cible en ce qui a trait au niveau minimal de qualité à conserver, ou en définissant des seuils de détérioration au-delà desquels la situation serait inacceptable. Plus généralement, les promoteurs de la formule des PPP prétendent que, dans le cadre même de la poursuite de ses propres intérêts, le partenaire privé aurait tout avantage à agir «en bon père de famille» et à se contraindre de lui-même à respecter non seulement la lettre mais même l'esprit du partenariat. Mais cet espoir de garantir un rythme d'investissement régulier résiste difficilement devant l'examen de plusieurs cas concrets où il devient clair que le partenaire privé respecte difficilement cet engagement, notamment pour l'eau en France⁸ et en Angleterre⁹.

8 Moreau, Philippe. (2006). «Distribution d'eau : les opérateurs privés accusés de sous-investir», *Les Échos*, 24 novembre, <http://www.lesechos.fr/info/energie/4503374.htm>

9 Milner, Mark. (2006). «Leaks stem flow of profits at Thames Water», *The Guardian*, 1er décembre, <http://money.guardian.co.uk/utilities/story/0,,1961584,00.html>

Limiter la concurrence

Au cœur du concept des PPP, on trouve l'idée qu'il vaut mieux, pour tout le monde, autant le donneur d'ordres public que pour le partenaire privé, mettre la concurrence entre parenthèses pendant toute la durée du contrat. La concurrence disparaît ainsi complètement pendant toute la durée de l'entente qui est de 25, 30, 35 ans (comme pour le prolongement de l'autoroute 25) ou même plus encore. Par la suite, cette concurrence est fort peu susceptible de renaître au terme du contrat. Enfin, le bouquet c'est que la formule des PPP a pour effet très net de limiter gravement la concurrence dès le départ, en excluant les PME et même la plupart des grandes entreprises nationales, pour ne convenir vraiment qu'à une poignée d'entreprises «qui ont les reins assez solides» et qui sont généralement les grands champions mondiaux.

Le fait de décrocher un contrat en PPP assure à un opérateur que tous les sous-contrats pourront être octroyés à des filiales sœurs, membres du même groupe ; cela revient à dégager un espace de travail libre de concurrence. Il ne perdra pas temps et argent à se battre pour obtenir du travail à la miette et il pourra au contraire planifier son travail plus efficacement, en étant en mesure notamment de déplacer une partie de la charge vers des périodes autrement creuses.

De même, un PPP a généralement pour effet d'assurer au consortium privé de très bonnes chances que le contrat lui soit reconduit indéfiniment. En effet, il est très fréquent qu'à l'échéance de contrats importants, il n'y ait qu'une seule entreprise qui se porte candidate pour le deuxième contrat : l'entreprise qui avait obtenu le premier. Cela s'explique notamment par un accès privilégié aux informations détaillées sur l'exploitation d'un métro ou d'un réseau

d'eau par exemple; dans ces cas, on voit souvent un tout petit taux de profit appliqué à un très gros volume de sorte que la profitabilité de l'opération peut être excellente, alors que la marge de profit brut est parfois très mince, si étroite qu'il suffit de peu pour passer de profit à perte et il ne faut donc pas se tromper; or, ni les éventuelles concurrentes ni parfois même le donneur d'ordres ne disposent des données qui leur permettraient de voir clair et profitant de ce halo d'incertitude, l'opérateur installé devient pratiquement indélogeable. De même, après un PPP de 30 ans, il sera alors plus difficile de revenir en régie : les employés municipaux autrefois affectés à ces tâches auront pris leur retraite, les techniques auront évolué sans que personne à l'interne ne se soit maintenu à jour et les compétences auront été perdues. Mais le retour au public est toujours possible et Westmount vient d'en fournir une nouvelle preuve en partant de zéro.

Finalement, on peut constater que la concurrence autour d'un PPP est très limitée dès le départ. Il est tout à fait normal que les entreprises cherchent à s'affranchir de la concurrence au début du processus car le gagnant d'une surenchère à la baisse risque de remporter un contrat qu'il devra honorer à perte. Les PPP, comme la formule des SEM, offrent une solution légale pour limiter le nombre de concurrents sur le fil de départ; d'autres solutions moins légales existent et sont utilisées comme la corruption qui permet un rapport privilégié avec le donneur d'ordres ou comme les ententes de cartel, où des concurrents se partagent «équitablement» les contrats à venir. Les PPP sont donc un moyen d'éviter de tomber dans des pratiques répréhensibles puisque ils permettent d'atteindre les mêmes objectifs presque aussi efficacement. En effet, la nécessité de pouvoir s'engager à très long terme et donc l'exigence du soutien indéfectible d'un partenaire financier font en sorte que les entreprises locales sont exclues d'emblée, car elles ne peuvent satisfaire les exi-

gences minimales ; c'est d'ailleurs une des leçons qu'on peut tirer de l'histoire du PPP de Saint-Louis-de-France. Ce cas fait bien la synthèse, c'est une illustration si éloquente qu'elle nous servira de conclusion.

Le cas exemplaire de Saint-Louis-de-France

Saint-Louis-de-France était une petite municipalité autonome jusqu'à ce qu'elle soit fusionnée à Trois-Rivières en janvier 2002. En 1993, Saint-Louis-de-France s'était vue confier l'entretien de routes secondaires qui étaient auparavant sous la responsabilité du ministère des Transports. Un peu débordée par ces nouvelles tâches, la municipalité est rapidement séduite par la formule de la gestion déléguée à la française. Mais comme il s'agit d'un projet hors du commun, notamment en ce qu'il dépassait la durée maximale de cinq ans prévue à la *Loi des cités et villes*, il a d'abord fallu obtenir du ministère des Affaires municipales les permissions nécessaires. En 1999, la municipalité est enfin en mesure de lancer un appel aux entreprises intéressées par un projet qui confiera à l'une d'elles la reconstruction et l'entretien de 35 km de routes en milieu semi-urbain pour les quinze prochaines années¹⁰.

Sur les dix-sept entreprises qui avaient retiré le dossier, seulement trois traversent toutes les étapes et sont qualifiées pour la finale ; il fallait faire état d'une bonne expérience et de solides garanties bancaires. Comme on peut s'en attendre, la processus d'homologation a écarté les plus petites et

10 Dorchie, Pierre T. (2006). « Le projet de Saint-Louis-de-France, bilan après 6 ans », alors que le titre apparaissant sur la première page du document est plutôt : « Saint-Louis-de-France, Rénovation du réseau routier collecteur. Bilan de l'expérience de partenariat après 6 ans », dans le cadre du colloque *Infra 2006*, organisé par le CERIU (Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines), Québec, 21 novembre 2006, 18 pages (la reproduction du texte est disponible sur disque auprès du CERIU).

les plus fragiles et il n'a pas retenu n'importe quelles entreprises : au palmarès des plus grandes entreprises de bâtiment et travaux publics opérant au Québec, les trois firmes retenues occupent respectivement la première, la deuxième et la quatrième positions, du moins si on se fie à la distribution des contrats ministériels québécois¹¹ :

- Sintra, numéro un de l'industrie, qui récolte 13 % du chiffre d'affaires généré par les contrats accordés par le ministère des Transports, associée à Bouygues depuis 1974 et complètement intégrée à Colas, filiale de Bouygues, en 2001 (le chiffre d'affaires mondial de Bouygues en 2006 était de 26,4 G€, dont 19 G€ pour les filiales impliquées dans la construction) ;
- Construction DJL, en deuxième position, qui obtient 7 % des contrats du Ministère, intégrée à la filiale Eurovia du groupe Vinci (chiffre d'affaires mondial de 25,6 G€ en 2006) ;
- Simard-Beaudry, quatrième au palmarès québécois avec 5 % du chiffre d'affaires et la plus importante entreprise encore contrôlée par des intérêts québécois (Construction

11 Dubuc, André. (2003). « Deux géants français dominent l'industrie du pavage d'ici », *Les Affaires*, (2 août), p. 15. Bien qu'il soit absent du trio final à Saint-Louis-de-France, mentionnons tout de même que le numéro trois de l'industrie, avec 5 % du chiffre d'affaires, est DEMIX Construction, une filiale de Ciment Saint-Laurent, elle-même filiale du géant suisse Holcim, dont le chiffre d'affaires était, en 2006, de près de 24 G CHF (francs suisses), soit à peu près 14,4 G€. Ciment Saint-Laurent fait partie du consortium retenu pour le prolongement de l'autoroute 25 tout comme du consortium malheureux de la décision d'abandonner le projet de train de banlieue à Ottawa. Hamel, Pierre J. et Louis Carrier. (2006). « Les groupes européens de services urbains prennent position au Québec », *Organisations et territoires*, vol.15, no 1, p. 41-51 (une version beaucoup plus longue, comprenant notamment une section méthodologique détaillée, est disponible en ligne : <http://www.inrs-ucs.quebec.ca/pdf/GroupesEuropeens.pdf>).

Louisbourg Ltée, membre du Groupe Accurso et le Fonds de solidarité FTQ).

Mentionnons que la reprise de Simard-Beaudry par ce duo date de 1999 et, à ce moment-là, il s'en est fallu de peu que Sintra (Colas, Bouygues), le numéro un, ne l'ajoute à sa collection. Par ailleurs, comme Simard-Beaudry n'est pas cotée en bourse, les renseignements publics sont assez limités.

Les trois entreprises qualifiées déposent une offre et la municipalité, en octobre 2000, accepte celle de Pagé Construction, filiale de Simard-Beaudry. Mais voilà qu'en février 2002, Simard-Beaudry vend sa filiale Pagé Construction à Sintra, le numéro un de l'industrie, qui avait perdu la course pour Saint-Louis-de-France face à Simard-Beaudry.

Retenons deux morales de cette histoire. Tout d'abord, on constate qu'on donne peut-être le contrat à une entreprise en particulier, mais que celle-ci est toujours susceptible de changer de mains¹². Ensuite, on remarque que, même pour un contrat relativement peu important mais portant sur quinze ans, sur le fil de départ de la dernière étape de la compétition, on ne retrouve que les plus grandes entreprises. □

12 Il est très fréquent qu'un PPP soit finalement réalisé par des entreprises qui n'avaient pas été sélectionnées par le donneur d'ordre. Un des cas les plus spectaculaires est sans doute celui d'Hamilton qui s'était entendu, pour le traitement de ses eaux usées, avec une entreprise locale, dont 30% des actions appartenaient au Régime de retraite des enseignantes et enseignants de l'Ontario (TEACHERS); cette entreprise locale a été rachetée par Azurix, filiale d'ENRON, puis par AWS, American Water Services, elle-même filiale de la britannique Thames Water (propriétaire des réseaux d'eaux desservant Londres), elle-même à son tour filiale de l'électricien allemand RWE.

agir pour notre monde

**Ensemble, nos actions
nous inscrivent
dans un développement
durable et solidaire.**

*Près de 10 000 membres
dont 2536 entreprises collectives,
organisations et associations.*



Desjardins
Caisse d'économie solidaire

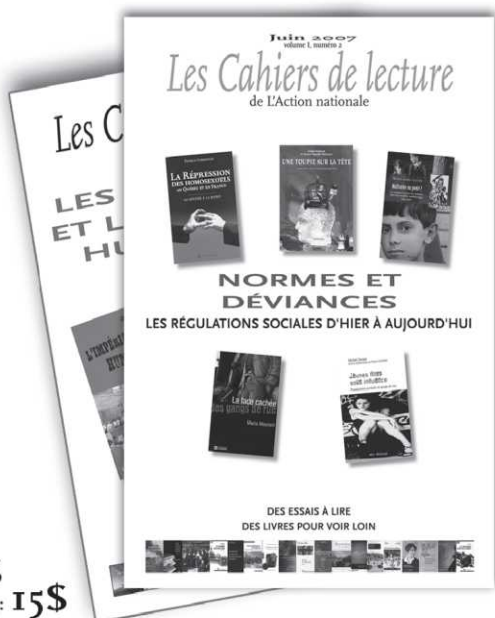
Montréal	514 598-2122	1 877 598-2122
Québec	418 647-1527	1 877 647-1527
Joliette	450 753-7055	1 866 753-7055

www.cecisol.coop

Les deux premiers
numéros des
Cahiers de lecture
ont impressionné.

Vous pouvez encore
vous les procurer!

Prix pour un numéro: 8,95\$
Abonnement un an (deux numéros): 15\$



La tenace revue L'Action nationale a 90 ans cette année. Pour marquer le coup et pour témoigner «de sa confiance en l'avenir», elle lance, cette saison, une publication connexe à sa mission principale qui est, comme chacun le sait, de travailler à l'avènement de la souveraineté du Québec. Exclusivement consacrés à la critique d'essais québécois, Les Cahiers de lecture paraîtront, dans un premier temps, deux fois l'an. Dans l'éditorial du premier numéro, Richard Gervais et Robert Laplante justifient avec force et éloquence la pertinence de cette réjouissante initiative.

— Louis Cornellier, Le Devoir

À la boutique de L'Action nationale

www.action-nationale.qc.ca

ou par la poste à

L'Action nationale-Cahiers de lecture

82, rue Sherbrooke Ouest

Montréal QC H2X 1X3

Nous entamons notre deuxième année
dès novembre 2007!

Avez-vous renouvelé
votre abonnement?

Novembre 2007
volume II, numéro 1
Les Cahiers de lecture
de L'Action nationale

Lire les essais

Le parti de René Lévesque :
un retour aux sources

- *André Larocque*

100

L'épée et la plume. Amérindiens
et soldats des troupes de la marine
en Louisiane et au Pays d'en Haut
(1683-1763)

- *Arnaud Balvay*

104

Faute et réparation au Canada et
au Québec contemporains. Études
historiques

- *Martin Pâquet (dir.)*

110

Nouvelle-France – English Colonies.
L'impossible coexistence

- *Robert Lahaise*

118

Ce qui circule entre nous. Donner,
recevoir, rendre

- *Jacques T. Godbout*

124

Quand le Québec manquait de
prêtres – La charge pastorale
au Bas-Canada

- *Serge Gagnon*

129

Livres reçus

135

Index des annonceurs

139

ANDRÉ LAROCQUE

Le parti de René Lévesque : un retour aux sources, Montréal, Fides, 2007, 251 pages

Après la biographie de Pierre Godin et les mémoires de Martine Tremblay, ce livre n'a pas grand-chose à nous apprendre sur René Lévesque. L'auteur s'en sert comme prétexte pour mettre en scène ses perceptions et ses idées sur l'évolution du Québec. Il s'agit en quelque sorte d'une autobiographie.

Ainsi, le livre débute par de longues lettres qu'il a adressées à René Lévesque et qui expliquent son engagement politique. De la même façon, en reconstituant l'histoire du Parti québécois, il sélectionne les moments et les événements en fonction du rôle qu'il y a joué. Il choisit par exemple de s'étendre sur le ministère d'État à la Réforme électorale parce qu'il a vécu de près la création de la *Loi sur le financement des partis politiques*. Il se présente ni plus ni moins comme le gardien de l'héritage de René Lévesque dont il veut dégager le «vrai sens de l'action politique» (p. 60). Sa thèse centrale est la suivante: Lévesque aurait été avant tout un démocrate et la souveraineté n'était à ses yeux qu'un moyen pour démocratiser le Québec et, ajoute-il, pas le seul moyen ce qui relativise l'importance de l'article premier du programme du Parti québécois.

Cette image idyllique ne colle toutefois pas toujours avec la réalité et n'est pas exempte de contradictions. En intitulant son livre *Le parti de René Lévesque*, André Larocque manifeste une curieuse conception de la démocratie en attribuant la propriété d'un parti à son fondateur comme si ses membres et ses militants n'avaient pas de rôle à jouer si ce n'est que celui de béni-oui-oui. Il affirme que Lévesque voulait construire un parti qui appartienne à ses membres mais qu'il piquait de colères noires lorsque ceux-ci n'étaient pas d'accord avec lui. Le sens critique, la capacité de juger et la volonté d'orienter l'action du parti ne font pas partie de sa vision de l'action politique, du moins pas lorsqu'il s'agit de René Lévesque.

L'image de grand démocrate est quelque peu altérée par les comportements de son héros. Ainsi, le conseil national du PQ avait adopté à l'unanimité un logo pour le Parti, mais Lévesque dévoila en conférence de presse un tout autre logo imitant celui d'Hydro-Québec. Larocque ne commente pas cet unilatéralisme du chef qui se manifestera à d'autres occasions.

Il faut aussi souligner des omissions, des confusions et des erreurs de faits qui affaiblissent la crédibilité du propos. Larocque s'évertue à mettre en opposition Lévesque et Bourgault en soutenant que, pour Lévesque, la souveraineté était un moyen et non pas une fin et que cette différence de perspective entre les deux hommes était à l'origine de leur antagonisme. Or, Pierre Bourgault affirmait exactement la même chose que Lévesque : « L'indépendance, disait-il, n'est pas une fin, mais un moyen ». Il écrit (p. 58) que si Lévesque n'avait eu qu'une seule devise, elle aurait été : « On est capable ». Or, c'était précisément le mot d'ordre que Bourgault clamait sur toutes les tribunes. De toute évidence, les deux hommes ne devaient pas penser très différemment ou bien

c'est l'auteur qui confond leurs déclarations respectives. De même, il fait du financement des partis politiques la grande réalisation de Lévesque, mais il oublie encore une fois de rappeler que c'est le RIN qui a instauré le financement démocratique par ses membres et quelques autres innovations qui seront reprises par le Parti québécois. Son sens de l'histoire est biaisé par ses partis pris.

Parmi les erreurs de faits signalons les 108 députés attribués au PLQ en 1973 (p. 171) au lieu de 102 et le nom du sondeur du PQ Michel Lepage qu'il appelle Michel Lemieux (p. 172-173). La mémoire lui joue aussi des tours puisqu'il situe en 1985 le référendum sur l'entente de Chalottetown (p.209).

Le but de ce livre est de montrer que les successeurs de René Lévesque ont dévoyé le sens de son action politique en faisant de la souveraineté un objectif prioritaire au lieu de soutenir les réformes démocratiques. À cet égard, on sent un vieux contentieux avec la députation du Parti québécois qui a refusé le projet de réforme électorale qu'il avait concocté en 1985 (p.61). Son mot d'ordre est «démocratie d'abord, souveraineté ensuite». C'est en démocratisant le fonctionnement des institutions politiques que le Québec se rapprochera de la souveraineté. Le Québec doit devenir un modèle de société démocratique avant de penser changer son statut politique.

À cet égard, il estime que les Parizeau, Bouchard, Landry ont trahi les idéaux de René Lévesque et qu'il revient à Mario Dumont de reprendre «l'agenda inachevé» c'est-à-dire les projets de réformes imaginés par l'auteur alors qu'il était sous-ministre à la réforme des institutions démocratiques: référendum d'initiative populaire, réforme du mode de scrutin, élections à date fixe. Larocque transforme ainsi

Lévesque en père spirituel de l'ADQ. Bravo pour le tour de magie qui escamote la pensée progressiste du fondateur du PQ.

Ce récit très souvent anecdotique de l'histoire du Parti québécois n'est pas très convainquant quant à sa logique intrinsèque qui fait de la démocratie la clé de la souveraineté. La réflexion de l'auteur est bien superficielle et ne dépasse pas les mots d'ordre.

Si la souveraineté ne vaut pas par et pour elle-même et que l'objectif doit être la démocratisation de la société, dès lors pourquoi restreindre les réformes proposées au Québec et ne pas tenter de les réaliser dans un cadre beaucoup plus vaste comme le système politique canadien? Pourquoi un démocrate limiterait-il son action au Québec? La démocratie ne vaut-elle pas pour tout le monde?

On n'est pas à une contradiction près dans ce livre, et son auteur n'est pas le premier à jouer de la confusion entre les deux sens de la souveraineté: celle du peuple et celle de la nation. Le peuple québécois pourra se doter de toutes les institutions démocratiques qu'il voudra, il restera sous l'autorité de la nation canadienne tant qu'il n'affirmera pas sa volonté de libération nationale.

L'attentisme semble être un mal chronique qui dilue la volonté politique des nationalistes autonomistes. À l'époque du nationalisme canadien-français des Groulx, Arès et Minville, il fallait attendre la prospérité économique, la formation d'une élite économique et d'administrateurs compétents avant d'envisager l'émancipation nationale. Aujourd'hui, il faut attendre l'avènement d'une société parfaite qui créera les conditions gagnantes. Demain, il faudra sans doute attendre la paix mondiale. Il s'agit de repousser

toujours plus loin le moment des choix, un peu comme l'enfant qui a peur de plonger et qui dit à ses parents qu'il le fera quand il se sentira prêt. Pendant ce temps la nation s'anémie dans les tergiversations et les éternels recommencements.

Denis Monière

ARNAUD BALVAY

L'épée et la plume. Amérindiens et soldats des troupes de la marine en Louisiane et au Pays d'en Haut (1683-1763), PUL, 2006, 345 pages

Jusqu'à tout récemment, les historiens français ne s'étaient que très peu intéressés à l'aventure coloniale française en Amérique du Nord. Or, depuis quelques années, la Nouvelle-France semble jouir d'une certaine popularité auprès de ces derniers. *L'épée et la plume*, d'Arnaud Balvay, constitue un des signes de ce nouvel engouement et s'inscrit dans un mouvement initié au cours des années 1970 par des chercheurs souhaitant redonner aux Amérindiens leur juste place dans l'histoire de l'Amérique du Nord. L'historien s'intéresse ici aux relations et aux interactions entre les soldats des troupes de la marine et les Amérindiens en Louisiane et dans le Pays d'en Haut à l'époque de la Nouvelle-France. Il soutient la thèse qu'autour des forts établis dans ces deux vastes territoires, des sociétés multiethniques, regroupant Français et autochtones, auraient vu le jour et cherche à répondre à la question de la cohésion sociale à l'intérieur de ces «sociétés des forts.»

L'auteur se concentre, dans un premier temps, sur l'attitude de la Métropole vis-à-vis du développement et du

peuplement de la Nouvelle-France. Selon lui, si l'entreprise française en Amérique du Nord fut couramment qualifiée de « colonisation sans peuplement » (p. 93), cela s'expliquerait essentiellement par la crainte de la France d'affaiblir sa position sur le sol européen. En Louisiane et dans le Pays d'en Haut, il en résulta qu'au moment de la Conquête, la présence française se limitait à une série de forts devant défendre le territoire, assurer le bon fonctionnement de la traite et affirmer la souveraineté de la France.

Au XVII^e siècle, les forts français se caractériseraient principalement par leur précarité. Ce n'est qu'au début du XVIII^e siècle, dans le cadre d'une politique dite de la forteresse, que la France aurait véritablement envisagé d'utiliser ses possessions nord-américaines comme une barrière face à l'expansion britannique. Ainsi, à partir de 1715, elle aurait mis en branle l'érection d'une série de forts visant à relier le lac Champlain, Michilimackinac (fort situé à la limite des lacs Huron et Michigan) et le golfe du Mexique. Or, compte tenu de la faiblesse de la population française à l'intérieur du continent et des réticences de la métropole face à l'envoi massif de troupes, l'appui des Amérindiens s'avéra nécessaire à la réussite de l'entreprise. D'ailleurs, « chaque fort [aurait été] situé à proximité d'un ou plusieurs villages amérindiens » (p. 51) et dans les quelques cas exceptionnels, les Français auraient invité des Amérindiens à venir s'établir à proximité du nouveau fort.

Selon l'auteur, la présence française à l'intérieur du continent ne serait que tolérée par les Amérindiens. D'ailleurs, en fonction de l'interlocuteur, la France tiendrait deux discours distincts par rapport à la Louisiane et au Pays d'en Haut. Face aux puissances européennes, s'appuyant sur ses forts et ses alliances avec les autochtones, elle affirmerait avec fermeté sa

souveraineté sur ces territoires. Mais face aux Amérindiens, elle tiendrait un discours plus équivoque où possession française et propriété amérindienne cohabiteraient. Plutôt que de tenter de convaincre les Amérindiens de céder leurs territoires, la France aurait plutôt cherché à leur démontrer les avantages de l'établissement de forts pour leur sécurité. Bien plus, compte tenu de la faiblesse numérique des troupes françaises, ce sont les Amérindiens qui auraient véritablement assuré la défense des forts. Ainsi, selon Arnaud Balvay, les forts symboliseraient l'alliance franco-amérindienne, où la France n'occuperait pas une position dominante.

Cette alliance, l'auteur l'aborde de façon détaillée dans la seconde partie de l'ouvrage, où il s'intéresse plus particulièrement aux relations franco-amérindiennes. Selon lui, le maintien de l'alliance reposerait grandement sur les relations personnelles qu'entretiennent les militaires français et les Amérindiens. En fait, sans liens de parenté, qu'ils soient réels ou fictifs, permanents ou temporaires, les Amérindiens ne pourraient envisager d'alliance avec les Français, puisqu'ils considèreraient l'étranger comme un ennemi. Par exemple, la cérémonie du calumet constituerait une adoption temporaire des interlocuteurs français, le temps des pourparlers. Plusieurs officiers auraient également été adoptés de façon permanente, mais sans en saisir toutes les implications. Ils en auraient surtout perçu les avantages, dont la possibilité d'intervenir dans les affaires amérindiennes. En fait, les Amérindiens auraient eu à peu près la même attitude vis-à-vis du baptême, qui permettrait d'abord et avant tout d'établir des liens et de consolider l'alliance. Les unions entre militaires français et Amérindiennes, qu'elles soient libres ou officialisées dans le cadre du mariage, contribuèrent également à resserrer les liens. Même après que les mariages mixtes eurent été interdits par le Conseil de la marine, en 1716, les militaires

français auraient continué à fréquenter des Amérindiennes. En fait, ces unions auraient été souhaitées par les chefs amérindiens et par plusieurs commandants de forts qui y voyaient un moyen de consolider l'alliance.

Cependant, comme dans le cas de l'adoption et du baptême, cette alliance, basée sur la métaphore du père, ne serait pas comprise de la même façon par les deux parties. Chacun considérerait le rôle du père, le gouverneur français, envers ses enfants, les Amérindiens, selon leur propre modèle familial. Tandis qu'en France, le père représenterait la figure d'autorité, chez les Amérindiens son rôle se limiterait à celui de pourvoyeur. Selon l'auteur, en raison de la forte dépendance française, les Amérindiens auraient réussi à imposer leur point de vue. L'incapacité française, tout au long de la période, à cesser la distribution des présents annuels témoignerait de ce phénomène. Néanmoins, ces présents offerts aux Amérindiens auraient constitué une aubaine comparative aux coûts reliés à l'envoi d'un nombre suffisant de soldats pour défendre toute la Nouvelle-France. Ainsi, la France s'accommoderait de cette situation.

En fait, et c'est le sujet de la troisième partie, les « sociétés des forts », nées au sein de ces alliances, reposeraient sur un état d'interdépendance commercial et militaire qui s'exprimerait également dans la vie quotidienne. Par exemple, Chez les Amérindiens, de nombreux objets, obtenus dans le cadre de la traite des fourrures, jouèrent progressivement un rôle de plus en plus important dans leur vie quotidienne et les placèrent dans une forte situation de dépendance vis-à-vis des Français. Toutefois, les difficultés françaises à approvisionner ses forts auraient contraint les autorités coloniales à autoriser ses soldats à offrir aux Amérindiens de la poudre et des balles contre de la nourriture. Ces produits auraient également été échangés contre des vêtements amérindiens

mieux adaptés au climat. Ainsi, les «sociétés des forts» auraient été le lieu de nombreux échanges culturels.

Selon l'auteur, le degré d'interdépendance déterminerait la cohésion sociale à l'intérieur des «sociétés des forts». En fait, les sujets de tension seraient souvent liés à l'affaiblissement de la dépendance des Français envers les Amérindiens. Entre autres, le développement de l'agriculture, qui limiterait l'approvisionnement en vivres des Français auprès de leurs voisins et serait perçu comme un empiètement, créerait des tensions dans certains forts. Outre leur subsistance, les Français s'en remettraient également aux Amérindiens pour leur connaissance du territoire et auraient recours à leur médecine. La langue jouerait aussi un grand rôle dans la cohésion sociale. En Louisiane, le Mobilien, mélange de plusieurs langues amérindiennes, serait utilisé par tous pour communiquer. Français et Amérindiens participeraient également aux fêtes et aux réjouissances de l'autre et prendraient part, ensemble, à divers jeux comme la crosse. Enfin, l'amitié serait au cœur de l'alliance franco-amérindienne.

Malgré les nombreux renseignements sur la présence française en Louisiane et dans le Pays d'en Haut et les relations franco-amérindiennes fournis par Arnaud Balvay, *L'épée et la plume* laisse néanmoins le lecteur sur sa faim. À prime abord, le plan retenu par l'auteur est séduisant. Les deux premières parties présentent le cadre général à l'intérieur duquel évoluent Français et Amérindiens et dressent un portrait détaillé de leurs interactions à travers lesquelles on voit poindre les «sociétés des forts». On aborde ainsi la troisième partie de l'ouvrage avec en tête une description précise du cadre à l'intérieur duquel ont émergé ces sociétés multiethniques. Sauf qu'au total, seuls trois chapitres leur sont consacrés, ce qui représente un peu plus de soixante-

dix pages, et surtout un seul chapitre traite de la question de la cohésion sociale, jugée centrale par Balvay, c'est-à-dire environ une vingtaine de pages. Or, compte tenu de l'immensité du territoire couvert, où l'on retrouve une multiplicité de réalités géographiques et de nations amérindiennes, appartenant à diverses familles linguistiques, on peut supposer que la cohésion sociale varia au sein des différentes «sociétés des forts». Cette variabilité est mentionnée par l'auteur, mais demeure très peu détaillée et le portrait global qu'il dresse de la cohésion sociale à l'intérieur de l'ensemble du territoire étudié se limite à une courte description de deux pages.

Toutefois, il faut reconnaître que les relations franco-amérindiennes en Louisiane et dans le Pays d'en Haut demeurent un sujet qui jusqu'à maintenant a fait l'objet de peu d'études et qui reste donc à être défriché. *L'épée et la plume* apparaît alors comme une étape normale dans l'avancement des connaissances. En fait, il faut espérer que d'autres historiens s'intéresseront aux questions soulevées par Arnaud Balvay, mais cette fois-ci à l'intérieur d'un cadre spatial plus restreint, limité à un ou quelques forts, afin d'obtenir une image plus précise de ces sociétés et de pouvoir effectuer des comparaisons plus poussées. Enfin, la conclusion de l'ouvrage ouvre une dernière piste de réflexion. Les relations franco-amérindiennes, au coeur du continent nord-américain, auraient-elles contribué à *indianiser* les militaires français ou à *franciser* les Amérindiens? À l'intérieur du jeu d'interdépendance, au coeur des «sociétés des forts», Arnaud Balvay observe quant à lui une prédominance de la dépendance française envers les diverses nations amérindiennes alliées et conclue à une indianisation des militaires.

François Antaya

Étudiant à la maîtrise en études québécoises, UQTR

MARTIN PÂQUET (DIR.),

Faute et réparation au Canada et au Québec contemporains. Études historiques, Québec, Éditions Nota bene, 2006, 321 pages

Nombre d'États ont été confrontés dans un passé récent à des demandes d'excuses et de réparations de la part de groupes se présentant comme des victimes d'injustices historiques. Tantôt matérielle, tantôt symbolique, la réparation est presque toujours associée à une réinterprétation de faits historiques, à une reconfiguration des récits auxquels les acteurs confèrent un caractère performatif: l'aveu des fautes du passé est garant d'un avenir différent. De toute façon, la mémoire est un lieu de combat dans tout l'Occident. On pense, en France, à la controverse récente autour de la loi faisant mention du «caractère positif de la présence française outre-mer», à la lutte des Arméniens sur la scène internationale pour la reconnaissance du génocide dont leur peuple fut victime entre 1915 et 1916 ou aux diverses demandes de réparation faites par les Afro-Américains aux États-Unis. Ces nouvelles manières d'investir l'espace public ont été étudiées dans plusieurs articles et monographies, productions d'historiens, de philosophes, de sociologues, d'anthropologues et de politologues¹, parmi lesquelles se trouve le récent ouvrage collectif dirigé par Martin Pâquet, professeur au département d'histoire de l'Université Laval. Le livre regroupe huit études historiques sur la faute et la réparation au Canada et au Québec.

¹ Voir, notamment, NORA, P. *Les Lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 1984 ; TODOROV, T. *Les abus de la mémoire*, Paris, Arléa, 1995 ; RICŒUR, P. *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, 2000 ; KATTAN, E. *Penser le devoir de mémoire*, Paris, Presses universitaires de France, 2002 ; LEFRANC, S. *Politiques du pardon*, Paris, Presses universitaires de France, 2002 ; MARGALIT, A. *L'éthique du souvenir*, Paris, Climats, 2006 ; MILLER, J. & KUMAR, R. *Reparations: Interdisciplinary Inquiries*, Oxford, Oxford University Press, 2007.

En avant-propos, Pâquet nous apprend que certaines contributions du recueil «ont trouvé leur origine à l'automne 2003 dans le cadre d'un séminaire de cycles supérieurs en histoire politique du Canada contemporain, au cours duquel les échanges intellectuels ont été d'une qualité exceptionnelle» (p. 11). D'ailleurs, le jupon de «l'étudiant aux cycles supérieurs» dépasse souvent. La grande homogénéité des références théoriques nous laisse aisément deviner le programme de lecture du séminaire: Elazar Barkan (2000), François Hartog et Jacques Revel (2001), Janna Thompson (2002), Martha Minow (2002), Carlo Ginzburg (1997), Tzvetan Todorov (2000)². Dans plusieurs cas aussi, le lecteur aura l'impression que des théories – philosophiques, historiques ou sociologiques – sont simplement plaquées sur des faits comme il arrive souvent dans les études de cas en sciences sociales. Les auteurs ont besoin de justifications à l'emporte-pièce, de montrer que l'empirie est marquée du sceau salubre de la spéculation. Il suffit qu'un «théoricien» quelque peu versé dans l'abstraction ait produit un énoncé généralisant qui semble entretenir un rapport avec le cas étudié pour que soit fait le rapprochement: «Comme le disait X», «cette situation correspond au principe évoqué par Y»³. Quelques pas de plus auraient parfois été nécessaires pour rendre explicite le lien entre théorie et pratique, ce qui eût permis de dépasser la forme convenue de l'exercice scolaire.

2 BARKAN, E. *The Guilt of Nations. Restitutions and Negotiating Historical Injustices*, New York, W.W. Norton, 2000 ; HARTOG, F. & REVEL, J. *Les usages politiques du passé*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2001 ; THOMPSON, J. *Taking Responsibility for the Past. Reparation and Historical Justice*, Cambridge, Polity Press, 2002 ; MINOW, M. *Breaking the Cycles of Hatred. Memory, Law and Repair*, Princeton, Princeton University Press, 2002 ; GINZBURG, C. *Le juge et l'historien. Considérations en marge du procès Sofri*, Paris, Verdier, 1997 ; TODOROV, T. *Mémoire du mal, tentation du bien: enquête sur le siècle*, Paris, Robert Laffont, 2000.

3 Voir p. 110, 129, 251

Le recueil s'ouvre sur la présentation, par Martin Pâquet, des thèmes récemment associés aux discours sur la faute et la réparation. Pour l'auteur la dynamique publique de la mémoire est agonique :

« Les usages du passé regroupent une série de pratiques [...] faisant référence à des représentations sociales d'un passé proche ou lointain [...]. [P]roduites par des acteurs sociaux, elles se manifestent avec les luttes hégémoniques pour la monopolisation des ressources dans un champ social donné. Pour être pleinement opératoires, ces pratiques référentielles doivent acquérir une légitimité reconnue par les autres acteurs du champ, entre autres du fait de la posture d'autorité ou d'expertise de ceux et celles qui les mettent en branle » (p. 17).

Elle s'inscrit aussi dans un processus de reconfiguration temporelle par lequel les acteurs inscrivent les événements passés dans « leur propre horizon de référence » (p. 18), composé à la fois d'éléments appartenant au présent et au futur. L'étude et la mobilisation du passé ne procède donc pas exclusivement, dans les cas de faute et de réparation, d'une forme de devoir de mémoire, mais aussi et peut-être surtout, des luttes que se livrent des groupes d'intérêts, lesquels ne sont pas toujours les descendants – au sens généalogique du terme – des individus ou des groupes lésés dans le passé. Dans ce contexte hautement politique, où la distinction entre l'actualité et l'histoire est loin d'être toujours précise, l'historien doit composer avec les réquisits et les dynamiques de sa propre discipline – là où elle est sans doute la plus polémique – tout en restant au fait des pratiques politiques, juridiques et médiatiques. Cette quadripartition donne d'ailleurs sa structure à l'ouvrage, les contributions étant regroupées en trois sections, « stratégies politiques », « polémiques médiatiques » et « judiciarisation du passé », « l'histoire » étant, on l'a compris, le fil d'Ariane.

La première section comprend des textes de Julie Desmarais, de Stéphane Savard et d'Hélène Charron qui portent respec-

tivement sur les demandes de réparation des Canadiens d'origine japonaise – pour l'internement, la dépossession et la déportation de certains d'entre eux pendant la Seconde Guerre mondiale –, les demandes à la couronne britannique de reconnaissance des torts causés aux Acadiens par la déportation et les discours commémoratifs autour de la tuerie de l'École Polytechnique du 6 décembre 1989. Desmarais et Savard présentent une bonne synthèse des événements qu'ils étudient, mais sont parfois un peu prompts dans leurs conclusions. Par exemple, dans l'étude sur les demandes de reconnaissance des torts faits aux Acadiens, l'auteur affirme :

« En réinterprétant la Déportation non plus comme le drame déclencheur de la folklorisation des Acadiens, mais comme un événement marquant qui a altéré son histoire, les références identitaires centrées sur la Déportation s'estomperaient et la modernité, jugée essentielle à l'épanouissement d'une nation, serait possible. La critique du bilinguisme, du "bonne-ententisme" [*sic*] et de l'assimilation deviendrait plus légitime dans l'espace public et la promotion de références identitaires francophones et majoritaires [...], dont les caractéristiques se rapprocheraient des référents québécois [...], serait certainement envisageable » (p. 136).

Si la métamorphose des esprits décrite est désirable, on peut douter qu'elle n'advienne que par un acte de reconnaissance de la couronne britannique, qui n'en constituerait qu'une partie.

Charron, de son côté, classe les discours portant sur les événements de Polytechnique en trois catégories. D'abord, un discours dominant, porté par les « élites », les journalistes et certains témoins, où le geste de Marc Lépine est interprété ou bien comme un geste de pure folie, ou bien comme un crime antiféministe isolé, qui « ne peut être la manifestation de la misogynie collective qui persisterait dans nos sociétés égalitaires » (p. 82). Un second groupe, que Charron identifie aux « anti-féministes », voit dans le geste du tueur une

réaction à un discours haineux «qui rejette les hommes» (p. 83) et condamne la récupération féministe opportuniste de l'événement. Finalement, et c'est à ce troisième type d'interprétations que vont les sympathies de l'auteur (p. 41), un discours «féministe radical» voit dans la tuerie de Polytechnique «une manifestation de la persistance du patriarcat dans nos sociétés» (p. 82). On se demande cependant, dans une situation où le patriarcat eût été endémique, si le geste de Lépine aurait été aussi largement condamné sur le mode de la folie comme il le fut, ce qui est encore une manière passablement claire pour une société de fixer les limites de l'inacceptable. On doit certainement continuer à viser l'égalité entre les hommes et les femmes, mais nul besoin d'amalgamer en posant le geste singulier de Lépine en continuité avec des formes de «domination structurelle», qui sont d'une tout autre nature.

C'est un texte de Joceline Chabot et de Richard Godin portant sur le traitement par la presse québécoise, entre 1915 et 2005, du génocide arménien qui ouvre la partie de l'ouvrage traitant des «polémiques médiatiques». Mathieu Pontbriand rappelle ensuite les événements de «l'affaire Delisle», point de départ de la polémique mémorable des dernières années sur «l'antisémitisme de Lionel Groulx». Son compte rendu détaillé et son analyse fine mettent en évidence le rôle des journalistes dans la genèse de la controverse, et de la participation, dans une certaine mesure, d'historiens comme Gérard Bouchard ou Ramsay Cook. Pontbriand conclut :

«[...] une réflexion s'impose pour bloquer ces *scoops historiques* qui prennent trop d'ampleur dans l'espace public et qui retardent trop souvent la diffusion des connaissances historiques mieux fondées» (p. 219).

Cette section consacrée aux médias est complétée par une contribution d'Amélie Bolduc consacrée à une autre «affai-

re», celle qui fut suscitée par la nomination de Jean-Louis Roux au poste de lieutenant-gouverneur, par ses déclarations déplacées sur l'usage possible de son pouvoir de sanction dans l'éventualité d'un projet de sécession du Québec et par la diffusion d'une photo datant de 1932 où on aperçoit une croix gammée sur la blouse de laboratoire de Roux.

La dernière section regroupe trois textes où les auteurs s'attachent à thématiser le rapport entre histoire et droit dans le contexte des processus de «judiciarisation du passé». Patricia-Anne De Vriendt présente une étude comparative de la France et du Canada dans laquelle elle cherche à montrer qu'alors que le contexte canadien est caractérisé par une réduction «centripète» juridique du passé colonial, la République française «agit comme une force centrifuge, éloignant, en les étouffant, les conflits que peut receler le passé vichyste» (p. 260). Ce qui rend la comparaison légitime tient au mode de surgissement de l'histoire dans l'espace public, dans chacun des cas, nous avons un «rapport éthique» (p. 261) à l'histoire. L'auteur ne dit cependant rien sur les autres «modes de surgissement» de l'histoire dans l'espace public qui ne témoigneraient pas d'un «rapport éthique».

Son interprétation du changement de régime d'historicité est également particulière :

«La nouvelle Charte change le rapport linéaire au temps auquel est habituée la majeure partie des Occidentaux. En reconnaissant les droits ancestraux, la Charte introduit, en quelque sorte, les promesses passées dans la sphère du temps présent. Elle s'approche ainsi de la vision cyclique du temps. Dans la perspective temporelle linéaire du politicien occidental, les promesses, dans la pratique, peuvent être tenues ou non : elles sont le fait de l'exercice d'un rapport de pouvoir. Dans la conception du temps cyclique, les traités conclus avec les puissances coloniales de même que les promesses qui accompagnaient ces traités n'ont jamais cessé d'être en vigueur [...]. La Charte de 1982

"rapatrie" l'exercice des promesses passées dans le présent et contribue ainsi à maintenir "vivant" le passé» (p. 263).

Bien que soit réjouissante la perspective d'une *anakuklosis politeion* – nous n'aurions qu'à attendre la nécessaire décomposition du Canada –, on voit mal ce qui justifie proprement l'intervention d'une conception cyclique de l'histoire. Il nous semble que la question des droits ancestraux et de la prégnance présente des promesses passées nous engage plutôt à thématiser la *nature* et le *fondement* de l'obligation historique. Sans doute pouvons-nous mobiliser Koselleck et le thème de la «contemporanéité du non-contemporain»⁴, mais parler de révolution dans la conception du temps relève probablement de l'abus de langage. De plus, cette insistance sur la nature juridique de l'interprétation du passé masque le caractère proprement politique de ces usages. Que l'on pense, au Québec, aux débats (anciens et récents) autour de la fête de Dollard, de la fête des Patriotes et du *Victoria Day*, ou encore à la récupération politique de la figure de Champlain lors de la commémoration, en 2003, de son arrivée sur le nouveau continent⁵. Le Canada n'est pas que la Charte et la Cour suprême, c'est aussi – et surtout – un État dirigé par des politiques et ces politiques ont fait et font toujours des «usages politiques du passé» dans un contexte de construction nationale.

4 KOSELLECK, R. *Le futur passé: contribution à la sémantique des temps historiques*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 1990.

5 Lors de la commémoration de l'arrivée de Champlain au Québec en 1603, les organisateurs ont choisi de donner une image positive de la relation de Champlain avec les «sauvages» en le présentant comme un pionnier du dialogue entre les cultures. Il y a 50 ans cependant, lors du 350^e anniversaire de l'arrivée de Champlain, on a plutôt développé un discours sur les vertus évangélisatrices de l'implantation française en Amérique du Nord. Voir MONIÈRE, D. «Le retour de Champlain: les usages politiques des commémorations», *L'Action nationale*, Vol. XCIV, no1, 2004, 78-81.

Le recueil se clôt sur une réflexion de Marie LeBel sur l'affaire Montfort. L'auteur y fait ressortir un déplacement, d'une rhétorique victimaire au début de la crise, vers une lutte à caractère plus juridique dans un second temps. Nous avons affaire dans chacun des cas à des traitements distincts du passé, d'un côté des discours émotifs qui «visent essentiellement à rallier les forces de combat et de lutte constants [...]». La mémoire collective est ravivée par les médias, les responsables politiques, les militants» (p. 301). De l'autre, un abandon de la rhétorique revancharde au profit d'une

«[...] défense qui, même si elle puise aussi au passé, repose sur des éléments juridiques et constitutionnels plus légitimes dans l'espace public. Le recours au passé, bien qu'il ne soit pas exclu, ne constitue alors qu'un argument parmi d'autres, mais pas le point central, et son usage sert la légitimation plus que la mobilisation. Les références au passé se veulent moins affectives et davantage rationnelles» (p. 291).

LeBel salue cette transformation des discours, dans laquelle elle voit le délaissement de «l'éthique de la vigilance» et l'ouverture à des gains permanents, la tranquille assurance des acquis juridiques. Mais encore une fois, il faut probablement en politique se méfier du réconfort et de tous ceux qui, contre des acquis juridiques, veulent nous convaincre que la vigilance et le combat ne sont plus nécessaires.

Par-delà ses travers, ce recueil a le mérite de poser un certain nombre de bons problèmes d'histoire contemporaine. Le lecteur qui saura en faire usage trouvera matière à penser dans un domaine – les usages politiques du passé – dont nous pouvons dire sans être indûment prospectif qu'il sera enrichi dans les années à venir de bien d'autres polémiques.

Alexis Lapointe

ROBERT LAHAISE

Nouvelle-France – English Colonies. L'impossible coexistence, 1606-1713, Sillery, Septentrion, 2006, 295 pages

Dans son dernier ouvrage, l'historien Robert Lahaise nous invite à comprendre la « haine immortelle » (p. 12) des Français et des Anglais en Amérique du Nord sous l'Ancien Régime en nous replongeant dans les conflits qui opposèrent les deux peuples entre 1606 et 1713. L'objectif consiste à voir parallèlement comment les 19 000 Français et Canadiens de 1713 sont parvenus à s'étendre depuis la baie d'Hudson jusqu'au golfe du Mexique et, surtout, à résister face aux 360 000 Anglais et Américains confinés à l'est des Appalaches. Il ne s'agit toutefois pas, précise l'auteur, « d'une histoire globalisante, mais bien uniquement des luttes continues ayant alors eu lieu » (p. 10). À partir, entre autres, de la correspondance officielle et des témoignages laissés par Champlain, Charlevoix, La Hontan, Lescarbot ou encore Bacqueville de la Potherie, Robert Lahaise nous raconte, en détail, les rivalités qui divisèrent les trois principales forces en présence dans l'Amérique septentrionale au XVII^e siècle et au début du XVIII^e siècle : les Français, les Anglais et les Amérindiens.

L'ouvrage se divise en cinq chapitres inégaux « datés politico-militairement en fonction des conflits » (p. 17) entre les trois groupes. Le premier chapitre couvre les années 1606-1667. L'antagonisme entre la France et l'Angleterre dans l'Amérique septentrionale s'officialise effectivement en 1606 puisque, cette année-là, Jacques 1^{er} d'Angleterre octroie à ses sujets un territoire déjà concédé par Henri IV trois ans plus tôt. Plusieurs questions sont abordées dans cette section : les origines du conflit entre Français et Iroquois, les moyens mis en œuvre par les Français pour contrôler le commerce des fourrures au sud et à l'ouest, le problème des frontières

acadiennes, la naissance et les déboires de la Compagnie des Cent-Associés, les conséquences dans la colonie de la reprise des hostilités entre les deux métropoles, la lutte entre Français et Anglais pour le monopole des pêcheries à Terre-Neuve et enfin le déroulement du premier conflit franco-iroquois (1641-1667). L'objectif des Iroquois est simple selon Robert Lahaise : éliminer les fournisseurs de fourrures (en particulier les Hurons qui disparaissent en 1650), se débarrasser des Français et monopoliser la traite avec les Anglo-Hollandais (p. 45). L'envoi de troupes par Louis XIV permet heureusement un retour au calme. La paix signée avec les Agniers n'en demeure pas moins fragile et les relations entre les deux colonies tendues. La situation n'est pourtant pas prête de changer. Citant Denonville, Robert Lahaise constate en effet que « la jalousie du commerce des Anglois et des François est la principale raison qui rendra toujours les deux colonies incompatibles » (p. 61).

Dans son deuxième chapitre, l'auteur se penche sur la période 1667-1682 et met l'accent sur l'expansion territoriale des Français à l'ouest, au nord et au sud du continent pour la traite des fourrures. Dans l'Ouest canadien, les jésuites établissent des missions qui permettent, notamment, de rallier plusieurs tribus amérindiennes pourvoyeuses de fourrures, une coalition que les Iroquois voient d'ailleurs d'un mauvais œil. Au nord, à la baie d'Hudson, la situation est plus difficile à cause de la présence anglaise et de la Hudson's Bay Company. Au sud, les expéditions menées par Louis Jolliet et le père Marquette puis par Cavelier La Salle, découvreur du Mississippi, ont essentiellement pour but de contenir les Anglais à l'est des Appalaches et de déboucher sur les Antilles françaises (p. 75). « En somme, les Anglais contrôlent en bonne partie le Nord, tandis que la Nouvelle-France, en s'étendant vers l'ouest et le sud, encercle les colonies anglaises » (p. 84). À l'est, l'imbroglio des frontières de l'Aca-

die pose toujours problème. En 1669, Thomas Temple, gouverneur de l'Acadie depuis 1662, reçoit l'ordre de restituer la région à la France mais cette dernière déclare la guerre à la Hollande trois ans plus tard et, le 10 août 1674, l'Acadie devient la Nouvelle Hollande (p. 85). Exception faite de l'est, l'expansion des Français en Amérique bloque de plus en plus les Iroquois dans leur traite des fourrures avec les Anglais. La « reprise » de la guerre franco-iroquoise (1682-1689) est imminente et c'est précisément sur ce conflit que Robert Lahaise consacre l'ensemble de son troisième chapitre.

Si, reconnaît l'auteur, la France et l'Angleterre sont en paix depuis 1667, ses sujets continuent à se battre en Amérique du Nord en sous-main par leurs alliés amérindiens (p. 93). Les manigances du gouverneur La Barre, qui succède à Frontenac en 1682, n'arrangent en rien la situation. Soucieux d'accumuler ses profits dans la traite, La Barre privilégie ses amis commerçants – au détriment de La Salle qui s'en plaint au roi – et finit par se dissocier des Amérindiens alliés. Révoqué par Louis XIV en 1685, La Barre est remplacé par Denonville qui essaie, tant bien que mal, de regagner la confiance des tribus autochtones abandonnées par son prédécesseur. Les négociations malheureusement échouent. Pendant ce temps, les 175 000 Anglais et Américains « grignotent la Nouvelle-France à l'est, au nord et au sud-ouest » (p. 101). Face à la menace anglaise grandissante, Français et Abénaquis organisent à l'est quelques raids contre Anglais et Iroquois qui ripostent aussitôt. Au nord, Iberville reprend possession des forts anglais dans la Baie d'Hudson. Dans l'intervalle, en Europe, l'Angleterre déclare la guerre à la France. Au fait de la situation avant la Nouvelle-France, la Nouvelle-Angleterre prend les devants en surarmant les Iroquois et en les incitant à attaquer. Les habitants de Lachine seront les premiers à en pâtir en août 1689. À l'ouest, Denonville,

débordé par les événements, se voit contraint d'abandonner le fort Frontenac puis le fort Niagara. « Dans cette débâcle générale, [...] plus rien ne protège à l'ouest » (122-123) et les conflits se poursuivent de plus belle.

Les répercussions de la guerre de la ligue d'Augsbourg (1688-1697) dans la colonie sont l'objet du quatrième chapitre. Louis XIV renvoie Frontenac en Nouvelle-France pour relever la colonie et lui ordonne de planifier une attaque sur la Nouvelle York, projet qui avorte. Trois raids successifs sont organisés contre les Anglais en 1690 dans le Maine, le New Hampshire et la Nouvelle York : les villages de Casco, Salmon Falls et Corlaer tombent. Parallèlement à ces succès, les Français réussissent à se rallier avec les Amérindiens des pays d'en haut, et particulièrement avec les Outaouais. Face à la situation, les Anglais ne tardent pas à répliquer. Phips saccage Port-Royal et reconquiert l'Acadie péninsulaire temporairement, jusqu'à ce qu'Iberville y mène une expédition quelques années plus tard et y déloge les Anglais. Phips envisage également d'attaquer la vallée laurentienne mais l'opération tourne au fiasco. Les « victoires » des Français et des Canadiens inquiètent les Cinq-Nations qui, épuisées par plusieurs années de guerre, « commencent à souhaiter la neutralité, tandis que les Anglais [...] s'acharnent à les maintenir dans leur alliance » (p. 161). Le contexte est d'autant plus critique qu'en 1695, Frontenac récupère son fort, abandonné depuis six ans, redonnant ainsi confiance à ses alliés de l'Ouest et bloquant la progression des Anglais. À la Baie d'Hudson, Iberville organise deux attaques contre la Hudson's Bay Company. Sans jamais parvenir à déloger complètement ou durablement les Anglais, les Français parviennent néanmoins à prendre le contrôle de la baie jusqu'en 1713. À Terre-Neuve, malgré les rivalités opposant le gouverneur Brouillan et Iberville, les Français réussissent à s'emparer de Saint-John's en 1697. « En somme, durant

cette guerre de la ligue d'Augsbourg, la vallée du Saint-Laurent s'est débarrassée de l'invasion Phips, Iberville a chassé les Anglais d'Acadie et de Terre-Neuve, et la politique de Frontenac avec les autochtones a rétabli la prépondérance française dans l'Ouest et assuré sa présence au Sud» (p. 188-189). Le traité de Ryswick met fin à la guerre en 1697. Le statut quo est rétabli : «la Nouvelle-France récupère en Acadie Port Royal mais rétrocède Pemaquid, conserve la baie d'Hudson mais remet le fort Albany (Saint-Anne) et, de Terre-Neuve balayée par Iberville, ne garde que Plaisance» (p. 190).

Comme nous le voyons dans le dernier chapitre, la paix est encore une fois de courte durée. À l'exception des Iroquois qui concluent un accord de paix avec les Français en 1701, la guerre de Succession d'Espagne, déclenchée cette même année, ranime les rivalités dans la colonie, et ce jusqu'en 1712. «C'est dans ce contexte que les 16 000 Franco-Canadiens de 1701 se retrouvent à nouveau aux prises avec les 275 000 Anglo-Américains puisque les métropoles en guerre impliquent la réciprocité pour leurs colonies» (p. 202). Robert Lahaise relate ainsi les expéditions menées par Vaudreuil sur le Massachusetts, le Maine et le New Hampshire, incursions victorieuses qui «provoqueront le ressac – raté – de Walker en 1711» (p. 215). L'auteur revient également sur la périphérie et particulièrement sur la Basse-Louisiane – commandée par Iberville puis Bienville, malgré les différends religieux, politique et économique qui la secouent – sur les pays d'en haut – région contrôlée par Cadillac qui y mène un commerce frauduleux avec les Anglais – sur la baie d'Hudson – où les Français tentent vainement de s'emparer du fort Albany – sur Terre-Neuve – où Saint-Ovide et Costebelle prennent, pour un temps seulement, la capitale des Anglais (Saint-John's) –, et enfin sur l'Acadie – peu peuplée, mal défendue et toujours convoi-

tée par les Anglais qui s'emparent en 1710 de Port-Royal rebaptisé aussitôt Annapolis Royal. Cette dernière victoire encourage d'ailleurs l'Angleterre à organiser une puissante expédition commandée par Walker mais l'invasion tourne au désastre et le traité d'Utrecht, signé en 1713, met fin, pour quelques décennies, aux prétentions anglaises en Nouvelle-France. Malgré les victoires des Canadiens, « *New France paid for Louis XIV' European losses* » (p. 268). Il ne reste plus désormais qu'à « profiter de la paix pour fortifier le Canada » (p. 272).

Sur la forme, la présentation du livre est soignée. Le texte est agréable à lire mais l'utilisation abusive d'adjectifs tels le « pataugeant » La Barre (p. 82), le « piaffant » comte de Buade (p. 73), le « pétaradant » Frontenac (p. 89), le « flamboyant » La Salle (p. 95), alourdissent la lecture et peuvent, à la longue, irriter. Ils définissent aussi des traits de caractère vis-à-vis desquels il convient de rester prudent. Les cartes qui accompagnent l'analyse sont impeccables et particulièrement éclairantes. Sur le fond, la question des rivalités entre Français, Anglais et Amérindiens a fait l'objet de nombreux travaux. Robert Lahaise en est d'ailleurs tout à fait conscient (p. 10). Pour les spécialistes de la Nouvelle-France, cette étude ne révélera donc rien de très nouveau sur le déroulement proprement dit des événements, mis à part peut-être quelques détails. Le profane, en revanche, y trouvera son compte. Ceci dit, la quantité d'informations et de citations risque de le dérouter à l'occasion, surtout lorsque la question des alliances amérindiennes ou des rivalités entre tribus est abordée. Dans l'ensemble, s'il convient d'honorer le travail de recherche colossal entrepris par l'auteur, il faut regretter le manque de recul critique à l'égard des sources utilisées, et surtout en ce qui concerne la correspondance officielle. De plus, même si l'objectif n'était pas de faire ici une « histoire globalisante », quelques références concernant l'histoire du

peuplement des colonies anglo-américaines (notamment les travaux de Bernard Bailyn, d'Ida Altman et de James Horn) auraient sans doute permis au lecteur de mieux comprendre l'écart important observé entre les effectifs de la population coloniale anglaise et française, que l'auteur se plaît à rappeler. Enfin, même si la bibliographie se voulait sélective, il est dommage que Robert Lahaise n'ait pas privilégié davantage des travaux plus récents. Hormis ces principales réserves, son ouvrage devrait largement satisfaire les férus d'histoire événementielle.

Arnaud Bessière

Département d'histoire, Université du Québec à Montréal
Centre Roland Mousnier, Université Paris IV-Sorbonne

JACQUES T. GODBOUT

Ce qui circule entre nous. Donner, recevoir, rendre, Paris, Seuil, 2007, 396 pages

Jacques T. Godbout, professeur émérite à l'Institut national de la recherche scientifique, poursuit depuis plus de 15 ans une réflexion sociologique sur le don. Initiée par l'ouvrage *L'esprit du don* (Boréal, 1992), écrit en collaboration avec le sociologue français Alain Caillé, elle s'est poursuivie dans l'ouvrage *Le don, la dette et l'identité* (Boréal, 2000). *Ce qui circule entre nous* se présente donc comme un ouvrage à la fois synthétique et récapitulatif, l'aboutissement d'un long parcours de recherche.

S'il fallait résumer en une phrase la démarche de Godbout – qui en ce sens ne fait qu'une avec celle de Caillé – nous la présenterions comme une tentative de combattre la domina-

tion de l'interprétation utilitariste de la circulation des choses dans les sociétés humaines. Cette démarche s'inscrit largement dans celle de la revue du MAUSS (Mouvement anti-utilitariste en sciences sociales), fondée par Caillé en 1981.

Tous les lecteurs ne partageront peut être pas spontanément avec Godbout cette idée d'une domination de la pensée utilitariste dans les sciences sociales. En dehors de l'économie, il semble exagéré de prétendre que l'utilitarisme fasse aujourd'hui figure de théorie dominante dans l'interprétation de l'action. Mais voilà, le propos de Godbout ne porte pas sur les sciences sociales en général, mais sur «ce qui circule». À ce titre, l'auteur a peut-être raison d'affirmer que les :

«[...] modernes ont ainsi pris l'habitude de n'envisager ce qui circule qu'à l'intérieur d'un seul modèle. Les autres manières de voir la société ont droit à l'existence, certes, mais à condition de ne pas se mêler de ce qui circule. Elles peuvent s'intéresser aux sentiments, aux émotions, aux échanges symboliques, psychiques. Mais elles doivent s'arrêter à tout ce qui circule «vraiment», à ce que les économistes appellent les «biens et services».» (p. 15)

Le grand paradoxe du don – celui qui sert de fil conducteur à l'ouvrage et sans doute à toute la réflexion de Godbout – est le suivant : d'une part, le don ne se laisse guère appréhender du point de vue de l'échange marchand mais, d'autre part, il prospère d'autant plus qu'il s'inscrit dans une structure de réciprocité. En somme, plus il est désintéressé, plus il devient intéressant :

«un lien social de qualité n'est justement pas un instrument. Il est voulu pour lui-même. Et c'est précisément lorsqu'il est voulu pour lui-même qu'il est le plus fécond, le plus susceptible d'engendrer autre chose. C'est le grand paradoxe du lien social...» (p. 350)

Pour l'auteur, le paradoxe trouve sa solution dans la distinction entre «ce qui circule» et «le sens de ce qui circule».

Plus clairement, entre l'intention plus ou moins pure du don et le fait du retour.

L'ouvrage de Godbout contribue à démontrer l'omniprésence du don, parfois même là où on l'attend le moins. L'un des chapitres les plus intéressants explore la pratique du don dans le monde des affaires et son évolution à travers le temps. Un autre chapitre présente l'activité du scientifique et de l'artiste à la lumière du modèle du don. Godbout décrit l'acte de création commun à ces deux personnages comme l'expérience d'un don qui demande à être partagé. Le don du scientifique diffère cependant de celui de l'artiste. L'organisation et le financement de la science moderne donne au chercheur le privilège d'être évalué par ses pairs, alors que l'artiste doit principalement proposer ses œuvres dans le domaine de l'échange marchand. Pour éviter une commercialisation trop entière de la création artistique, les modernes ont donc inventé le concept des « amateurs d'art », public spécialisé dans la réception du don artistique.

Comme on le voit, la réfection de l'auteur ne se cantonne pas à l'expérience archaïque du don, celle qui a tant retenu l'attention des anthropologues depuis Malinowski et Mauss. Godbout souhaite en effet comprendre les aspects universels de cette pratique. Si le don moderne se distingue à plusieurs égards du don archaïque, la logique de fond demeure largement la même. Pour ceux qui en douteraient, Godbout propose l'analogie surprenante – mais néanmoins sensée – entre le don agonistique de type potlatch et celui ostentatoire du philanthrope moderne :

« Sous des apparences opposées, le don du philanthrope moderne qui exige que son nom soit inscrit en lettres d'or sur le monument qu'il a fait ériger peut avoir le même sens que le don agonistique des archaïques lorsqu'il va jusqu'à la destruction de ce qui est donné. » (p. 364)

Cela ne signifie pas bien entendu que les dons modernes et archaïques soient identiques. Godbout pose l'origine de la modernité dans la « rupture producteur-usagers », qui renvoie à la croissance du marché et de l'État et qui permet la disparition du lien direct entre le donateur et le receveur :

« Entre le don cérémoniel des petites sociétés et le don philanthropique, est apparue la rupture producteur-usagers. Le don philanthropique se déroule dans le cadre de cette rupture [...]. C'est pourquoi tout tend à se passer entre producteurs, dans l'ignorance des receveurs. »
(p. 194)

L'exposé de Godbout comprend également de longs développements épistémologiques sur la théorie du choix rationnel et la théorie des jeux. L'auteur formule des réflexions très justes sur les raisons du succès historique du choix rationnel en sciences sociales (essentiellement la simplicité et l'absence de compétiteurs sérieux), de même que sur ses limites bien connues. Il croise le fer à quelques reprises avec Raymond Boudon et son interprétation de l'action en termes de « bonnes raisons ». Comme c'est souvent le cas chez Boudon lui-même, cette matière aurait gagné à être traitée de manière plus systématique.

Parmi les points positifs, notons l'aspect œcuménique de la rationalité selon Godbout qui souligne la pluralité des motivations susceptibles de guider l'action humaine :

« On a toujours, tous les jours, présent à l'esprit différentes logiques : la logique du don, celle de l'accumulation, celle de la consommation, celle de la conservation. [...] La théorie du choix rationnel est l'utopie névrotique du contrôle total, la négation de l'expérience de l'abandon, de l'expérience fondatrice de la confiance qui est au cœur du lien social. » (p. 369)

Aussi justes soient-elles, ces critiques risquent d'apparaître un peu vieilles aux yeux du « *rational choiceur* » contemporain. Au cours des quinze dernières années, la recherche

fondamentale sur la rationalité a été marquée par l'explosion de l'économie expérimentale et par l'intérêt croissant de la psychologie cognitive et de la neuropsychologie pour les processus de décision, notamment en contexte social. Si le don n'a pas encore reçu toute l'attention qu'il méritait dans le cadre de ces recherches, on ne peut pas en dire autant de la confiance, de la réciprocité et des émotions sociales. Godbout évoque à quelques reprises ces recherches, mais sans en offrir un traitement systématique. Or, pour décrire le « paradigme dominant » aujourd'hui, c'est davantage à cela qu'il faut se référer qu'à la théorie des jeux archaïque, telle que formulée dans les premiers travaux de Robert Axelrod.

Cette critique ne réduit certainement pas l'intérêt des recherches menées par Godbout, notamment celui des distinctions conceptuelles qu'il propose et des données empiriques qu'il a regroupé au fil des années. Pour ce qui est de l'ancrage de la pratique du don dans le cadre plus large de la rationalité humaine, Godbout admet ne pas prétendre « avoir atteint une théorie unifiée, ni vouloir y parvenir » (p. 349). C'est bien dans cette direction pourtant que la réflexion épistémologique devra nous conduire et les travaux de Godbout ne seront certainement pas à cet égard sans utilité.

Benoit Dubreuil

SERGE GAGNON

Quand le Québec manquait de prêtres – La charge pastorale au Bas-Canada, Presses de l'Université Laval (PUL), 2006, 405 pages

Pour la majorité des rejetons de la Révolution tranquille, l'influence passée de l'Église catholique au Québec est souvent perçue comme une fâcheuse tare ayant laissé un héritage moral et culturel aujourd'hui facilement jugé illégitime. Rares sont ceux chez les plus jeunes qui possèdent une vision autre que celle d'une élite indifférente ayant exercé une emprise néfaste retardant notre entrée dans la modernité. C'est afin de faire apparaître un certain contraste face au récit généralement monochrome de ses confrères historiens que Serge Gagnon, professeur retraité de l'Université du Québec à Trois-Rivières, nous offre ce second regard sur l'Église ainsi qu'une introspection de la pratique pastorale à l'époque du Bas-Canada (1791-1840). Si le lecteur pardonnera à l'auteur le format académique quelquefois un peu lourd, il y découvrira une Église alors tourmentée par une étonnante pénurie de prêtres, une charge de travail incommensurable et une concurrence de la part du protestantisme fraîchement implanté, offrant un salut de l'âme bien moins pénible aux fidèles.

Le premier chapitre dresse un portrait des défis démographiques et logistiques auxquels doit faire face l'Église d'un Bas-Canada durement ébranlé par la Conquête. La croissance démographique galopante ainsi que l'immigration irlandaise entraînent une demande d'effectifs pastoraux que les deux institutions de formation ecclésiastique de l'époque, le Séminaire de Québec ainsi que le Collège de Montréal, s'efforcent de combler. La proportion de paroisses orphelines avoisinait même le tiers dans les milieux ruraux, ces derniers offrant des cures moins attrayantes

pour les jeunes prêtres. Confronté à cette pénurie, l'évêque n'était pas au bout de ses peines. Il ne s'agissait pas simplement de combler les paroisses à l'aide d'ordinations massives mais aussi d'assurer une instruction religieuse adéquate aux fidèles. Trop souvent, ces derniers consommaient les rituels sans comprendre leur sens, un problème qui obséda constamment Mgr. Joseph Octave Plessis, évêque de 1806 à 1825. La qualité prima donc sur le nombre : on opta pour un recrutement très sélectif et d'autre part, un prolongement des carrières, au risque de compromettre la santé chancelante des prêtres plus âgés. En s'appuyant sur de nombreux extraits de correspondances, l'auteur parvient à démontrer que l'Église de l'époque fut apparemment plus empressée d'assurer le salut de ses fidèles que d'étendre son influence au détriment de la qualité de l'enseignement religieux.

Le second chapitre expose les embûches auxquelles s'exposent les prêtres lors de la pratique de la prédication. Rallier les âmes de l'élite et de la classe populaire sans exacerber les tensions occasionnelles les tenaillant, voilà un exemple de situation épineuse qu'un prêtre ne pouvait facilement éviter. Il lui fallait conjuguer les prescriptions de justice divine avec les lois civiles et répondre aux interrogations légitimes des fidèles face à certaines prescriptions de l'Église. Bien que la chaire sacrée ne devait jamais être utilisée à des fins politiques, cette directive devint plus difficile à respecter lors des agitations des années 1830 liée à l'émergence du Parti Patriote, dont une faction réclamait l'abolition de la dîme. Ceux osant prendre parti contre leurs supérieurs et les autorités coloniales le payèrent chèrement, soit par la suspension ou le retrait de leur cure. Haut clergé collabo, contre-révolutionnaire de nature ou encore tiraillé par la peur de fragiliser la position de l'Église ? La question, quoique peu novatrice, aurait

mérité d'être explorée avec plus de détails selon l'optique particulière de l'historien.

L'auteur enchaîne ensuite avec un amalgame de sermons soigneusement sélectionnés dans le but de démontrer la diversité des esprits prédicateurs. Jacques Panet (1754-1834), curé de l'Islet, préférait «évangéliser sans effrayer», en ménageant l'usage de l'épouvante pouvant, en dose excessive, décourager les fidèles. Panet, faisant parti de la génération de prêtres aînés de l'époque, n'hésitait pas à mener de nombreuses charges contre un protestantisme réduisant les exigences du salut à la simple possession de la foi. Puisque le ciel catholique doit être mérité, Antoine Tabeau (1782-1834), détenant la cure de Boucherville, n'hésitait pas à énumérer les chemins de la damnation avec zèle afin d'assurer le salut des fidèles sous sa charge. Formé sous le regard du Plessis, Tabeau opta pour ce que l'auteur surnomme «la pastorale de la peur», qui contrasterait sans aucun doute avec l'approche «thérapie de groupe» d'*Évangélisation 2000* des temps présents. L'auteur poursuit avec un condensé des sermons de Jean Raimbault (1770-1841), un français ayant fuit la Révolution, afin de démontrer que les prêtres de l'époque ne discouraient pas à l'unisson. Gagnon termine le chapitre avec une réflexion juste quant à la nature de l'adhésion des fidèles à l'Église :

«L'économie catholique du salut se distingue nettement des autres professions de foi chrétienne apparues à compter du 16^e siècle. [...] Pourquoi les chrétiens quelconques, exposés aux prêches que nous venons de réentendre, ne sont-ils pas passés au protestantisme, religion moins exigeante que le catholicisme? Les sciences sociales disposent d'une foule d'arguments pour rendre compte de la déchristianisation. Elles sont beaucoup moins outillées pour expliquer la fidélité au christianisme d'obédience catholique».

Le quatrième chapitre est dédié à la confession, alors considérée comme le sacrement du salut par excellence puisqu'il

repose sur l'auto-accusation. Rudiments et pratiques y sont exposés, parfois avec un peu trop de détails. Le lecteur retiendra que la confession était sans aucun doute la tâche cléricale la plus éreintante, nécessitant délicatesse dans la formulation d'une réparation juste et une endurance hors du commun, particulièrement lors de la période pascalle. À titre d'exemple exceptionnel, Jean-Romuald Paré (1779-1858), curé de Saint-Jacques-de-l'Achigan, ne passa jamais moins de 16 heures par jour au confessionnal lors d'un temps pascal perdurant plus de trois mois en 1825! L'auteur reviendra en détail sur les tracas et soucis des confesseurs lors du dernier chapitre.

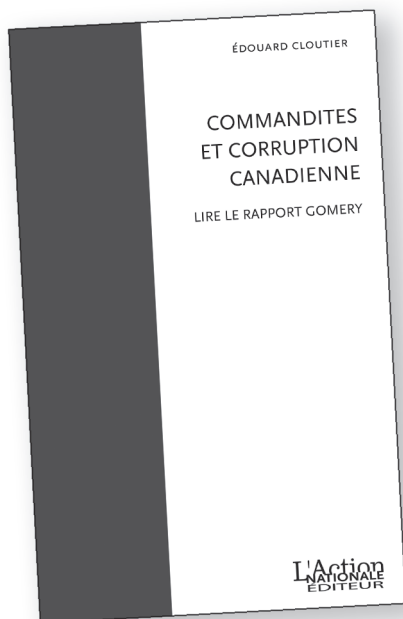
Le cinquième chapitre, complémentaire au précédent, énumère la multitude de péchés préoccupant les théologiens de l'époque accompagnés de leurs réparations respectives. Il s'agit en fait d'un portrait des mœurs d'une nation nécessiteuse mais néanmoins noble, adhérant en majorité aux valeurs du catholicisme comme moyen d'assurer la pérennité de sa civilisation. L'auteur réfute donc la thèse d'une morale imposée aux fidèles et nous soutient qu'il est fallacieux de calquer nos mœurs libérales sur les esprits de nos anciens en concluant à l'oppression. Si nos ancêtres vivaient bel et bien de l'espérance de résurrection plutôt que de l'espérance de vie, il est fort à parier que certains péchés ne trouvèrent jamais le chemin du confessionnal. Tout de même, l'esquisse des fondations morales avancée par l'auteur convainc que l'adhésion au catholicisme était plus qu'une convention sociale à respecter.

L'œuvre de Gagnon nous familiarise avec une époque méconnue de l'Église au Québec, celle qui précède l'échec des Rébellions de 1837-38 et la déroute de la classe politique qui laissa un vide qu'elle combla avec trop de zèle. Cette ère mérite tout de même d'être connue, surtout pour un

peuple qui a pour coutume d'envoyer son Histoire au banc des accusés. Quoiqu'en disent les détracteurs de l'Église, celle-ci imprégna l'âme de notre nation, qui, jusqu'à ce jour, cherchera la béatification non dans la gloire et la prospérité, mais dans son salut.

Alexandre Lamoureux

PROCUREZ-VOUS
L'AIDE-MÉMOIRE ESSENTIEL
SUR LES COMMANDITES



À NOTRE BOUTIQUE INTERNET
www.action-nationale.qc.ca

15 \$
taxes et expédition
comprises

par la poste
L'ACTION NATIONALE
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3
Téléphone : 514-845-8533
sans frais, 1-866-845-8533

Pour nous joindre par courriel :
revue@action-nationale.qc.ca

JEAN-FRANÇOIS NADEAU

Bourgault, LUX, 2007, 606 pages

E.-MARTIN MEUNIER, JOSEPH YVON THÉRIAULT

Les impasses de la mémoire, Fides, 2007, 390 pages

MONIQUE DUMAIS

Franchir le miroir patriarcal. Pour une théologie des genres,
Fides, 2007, 344 pages

E.-MARTIN MEUNIER

Le pari personnaliste, Fides, 2007, 369 pages

BERNARD THOMPSON

Le syndrome Hérouxville ou les accommodements raisonnables,
éditions Momentum, 2007, 118 pages

GEORGES LEROUX

*Éthique culture religieuse dialogue. Arguments pour un
programme*, Fides, 2007, 117 pages

PIERRE BERTRAND

L'intime et le prochain, Liber, 2007, pages

BRYAN MULRONEY

Mémoires, Éditions de l'homme, 2007, 1344 pages

JEAN-SÉBASTIEN GUY

*L'idée de mondialisation. Un portrait de la société par elle-
même*, Liber, 2007, 152 pages

JEAN CHRÉTIEN

Passion politique, Boréal, 2007, pages

AIMÉ-JULES BIZIMANA

De Marcel Ouimet à René Lévesque : les correspondants de guerre canadiens-français durant la Deuxième Guerre, VLB, 2007, 371 pages

JEAN-FRANÇOIS RIOUX

L'intervention armée peut-elle être juste? Aspects moraux et éthiques des petites guerres contre le terrorisme et les génocides, Fides, 2007, 270 pages

MICHAËL LA CHANCE

L'imaginaire du territoire dans l'art d'Arthur Villeneuve, PUL, 2007, 114 pages

LOUISE BEAUDOIN ET FRANÇOIS DORLOT

René Lévesque, Les Éditions La Presse, 2007, 125 pages

COALITION POUR UN QUÉBEC DES RÉGIONS

Libérez les Québécois. Décentralisation et démocratie, Écosociété, 2007, 125 pages

PETER C. NEWMAN

Mulroney les enregistrements secrets, Fides, 2006, 469 pages

AXEL MAUGEY

Le privilège du français, Humanitas, 2007, 181 pages

VICTOR ARMONY

Le Québec expliqué aux immigrants, VLB, 2007, 205 pages

JEAN-CLAUDE ST-AMANT

Les garçons et l'école, Sisyphe, 2007, 126 pages

SAMI AOUN.

Aujourd'hui l'islam. Fractures, intégrisme et modernité, Mediaspaul, 2007, 192 pages

LUCILLE BEAUDRY, MARC CHEVRIER

Une pensée libérale critique ou conservatrice?, PUL, 2007, 222 pages

JACQUES GRAND'MAISON

Pour un nouvel humanisme, Fides, 2007, 205 pages

CAROLINE GUIBET LAFAYE

Justice sociale et éthique individuelle, Fides, Collection intersophia, 2006, 442 pages

NATHALIE BIGRAS ET CHRISTA JAPÉL

La qualité dans nos services de garde éducatifs à la petite enfance, PUQ, 2007, 209 pages

MICHEL CONTE

Évangéline ou l'amour en exil. Chansons et récits, VLB, 2007, 251 pages

GÉRARD BOULET, JEAN-FRANÇOIS PAYETTE

Le nationalisme repensé, PUQ, 2007, 162 pages

CHARLES-PHILIPPE DAVID, JULIEN TOURREILLE (DIR.)

Le conservatisme américain, PUQ, 2007, 185 pages



**Mouvement national des
Québécoises et Québécois**

Le réseau de la fierté québécoise

2207, rue Fullum, Montréal
(Québec) H2K 3P1
Tél.: (514) 527-9891
Télécopieur: (514) 527-9460
Courriel: mnq@mnq.qc.ca
Site internet: mnq.qc.ca

*Souveraineté du Québec
Langue française
Fête nationale
Assurance
vie*



www.ssjbmauricie.qc.ca
375-4881 • 1-800-821-4881



**La Société Saint-Jean-Baptiste
du Centre-du-Québec**

449 rue Notre-Dame, Drummondville (819)-478-2519 ou 1 800
943-2519

**Organisme d'entraide et de fierté québécoise !
Plus de 31 000 membres au Centre-du-Québec**

Allard CA inc.

Comptable agréé

Pierre Allard, c.a.

8175, boul. St-Laurent, 3^e étage, Montréal (Québec) H2P 2M1
Téléphone: (514) 385-6601 • Fax: (514) 385-6177
Courriel: allardp@qc.aira.com



Sansregret, Taillefer & Associés inc.
Cabinet en assurance collective de personnes

178, rue Sainte-Marie
Terrebonne (Québec)
J6W 3E1

info@sta-conseil.com
www.sta-conseil.com
Téléphone: (450) 471-2662
(514) 355-7869
(800) 782-5799

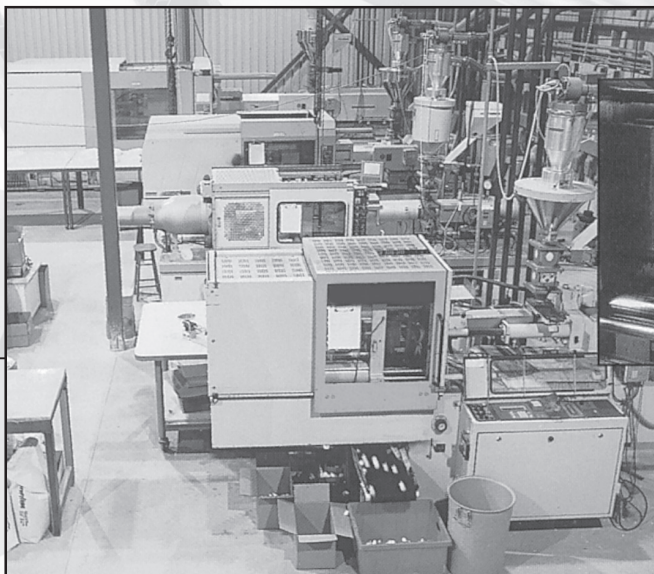
Télécopieur:
(450) 471-0026
(514) 355-7923

- | | |
|---|--|
| 140 Allard & Cie CA | 140 Rassemblement pour
un Pays souverain |
| 138 Armotec | |
| 97 Caisse d'économie
solidaire Desjardins | 140 Sansregret, Taillefer et
Associés |
| 10 <i>Devoir, Le</i> | 145 Simplex |
| 9 Fondation | 140 Société Saint-Jean-
Baptiste de la Mauricie |
| 140 Mouvement national
des Québécoises et
Québécois | 140 Société Saint-Jean-
Baptiste du Centre du
Québec |



ENREGISTRÉ ISO 9001

*Gamme de produits standards fabriqués
pour l'industrie mondiale du meuble et de la cuisine.*



*Spécialistes de l'injection et du formage sous-vide des plastiques.
Conception et fabrication de moules pour les deux procédés.*

Armotec inc.
2250, rue Sigouin
Drummondville (Québec) Canada J2C 5Z4

Tél. : (819) 478-4024 Téléc. : (819) 478-3456
tec@dr.cgocable.ca
www.armotec.qc.ca

CLUB DES 100 ASSOCIÉS

Fernand Allard	Marcel Henry
Patrick Allen †	Henri Joli-Cœur
François-Albert Angers †	Lucie Lafortune †
Gaston-A. Archambault †	Anna Lagacé-Normand †
Jean-Paul Auclair	Bernard Lamarre
Paul Banville	Denis Lazure
Thérèse Baron †	Richard Leclerc
François Beaudoin	Clément Martel
Gaston Beaudry †	Jacques-C. Martin
Dominique Bédard †	Yvon Martineau
Yvan Bédard	Roger Masson
Henri Blanc	Daniel Miroux
Antoinette Brassard	Louis Morache
Henri Brun	Rosaire Morin †
Jean-Charles Claveau	Reginald O'Donnell
Roch Cloutier	Arthur Prévost †
Robert Côté	René Richard †
Louis-J. Coulombe	Jacques Rivest
Gérard Deguire	Jean-Denis Robillard
Bob Dufour	Ivan Roy
Yves Duhaime	Marcel Trottier †
Nicole Forest	Réal Trudel
Léopold Gagnon	Cécile Vanier
Henri-F. Gautrin †	André Verronneau
Claude Ghanimé	Claude-P. Vigeant
Paul Grenier	Madeleine Voora
Michel Grimard	
Yvon Groulx	

L'Action NATIONALE

LIBERTÉ D'EXPRESSION

L'Action nationale ouvre ses pages à tous ceux et à toutes celles que la question nationale intéresse. Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation. La Rédaction assume la responsabilité de tous les titres d'articles, mais les auteurs restent responsables du contenu de leurs textes.

RÉDACTION

Un article soumis sans entente préalable peut varier de 1500 à 2500 mots, le compte rendu d'un livre compte généralement de 1000 à 1500 mots et un article sollicité peut comprendre de 3000 à 8000 mots. Les textes sont généralement reçus par internet. Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée.

INDEX

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans « L'index des périodiques canadiens » depuis 1948, dans « Périodex » depuis 1984, dans « Repères » publié par SDM Inc. et à la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985.

REPRODUCTION

La traduction et la reproduction totale ou partielle des textes publiés dans *L'Action nationale* sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

COLLABORATION À LA RÉVISION

Charles Courtois, Willie Gagnon

MISE EN PAGE

Sylvain Deschênes

IMPRESSION

Marquis imprimeur

LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

Mission

Être un carrefour souverainiste où se débattent les aspirations de la nation québécoise comme collectivité de langue française suivant une tradition de réflexion critique, d'indépendance et d'engagement, à partir des situations d'actualité qui renvoient aux enjeux fondamentaux de notre avenir collectif.

Président

Denis Monière

Vice-président

Pierre Noreau

Secrétaire

Gilles Lavoie

Trésorier

Robert Ladouceur

Conseillers

Isabelle Le Breton

Jacques Martin

Christian Gagnon

Ex Officio

Robert Laplante

Membres

Dave Anctil

Jean-Louis Bourque

Mathieu Bock-Côté

Jacques Brousseau

Jean-Jacques Chagnon

Myriam D'Arcy

Pierre de Bellefeuille

Benoît Dubreuil

Geneviève Dugré

Henri Laberge

Josée Lacourse

Alain Laramée

Anne Legaré

Geneviève Légaré

Anne-Michele Meggs

Yves Michaud

Jacques-Yvan Morin

André Poupart

Guillaume Rousseau

Paul-Émile Roy

Membres honoraires

Christiane Bérubé, Nicole Boudreau, Jacques Boulay,
Guy Bouthillier, Hélène Chénier, Delmas Lévesque, Pierre Dupuis,
Lucia Ferretti, Yvon Groulx, Léo Jacques, Roméo Paquette,
Hélène Pelletier-Baillargeon, Gilles Rhéaume

Membres émérites

René Blanchard, Jean-Charles Claveau, Jean Genest,
Jean-Marc Léger, Georges Meyers

ABONNEMENT

GRILLE TARIFAIRE 2007

	1 an 10 numéros	2 ans 20 numéros
Abonnement régulier	68,37\$ (60\$ + taxes)	125,35\$ (110\$ + taxes)
Abonnement de soutien	150\$	250\$
Étudiant	39,88\$ (35\$ + taxes)	69,51\$ (61\$ + taxes)
Institution	123,07\$ (108\$ + taxes)	205,11\$ (180\$ + taxes)
Autres pays	120\$	198\$

TVQ 1012563392 TQ0002

TPS 11901 9545 RT001

TROIS FAÇONS DE RÉGLER VOTRE ABONNEMENT

- paiement internet sécurisé Desjardins dans notre site
- par la poste
- par téléphone

PAIEMENT PAR CHÈQUE, CARTE DE CRÉDIT VISA OU MASTERCARD

L'ACTION NATIONALE

82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3

Téléphone : 514-845-8533
sans frais, 1-866-845-8533

Pour nous joindre par courriel :
revue@action-nationale.qc.ca

www.action-nationale.qc.ca

ISSN-0001-7469

Dépôt légal :
Bibliothèque nationale du Québec
Périodicité : 10 numéros par an

Envoi de Poste - Publications - Enregistrement N° 09113 « Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada, par l'entremise du Programme d'aide aux publications (PAP) pour nos dépenses d'envoi postal » **Canada**
« Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à notre adresse ».